



# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COHÉSION SOCIALE

Document à l'usage des partenaires

# SOMMAIRE

---

Schéma de cohésion sociale 2017-2022	p.3
Annexe 1 - Portrait social du Loiret	p.17
Annexe 2 - Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux	p.98
Annexe 3 - Diagnostics territoriaux et indicateurs de fragilité	p. 158
Annexe 4 - Rapport de session signé	p. 173

# > SCHÉMA DE COHÉSION SOCIALE

---

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COHÉSION SOCIALE

## 2017/2021

### Introduction

Depuis 2015, le Département du Loiret a initié une méthode de travail partenariale afin que soient proposés aux Loirétains des réponses adaptées à leurs besoins. Cette concertation, au cœur du projet de mandat de la collectivité, s'est traduite par la mise en place d'Assises thématiques de la Solidarité auxquelles les acteurs de terrain et partenaires ont été associés.

Lors des deuxièmes Assises organisées en décembre 2016, le département a pu réaffirmer la volonté de la collectivité de disposer d'une stratégie départementale co-construite en matière sociale et médico-sociale sur le fondement d'un schéma unique centré sur le parcours de la personne et porté par une dynamique d'inclusion et de proximité territoriale coordonnée priorisant le maintien à domicile dans le milieu de vie. L'inclusion pouvant se définir comme la mobilisation de l'environnement de la personne à sa réalité et à ses besoins, et non l'inverse. Cette priorité consiste à créer les conditions permettant aux personnes de vivre chez elles, selon leur choix, quel que soit leur âge ou leurs difficultés et en organisant l'offre médico-sociale territorialisée en conséquence.

C'est aussi traduire la volonté du Département de consolider une relation partenariale avec les associations reconnues comme « corps intermédiaire ».

A cette occasion, les partenaires associés ont démontré leur intérêt pour la démarche participative telle que présentée et validée par le Comité de pilotage réuni le 22 décembre 2016.

L'élaboration de ce schéma a mobilisé l'ensemble des énergies sur le 1er semestre 2017, au travers de thèmes de réflexion transverses, associant les acteurs de l'ensemble des politiques publiques en faveur de l'autonomie, de l'enfance et de l'insertion et prenant en compte les schémas jeunesse, lecture publique et les enjeux liés au sport et à la culture.

Le schéma de cohésion sociale a pour finalité d'être en articulation et en cohérence avec les autres documents structurants de l'Etat, des organismes de protection sociale, de l'ARS... Il est donc avant tout une référence didactique des enjeux, des perspectives et des actions à entreprendre pour répondre à la fois aux considérations liées à l'attente des Loirétains, à l'évolution du champ médico-social et aux contraintes de l'environnement économique et financier des acteurs publics. Porté par le conseil départemental, chef de filât de la cohésion sociale, le schéma de cohésion sociale sera l'outil de chacun pour la période 2017/2021.

Le présent schéma vise à mettre l'emploi au cœur de sa politique d'insertion, à consolider sa politique d'accès au logement et à créer les conditions d'un parcours plus fluide pour les usagers. De plus, le Département entend s'investir dans la réussite éducative et l'égalité d'accès à la culture. Enfin, il souhaite poursuivre ses efforts en matière de simplification de l'action sociale.

La cohésion sociale est au cœur de ce schéma. Elle s'entend comme la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation. Une société cohésive, c'est-à-dire qui crée les conditions de la cohésion sociale, est une communauté solidaire composée d'individus libres, poursuivant des buts communs par des voies démocratiques (Conseil de l'Europe 2004). Elle est complétée par le capital social de chacun qui est l'intensité de ses relations interpersonnelles au sein d'une communauté d'appartenance. C'est reconnaître à chacun le fait d'avoir des relations avec autrui et qui sont autant de source de lien et de développement personnel.

A cet égard, la démarche promue par le Conseil départemental du Loiret s'inscrit dans le cadre de l'article L312-5-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF) issu de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009, complétée par la loi 2015-17776 du 28 décembre 2015.

Qu'est-ce qu'un schéma départemental de cohésion sociale ? C'est un document d'orientations sociales et médico-sociales établi pour une période maximum de cinq ans en cohérence avec le schéma régional de santé et avec les dispositifs de coordination prévus par le Code de l'action sociale et des familles et par le code de santé publique.

Ce document:

- 1) Apprécie la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population
- 2) Dresse le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante
- 3) Détermine les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale et, notamment, ceux nécessitant des interventions sous forme de création, transformation ou suppressions d'établissements et services et, le cas échéant, d'accueils familiaux ;
- 4) Précise le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1, à l'exception des structures expérimentales prévues au 12° du I de cet article, ainsi qu'avec les établissements de santé;
- 5) Définit les critères d'évaluations des actions mis en œuvre.

Prévu par la loi 2002 du 2 janvier 2002, ce document peut être révisé à tout moment. Selon la loi n° 2015-1776 du 28 août 2015, il a pour objectif par ailleurs d'assurer l'organisation territoriale et l'accessibilité de l'offre de services de proximité destinés aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie et à leurs proches aidants.

La démarche d'élaboration s'est appuyée sur des documents déjà existants (annexe 1) qui ont déjà mis en exergue un certain nombre d'orientations et d'actions dans le champ de la cohésion sociale. Citons les actions de parentalité dans le cadre du schéma d'accès aux services des familles adoptés fin 2016 ; le plan régional de santé en cours de révision. De même, au titre des données caractérisant le Département, trois documents de référence ont été utilisés (portrait médico-social du Loiret (annexe 2) ; les diagnostics territoriaux et indicateurs de fragilités (annexe 3) et l'observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux (annexe 4).

Enfin, il a pris en compte les évolutions proposées soit par des textes législatifs (loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, loi sur la protection de l'enfance), soit par des rapports ou propositions (rapports PIVETEAU sur « une réponse accompagnée pour tous » ; les états généraux du travail social ; rapport HUILIER sur le baluchonnage).

## **I- Le Département du Loiret : au-delà des chiffres, un territoire en mouvement.**

Trois chiffres clés caractérisent le Département à l'échelle régionale :

⇒ Une augmentation de la population totale tant pour les moins de 20 ans que pour les plus de 65 ans.

- ⇒ Un taux de chômage inférieur à la moyenne régionale, contrepartie d'une création d'emploi supérieure aux autres départements.
- ⇒ Un niveau socio-économique moyen supérieur à la moyenne régionale.

Par contre, les données appréhendées plus précisément au sein des différents territoires du Département font émerger des disparités, traduisant des déséquilibres tant démographiques qu'économiques (cf. annexe 2).

Par exemple, l'indice de vieillissement départemental (qui est le rapport entre le nombre de personnes âgées de 60 ans et + pour 100 jeunes de moins de 20 ans) est de 0,96, il est par contre de 142 dans la Communauté de commune de Berry-Loire-Puisaye et de 0,73 dans celle de la Forêt.

Le nombre départemental des bénéficiaires de RSA est de 20 752 au 31/12/2015 (RSA socle et RSA activité, avant instauration de la prime d'activité), il représente 26,5 % d'allocataires de la région avec un poids qui augmente et une proportion qui progresse.

De même, 1 ménage sur 7 vit sous le seuil de pauvreté (656 € mensuels) (valeur 2011) mais l'Est a la part la plus importante, le Montargois, le Giennois, le Pithiverais, le Sullias peuvent atteindre des taux de 20 à 25 %, contre 8 % en moyenne à l'Ouest (référence observatoire de l'habitat du Loiret 2013).

Enfin, d'un point de vue sociologique, le Loiret s'inscrit dans la sphère d'influence du bassin parisien où les valeurs régionales sont « l'individualisme égalitaire » avec un système familial nucléaire égalitaire (c'est-à-dire que les membres de la famille ont un statut égal quel que soit le sexe avec une répartition homogène des droits patrimoniaux). Il est caractérisé par un taux de difficulté de lecture important, une forte émancipation des femmes par le travail et un taux de fécondité élevé (Réf : le système français Hervé le Bras).

## **II- Les enjeux du schéma : concilier évolution sociétale, besoins nouveaux et contrainte budgétaire**

La contrainte des dépenses publiques est générale, tout particulièrement au regard des engagements de convergence européenne, et le poids spécifique des dépenses d'action sociale dans les charges de fonctionnement des départements sont des données structurelles qui vont caractériser la période de couverture de l'actuel schéma de cohésion sociale, à législation et contrats institutionnels constants.

Selon la DRESS, l'aide et l'action sociale des départements représentent 50,3 % du montant total national (69 milliards) et couvrent 6,5 % de la population.

S'agissant du Loiret, l'ambition est de concilier un niveau d'investissement conséquent pour favoriser le développement territorial, une maîtrise des indicateurs de bonne santé financière, en particulier le taux d'endettement, pour notamment absorber les chocs financiers et se préserver des dégradations économiques pour ne pas avoir recours à l'impôt et ce tout en assumant une volonté politique forte d'action en faveur de la jeunesse, du sport, de la culture et plus généralement de la cohésion sociale.

Les contraintes budgétaires sont durables. Dans le même temps, des besoins nouveaux apparaissent soit sous l'effet de la démographie, (demande de services de maintien à domicile pour les personnes âgées), soit par une meilleure reconnaissance des situations des personnes (c'est tout particulièrement le cas au titre du handicap suite à la loi du 11 février 2005), soit par l'énoncé de nouvelles orientations nationales (le champ de la protection de l'enfance est illustratif de l'émergence de nouvelles attentes notamment autour de la parentalité).

Par ailleurs les attentes en matière de cohésion sociale sont percutées par de nouvelles réalités sociétales; le vieillissement n'est plus seulement une question démographique ou d'équipement médico-social, c'est plus singulièrement la conception d'une société où le vieillissement structure l'espace public et institutionnel.

A cet égard, la vieillesse n'est plus à considérer comme une charge, mais comme un potentiel, un devenir au regard de considération culturelle, économique, patrimoniale, politique. De même, la réponse institutionnelle à l'exclusion, au handicap n'est plus l'attente des familles ou des principaux intéressés : il s'agit de répondre aux attentes spécifiques des personnes, et non plus seulement de raisonner en terme de place ou de structure, figeant les réponses en conséquence. Chacun attend que la société se mette en mouvement pour lui permettre de vivre son autonomie et sa citoyenneté. C'est l'émergence de concepts comme l'habitat inclusif (à savoir un habitat adapté et inscrit dans son environnement pour faciliter l'accès aux services dont les personnes ont besoin pour concrétiser leur choix de rester à domicile), c'est considérer la personne comme acteur et porteur de son projet de vie et non comme celui qui attend une aide.

Résonner en termes de parcours de vie au sein du schéma départemental de Cohésion Sociale permet de prendre en compte l'ensemble des dimensions de la vie de la personne. En effet, certaines évolutions ou événements sont inévitables telle la perte d'un emploi, la perte de parents pour des personnes handicapées vieillissantes, l'accompagnement de parents atteints de maladies source de dépendance. Celles-ci représentent des ruptures dans une vie. Dès lors l'action publique départementale peut être présente dans ces moments de transition pour :

- accompagner la personne et son entourage,
- anticiper lorsque cela est possible ces étapes de ruptures
- offrir des prestations d'accompagnement adaptées et graduées dans le temps.

Enfin, la place et le rôle de la famille font émerger de nouvelles approches au titre de la parentalité, de la coresponsabilité éducative entre les parents, les éducateurs, les enseignants... Tout ceci dans un environnement où les démarches participatives se développent (cf. démocratie sanitaire), où la volonté d'agir sur son destin caractérise l'engagement des citoyens.

C'est à partir de ces trois éléments contextuels (financier, besoins sociaux et environnement sociétal) que 6 groupes de travail ont été constitués avec les acteurs du Loiret autour de :

- 1- Renforcer la proximité et l'accessibilité des services sur le territoire »
- 2- « Valoriser l'usager compte tenu de son projet de vie »
- 3- « Affirmer l'enjeu de l'inclusion et des solidarités de proximité »
- 4- « Développer les leviers de la prévention »
- 5- « Construire des réponses alternatives entre le domicile et les différentes formes d'accueil institutionnels »
- 6- « Articuler le soin et l'intervention sociale »

La production de ces 6 groupes de travail a fait l'objet de présentation en comité technique et en comité de pilotage et sont l'ossature du présent schéma de cohésion sociale.

### **III- Les axes structurants de la politique départementale**

#### **A- Une priorité : le choix de vie des personnes**

Le choix de vie des personnes, quel que soit leur âge ou leur situation, privilégie le domicile, le lieu de son histoire, de son vécu au quotidien. Naturellement, le Département entend privilégier, prioriser le maintien à domicile des Loirétains en l'inscrivant dans le projet du territoire.

Si l'accès aux services est un facteur facilitant ce choix dans un maillage harmonieux des territoires, il doit être complété dans le champ médico-social par une organisation des acteurs assurant leur cohérence et leur continuité d'action.

Il s'agit d'une part d'assurer la cohérence géographique des acteurs afin que les différents services interviennent sur le territoire des Maisons du Département, territoire de référence de l'organisation médico-sociale. Les zones blanches identifiées dans le portrait social du Loiret, mais également dans d'autres documents de référence doivent conduire à rééquilibrer l'offre de service, soit d'un point de vue territorial, en particulier dans le centre et l'est du département ; soit d'un point de vue de la nature des activités proposées, afin de prendre en compte soit des publics spécifiques, soit des supports professionnels, notamment dans le champ de l'insertion par l'activité économique, en phase avec les axes de développement du marché de l'emploi.

Dans cette perspective, le Département entend :

⇒ Affirmer la nécessité de créer 100 places de Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) dans le cadre du Programme régional de santé (PRS), considérant que si le taux d'équipement en établissements médicalisés est au-dessus de la moyenne nationale, celui des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et Services polyvalents d'aide à domicile (SPASAD) est inférieur de 0,7 point à la moyenne nationale soit un taux d'équipement du Loiret de 19,8 places pour 1000 habitants âgés de 75 ans et + contre 20,5 au plan national. A ce titre, il entend conduire sa politique pour le « bien vieillir dans le Loiret » autour de 3 piliers complémentaires : un soutien aux actions de proximité autour de l'autonomie des personnes âgées, un maintien à domicile de qualité et une prise en charge de la dépendance digne des valeurs humanistes qu'il porte.

⇒ Favoriser le développement des structures d'insertion par l'activité économique dans le centre du département pour des publics féminins en démarche d'insertion, et dans des activités autres que celles liées à l'environnement. Il agira au sein du Conseil départemental de l'insertion et l'activité économique (CDIAE) pour atteindre cet objectif. Plus généralement, il va s'agir d'élaborer un plan d'action pour favoriser le retour dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en mobilisant les outils allant de la formation au placement auprès des entreprises.

⇒ Créer 150 places de service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou service d'accompagnement médicalisé (SAMSAH).

⇒ Concrétiser l'accueil des enfants handicapés de moins de 6 ans en structures d'accueil collectives pour répondre à leurs besoins de socialisation comme tout enfant, et aux attentes de leurs parents. Des conventions seront ainsi conclues avec les gestionnaires, à l'instar de ce qui existe aujourd'hui au titre des mesures d'accompagnement proposées par la PMI, pour la mobilisation d'une place par structure et ce en lien avec le schéma des services aux familles porté par l'Etat et la CAF.

Le maintien à domicile des Loirétains sera un des axes d'une **politique départementale de l'habitat renouvelée** dans le cadre de la convention de la délégation à la pierre 2018/2023.

Enfin, cette politique départementale privilégiant et priorisant le maintien à domicile implique que soit structurée la coopération entre les acteurs autour de la notion de **plateau technique territorial** afin que puisse être considérées à la fois la pluridisciplinarité des acteurs et la pluri institutionnalité dans les projets. Il s'agit véritablement de créer des passerelles entre les services du domicile et ceux des établissements et de créer des alternatives, y compris par l'expérimentation, pour promouvoir de nouvelles réponses à de nouvelles attentes.

Dans ce cadre, le Département entend positionner les Maisons Du Département comme l'espace et l'instance de cette coopération.

Cela passera par :

⇒ Une conférence territoriale annuelle autour des problématiques médico-sociales, traduction locale et opérationnelle des orientations de l'actuel schéma

⇒ Un forum annuel des professionnels, instance et lieu de connaissances des professionnels du territoire et de partage d'expériences (Cf. rapport METEZEAN 2015).

## **B- L'inclusion comme principe de l'action**

Depuis plusieurs années, la conception française de l'action publique, à l'instar de celle de l'union européenne met l'accent sur le principe de l'inclusion comme fondement de la démarche sociétale vis-à-vis des habitants. Il s'agit de considérer que ce n'est pas à la personne (âgée, en situation de handicap) de s'adapter mais à l'environnement de prendre en compte ses réalités en développant des réponses singulières. D'une manière générale, cela doit conduire l'action médico-sociale à considérer l'individu comme une potentialité, une source de connaissance et de compétence inscrite dans les axes des droits culturels issus de la déclaration de FRIBOURG.

Une attente toute particulière sera portée à la prise en compte du parcours de santé des Loirétains dans le cadre du prochain programme régional de santé piloté par l'ARS. Au-delà de l'accès aux soins, sera mis à l'agenda après l'adoption du Plan Régional de Santé (PRS) la question de l'articulation des acteurs, plus particulièrement dans le champ de la santé mentale et du handicap psychique.

Affirmer le principe d'inclusion, c'est donc rencontrer la personne en tant que telle. Dès lors, c'est un changement de paradigme auquel chacun est invité. Outre une réinterrogation à réaliser dans les pratiques sociales, ce principe conduit le Département à :

⇒ Déconnecter les fonctions du logement et celle du travail dans le champ du handicap et plus généralement déconnecter les fonctions occupationnelles de jour, de celles de l'hébergement. En effet, aujourd'hui encore les salariés en ESAT qui sont hébergés en foyer doivent le quitter au moment de leur départ, généralement pour cause de retraite, car leur logement est associé à leur travail. C'est dès lors considérer que c'est le projet de vie de la personne qui est la clé de voute de tout l'accompagnement dont elle a besoin. En conséquence, il y a lieu de considérer le logement au même titre que tout à chacun, la nécessité de soutenir la démarche vers une autonomie sociale accrue passant alors par l'intervention de SAVS/SAMSAH si besoin. Le développement de cette offre s'appuiera sur le redéploiement des places d'hébergement dans un rapport de 1 à 3 (le coût d'une place d'hébergement correspondant alors à celui de 3 places de SAVS).

Dans le même ordre d'idée il conviendra de développer de nouvelles modalités résidentielles, type colocation, sous location y compris en mobilisant le Fonds unifié pour le logement (FUL). Pour sa part, le Département concrétisera la mutualisation de la Prestation de compensation du handicap (PCH) pour favoriser le développement d'un habitat inclusif, impliquant la mobilisation des services de soutien à domicile.

⇒ Plus généralement, le principe d'inclusion renvoie au développement social local et aux pratiques solidaires. A l'instar du rapport DAGBERT de 2015 réalisé dans le cadre des états généraux du travail social, le Département du Loiret entend rappeler que « le développement social est un processus de développement des ressources humaines et des initiatives des individus, des groupes et des territoires visant des objectifs de cohésion sociale, de solidarités, de proximité, de développement des services à la population et de création d'activités et d'emploi. »

« C'est une dynamique de participation où personne ne peut, ne doit, s'affranchir de prendre part à la création, à la consolidation du lien social.

Il a pour ambition de mettre en œuvre un projet territorial global, partagé et coordonné. Il vise un objectif de changement durable de la situation des habitants, de transformation et de promotion sociale.

Il propose de redonner du pouvoir d'agir aux individus et aux collectifs.

Il a la même valeur que le développement économique et le développement écologique. Il est un des piliers du développement durable.

Il constitue une volonté politique dont le travail social peut être « le fer de lance » avec le soutien de l'éducation populaire, l'animation, du sport, de la culture et de l'ensemble des politiques publiques.

Son cadre est la décentralisation ».

Dès lors, le Département s'engage à :

⇒ Structurer par territoire des Maisons Du Département un réseau d'accueil inconditionnel avec les CCAS/CIAS, les associations, les partenaires institutionnels, (CAF, MSA, Pôle emploi...). L'accueil inconditionnel visant à permettre l'accès aux droits quel que soit le lieu et non en fonction de caractéristique liée à l'âge et ou statut.

- ⇒ Organiser le partage des informations individuelles à travers un dossier social personnalisé.
- ⇒ Faciliter les expérimentations autour des initiatives émergentes favorisant à la fois le lien social, la mobilisation des ressources locales et les solidarités de voisinage. Exemple : partage de logement (devenu trop grand) entre personnes âgées et jeunes en situation d'apprentissage ou de stage ; mobilisation citoyenne dans l'accompagnement des « Mineurs non accompagnés »...
- ⇒ Reconnaître l'expertise d'usage et l'entraide civile comme valorisation des compétences des personnes et valorisation du bénévolat (ex : repérage des relais de proximité sur un quartier...). C'est notamment accompagner la reprise du lien social en s'appuyant sur les associations porteuses d'activités d'intérêt général ou collectif.
- ⇒ Privilégier, autant que faire se peut l'accompagnement éducatif à domicile (aide à domicile renforcée).

### **C- Le projet de vie de la personne, fil conducteur de l'action publique**

L'action médico-sociale est centrée dans son principe sur la réponse à l'usager. Au fil du temps, elle est devenue à la fois plus spécialisée au regard des différentes problématiques auxquelles une personne peut être confrontée et dès lors de plus en plus morcelée. L'approche en terme de « Silo » conduit à compartimenter les intervenants et à faire perdre à l'intéressé le sens des actions menées. Plusieurs lois dont celle du 2 janvier 2002 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale, comme la loi du 11 février 2005 portant égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées pour ne citer que celles-là, font désormais expressément référence au projet de vie de l'intéressé et à l'accompagnement global organisant la prise en compte de ses besoins. Des rapports ont complété cette approche : le rapport PIVETEAU étant sans doute le plus emblématique puisqu'il ouvre la dynamique de recomposition de l'offre médico-sociale afin que chacun puisse trouver une réponse à sa situation, dépassant ainsi les traditionnels cloisonnements des services ou institutions.

Le choix de vie de la personne, outre qu'il est la traduction de son autonomie juridique et citoyenne, implique de renforcer l'offre médico-sociale. Quel que soit l'âge ou la situation des individus, le Département entend agir dans 6 directions complémentaires :

- ⇒ Déployer les outils favorisant l'orientation des personnes au regard de leurs attentes.
- ⇒ Organiser territorialement des plateformes de service(s) permettant au dispositif de s'adapter à la progression du parcours de vie de la personne. Pour ce faire, il s'assurera que les acteurs soit de part eux-mêmes ou par convention développent une offre de service globale pour répondre aux attentes. C'est le sens du référentiel des EHPAD élaboré dans le cadre du projet Loiret Bien Vieillir ; il a vocation à se décliner territorialement pour concrétiser des parcours de vie allant du domicile à l'hébergement permanent. Il veillera à concrétiser la même approche dans l'ensemble de ses politiques sociales.
- ⇒ Structurer ses services autour de cette approche de projet de vie impliquant une évaluation multidimensionnelle et pluridisciplinaire au sein d'une équipe et dans un travail en réseau. Ce sera le cas au sein des Maisons du département, ce sera également le cas au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDPH) dans un passage d'une fonction de proposition d'une orientation vers un type de structure ou service médico-social à une validation du projet de vie de la personne, illustratif du dossier social personnalisé (cf. infra).

⇒ Signer avec les institutions et services concernés des Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) permettant ainsi d'accompagner les évolutions structurelles pour accroître et diversifier les mesures proposées en terme d'accompagnement. Cela passera par une co-contractualisation avec l'ensemble des financeurs (ex : CPOM conjoints Conseil départemental/ARS).

⇒ Désigner des référents de parcours notamment pour des situations dites complexes. La situation complexe fait référence à un certain nombre de paramètres comme le cumul de difficultés multiples, la superposition de plusieurs accompagnements, un environnement territorial difficile...si plusieurs typologies de publics peuvent spontanément être identifiées dans ce cadre, (familles et jeunes relevant de l'Aide Sociale à L'Enfance ; personnes en parcours d'insertion confrontés à des problématiques de logement, de budget, de mobilité ; personnes souffrant de troubles psychiques...) ce sont généralement moins les besoins de la personne qui sont complexes que la spécialisation des accompagnements par dispositif qui rend la réponse globale complexe. Le référent de parcours est le garant de la cohérence de l'ensemble des actions menées et fait fonction de « fil rouge » pour la personne.

L'expérience des MAIA tout comme le projet « une réponse accompagnée pour tous » illustrent cet objectif.

⇒ Dans le domaine de la protection de l'enfance, mettre en place une politique de recrutement d'assistants familiaux afin de favoriser les prises en charge au plus près du domicile des parents.

#### **D- La prévention : un investissement mobilisateur**

L'action médico-sociale est encore trop fréquemment dans une fonction réparatrice, malgré une ambition affichée de développer la prévention. Comme trop souvent, cette fonction de prévention est considérée sous un angle budgétaire, la faisant apparaître comme une charge, rendant la dimension curative moins sujette à discussion car plus appréhendée sous l'angle de l'obligation et de l'impondérable. Le Département entend au contraire affirmer que la prévention est un investissement de nature à permettre une meilleure mobilisation de l'action publique, favorisant le mieux-être des Loirétains dans leur dignité d'individu et dans leur autonomie citoyenne. Et investir dans la solidarité, c'est concourir à renforcer le pacte social qui fonde notre société.

A cet égard, le Département entend mobiliser pleinement les possibilités que lui offre la loi de 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement à travers la conférence des financeurs qui doit élaborer un plan pluriannuel de prévention de la perte d'autonomie. Il entend également accompagner le mouvement sportif et les acteurs de la culture dans leur contribution au développement de la personne, sa prise de responsabilité et son engagement citoyen.

Plus précisément dans le champ médico-social, le Département développera 5 projets :

- 1- Création d'un accompagnement renforcé à domicile afin de conforter les fonctions parentales dans une approche fondée sur les compétences et la volonté d'agir des intéressés. Inscrite dans un changement culturel de la relation aux parents, l'action se fera par redéploiement des places d'hébergements pour enfants (MECS) dans un rapport de 1 à 3 (le coût d'une place d'établissement équivalent à celui de 3 places

en accompagnement renforcé à domicile). Elle se traduira par référentiel départemental et sera au cœur des CPOM avec les associations gestionnaires d'ESMS pour une répartition territoriale cohérente par rapport aux territoires des Maisons du Département. C'est un objectif de 400 mesures d'accompagnement qui est posé au regard du nombre de places d'hébergement redéployées.

- 2- Développement de réponses coordonnées d'aide aux aidants (bénévoles et professionnels) dans une dynamique du droit au répit suite au comité interministériel du handicap de décembre 2016. Il s'agit de structurer la stratégie départementale pour les aidants autour :
  - De la création d'une plateforme départementale d'information, de formation et de coordination au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
  - De la création (par redéploiement) de places d'hébergement diversifiées, de l'accueil de jour, de nuit à l'hébergement permanent lors de la signature des CPOM, et ce dans une logique de plateformes de services territoriales comme évoqué précédemment
  - De l'expérimentation du baluchonnage (venu du Canada, le baluchonnage est une solution de répit proposée aux aidants à leur domicile) suite au rapport HUILLIER
  - De la mise en réseau de l'hébergement temporaire pour répondre à la fois au besoin de répit, et à la gestion de crise
  - De la mobilisation des dispositifs autour des loisirs sans hébergement et des vacances adaptées pour la prise en compte simultanée des besoins des parents et ceux de leurs enfants.

Cette stratégie départementale, autour du répit doit être l'occasion de reconnaître et de valoriser la place spécifique de l'accueil familial, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Cela passera par :

- 3- Mobilisation des accueils de jours relevant du champ de la protection de l'enfance comme support éducatif et pédagogique des jeunes afin de lutter contre les effets négatifs de décrochage scolaire. Par leur inscription dans la dynamique inclusive, inscrite dans le document unique de programmation au titre du fonds social européen, cette action sera à réaliser sur le territoire des MDD. Elle pourra faire émerger des territoires éducatifs plus adaptés aux nouvelles réalités des parents et des jeunes.
- 4- Décloisonnement des offres de services (ex : accueil de personnes âgées dans des ESMS PH et inversement) dans une perspective de partage de compétence et d'adaptation des réponses aux réalités des territoires.
- 5- Structuration complétée de l'AJHIL afin d'accompagner les jeunes concernés dans un parcours alliant la dimension éducative, (ex : autonomie de la gestion), le parcours résidentiel (de la colocation à la sous-location), en passant par le collectif et le semi collectif et à l'insertion professionnelle dans une logique d'autonomie.

Un appel à initiatives visera à assurer une couverture territoriale cohérente et organisée selon les principes de plateforme de services évoqués précédemment.

Tout en poursuivant une offre de services dématérialisée, le Département aura une vigilance particulière pour prendre en compte la fracture numérique, à la fois pour lutter contre le non recours aux droits mais aussi pour préserver l'adhésion des citoyens à notre société parfois trop tentée par le virtuel.

La prévention comme investissement, au-delà d'une adaptation de l'offre médico-sociale doit se décliner à partir de 3 axes :

- Le développement social local déjà évoqué
- La mobilisation des dispositifs de droit commun qui doivent prendre en compte les particularités de tel ou tel public – exemple : les jeunes en situation de handicap âgés de 16 à 25 ans ont vocation à pouvoir bénéficier de l'accompagnement des missions locales, du fonds d'aide aux jeunes...
- L'élaboration de projet de service illustrant les priorités, les engagements et les éléments d'évaluation. A cet égard, le service de PMI est en première ligne au regard de son action à prioriser autour de la parentalité, de la relation mère/enfants et de l'épanouissement du jeune enfant.

Plus précisément, les fonctions de prévention, de repérage et de dépistage des dysfonctionnements familiaux comme des troubles psychiques ou psychiatriques doivent être réaffirmés suite à la loi du 2 janvier 2004 donnant une place centrale à l'entretien parental précoce.

Cet engagement doit avoir pour corollaire la poursuite des bilans de santé dans les écoles maternelles avec un objectif de couverture à hauteur de 95% d'une tranche d'âge.

Cela conduira le Département à poursuivre son soutien au développement de place de centre action médico psycho sociale (CAMPS) dans le cadre du Programme interrégional de la compensation et de l'accompagnement (PRIAC) porté par l'ARS. Un objectif de 50 places supplémentaires sur la période 2017/2021 doit pouvoir être atteint.

### **E- Une adaptation quantitative de l'offre médico-sociale**

La philosophie d'action que le Département du Loiret entend promouvoir à travers son schéma de cohésion sociale est fondée sur la mobilisation du droit commun, l'engagement dans le développement social local, le développement d'actions de prévention, le tout dans une société inclusive visant à favoriser l'autonomie et la citoyenneté des Loirétains.

Toutefois, des réponses institutionnelles sont à mobiliser, en particulier pour résorber sur la durée du schéma les situations des jeunes maintenus en IME au titre des amendements CRETON.

85 jeunes sont à ce jour concernés dont 39 relevant de sa compétence et pour lesquels le Département entend apporter les réponses correspondantes. Parallèlement, à cette prise en compte, il conviendra également de s'attacher aux situations dites en inadéquation, à savoir les personnes bénéficiaires d'une orientation ne correspondant pas à leur établissement d'accueil. Devront alors être mobilisés en priorité les établissements correspondant à leur situation soit au regard de leur âge, soit au regard de leurs besoins.

Ces prises en compte devront être en cohérence avec les éléments identifiés précédemment :

- Le parcours de vie à travers une déclinaison dans les plateformes de service(s) territorialisées.
- La couverture équilibrée de l'offre médico-sociale sur le territoire départemental.

Dans le cadre de la protection de l'enfance, la Maison de l'enfance (MDE) verra consolider sa fonction :

- o De dispositif d'accueil d'urgence, d'évaluation, et d'orientation au plan départemental, en lien avec la plateforme départementale d'accueil.
- o De lieu ressource pour l'accueil mère/enfants autour de la restauration/consolidation du lien maternel.

Une mobilisation particulière sera menée pour que des réponses soient apportées aux jeunes pris en charge par l'ASE et relevant d'orientation vers l'éducation spécialisée et restant à ce jour sans réponses adaptées à leurs besoins.

Le Département entend affirmer que le fait d'être en situation de handicap et confronté à une absence de place ne doit en rien, et pour ces seuls motifs, justifier une admission à l'ASE. Ce n'est que rappeler les fondamentaux de la charte européenne des droits de l'enfant ratifiée par la France.

#### **F- L'adaptation du règlement départemental d'aide sociale**

Cette philosophie d'action conduit également à développer un autre regard sur les personnes accompagnées, prises en charge...outre la posture reconnaissant à tout individu une singularité faite de compétences à déployer et à développer et une capacité à agir, c'est plus profondément sortir d'une logique de statut (bénéficiaires, ayant droit...) pour reconnaître que la personne est toujours un être ayant sa personnalité et qui se définit non seulement par des caractéristiques universelles mais aussi par toutes les particularités qui font qu'elle est cette personne et pas une autre. Ainsi convient-il d'avoir un regard critique sur la sémantique utilisée dans le champ médico-social qui peut avoir un caractère à la fois réducteur et uniforme.

Cela va conduire le Département à revisiter son règlement départemental d'aide sociale, en prenant soin d'adapter plus particulièrement ses règles administratives au regard des barrières d'âge et des freins qu'elles peuvent constituer dans la mise en œuvre opérationnelle des projets de vie de chacun (ex : l'ouverture d'un droit à l'hébergement dans une structure médico-sociale doit impliquer la prise en charge à l'aide sociale sans demandes supplémentaires, sauf éléments de ressources caractérisées).

Ce nouveau règlement départemental d'aide sociale sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec un enjeu de modernisation et de simplification de ses procédures pour l'utilisateur.

L'agilité doit être recherchée afin de rendre possibles des solutions temporaires et alternatives.

Cette simplification devra permettre l'amélioration de la fluidité des accueils dans le dispositif en évitant les situations d'engorgement (dispositif d'accueil d'urgence sur l'enfance et amendements Creton, mineurs confiés en attente de place IME...)

## **G – L'accompagnement des professionnels**

La conduite du changement, dans l'accompagnement des publics dans leur parcours, implique que les professionnels soient eux-mêmes outillés en conséquence.

Le développement de référentiels co-construits permettra de participer à la conduite du changement et d'agir sur l'évolution des représentations pour que se développe sur le territoire départemental une culture partagée.

Outre le droit à l'expérimentation, il s'agira aussi de valoriser les actions menées par l'ensemble des professionnels pour une simplification des parcours des usagers.

### **Conclusion**

Le schéma départemental de cohésion sociale, à la croisée des Politiques qui feront elles-mêmes l'objet de schémas structurants (la Jeunesse, la Lecture Publique) tant interne que portés par d'autres institutions est d'abord un cadre de référence et de projets ; ce n'est pas un document programmatique conformément à l'article L312-4 CASF ;

L'Assemblée départementale du Loiret, par ce schéma, définira annuellement les actions opérationnelles à retenir, dépassant ainsi le cadre d'un document programmatique proposé par l'article L312-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Cela donnera lieu à une démarche de co-construction partenariale, poursuivant ainsi la dynamique engagée pour l'élaboration de ce document cadre.

Il fera l'objet annuellement d'une présentation en terme de bilan et d'actions réalisées auprès de l'assemblée délibérante, après avis du comité de pilotage.

Il sera soumis pour avis au Directeur général de l'ARS, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et au Préfet de département au regard de leurs compétences respectives avant d'être arrêté par décision du Président du Conseil départemental conformément à l'article L 312-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Il sera mis en ligne sur le site du Département.

# ANNEXE 1

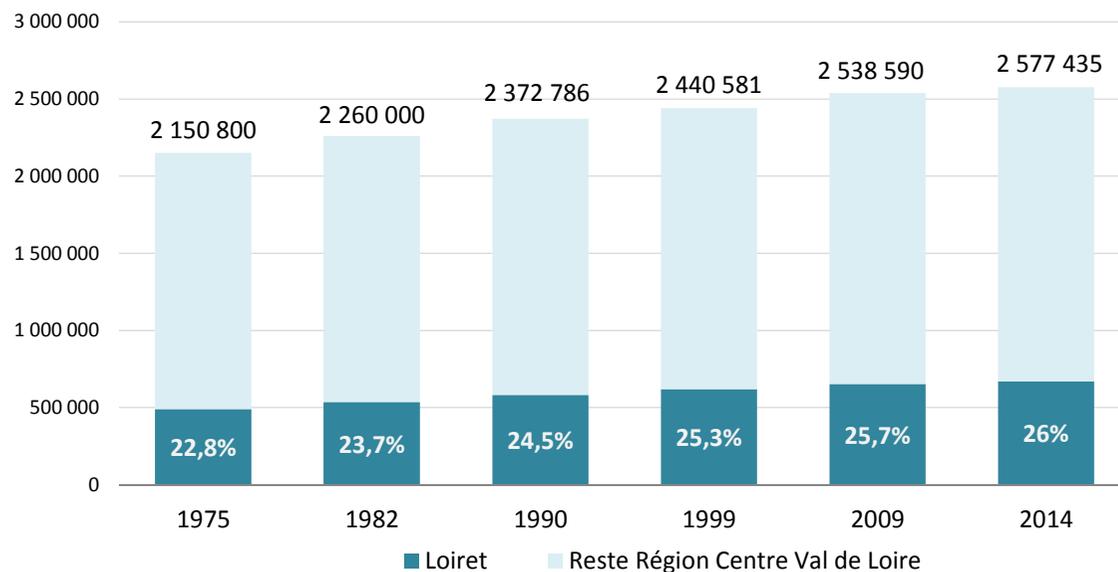
## > PORTRAIT SOCIAL LOIRET

---

## Portrait social du Loiret

## 1. Les dynamiques démographiques à l'œuvre :

**Evolution démographique 1975 -2014 et part de la population Loirétaine dans la Région Centre Val de Loire**



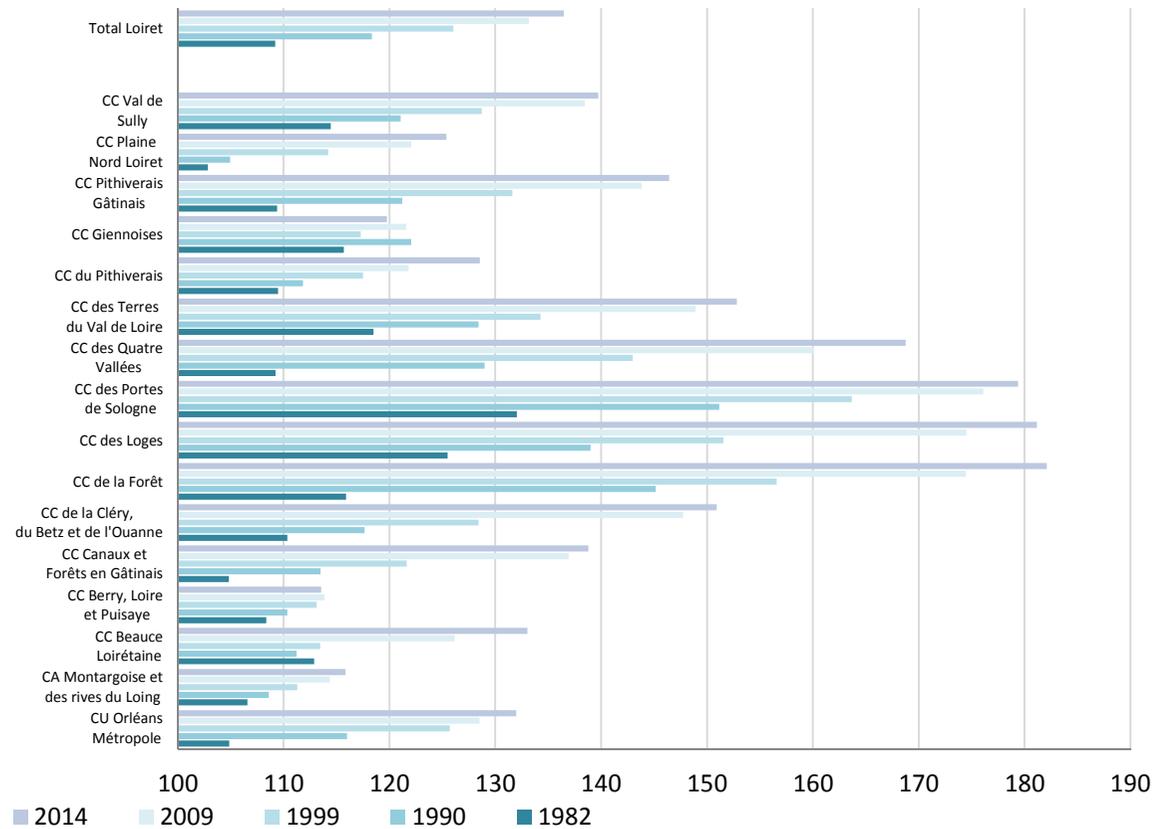
Source : Insee – Recensement 1975-1982 – 1990 –1999 – 2009- 2014

Avec **669 737** habitants, le département du Loiret est le département le plus peuplé de la région. (Insee – Recensement 01.01.2014)

Le Loiret représente **25.98%** de la population régionale (0.24 point de plus qu'en 2009) et occupe le **34<sup>e</sup>** rang des départements métropolitains les plus peuplés.

Le poids de la population loirétaine dans la population régionale n'a cessé de progresser au cours des 4 décennies écoulées.

### Evolution démographique depuis 1975 (base 100 en 1975) par EPCI



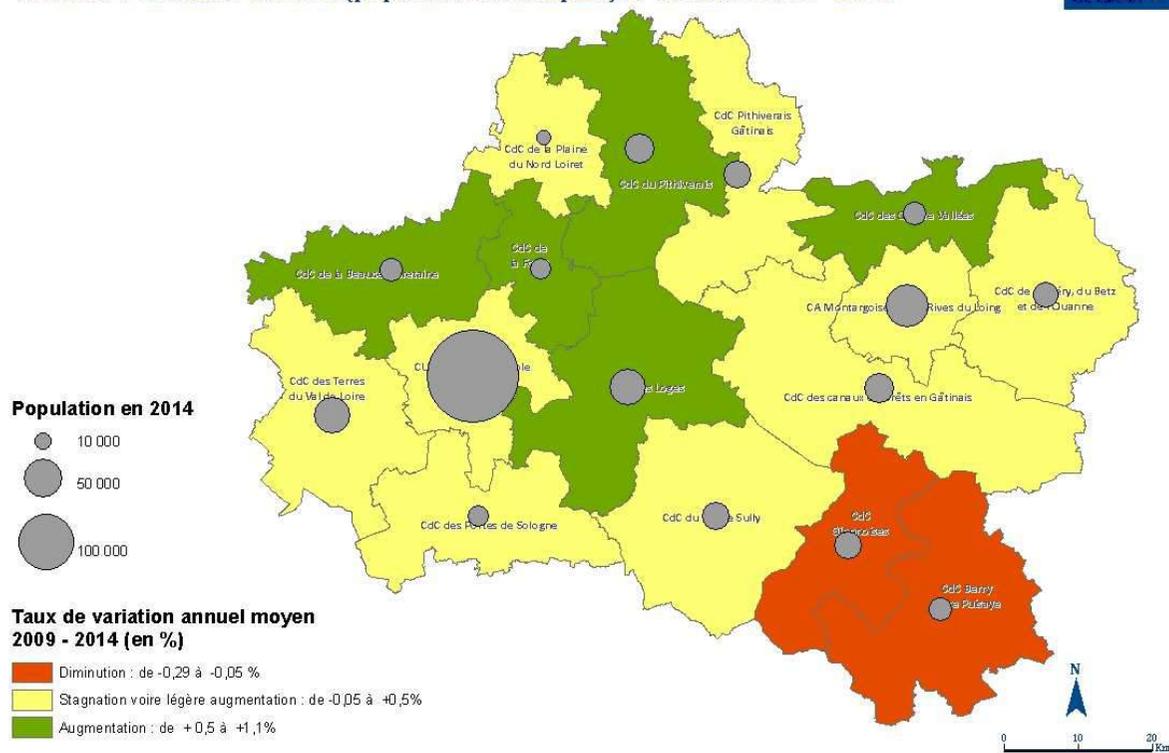
Source : Insee – Recensement 1975-1982 – 1990 – 1999 – 2009- 2014

Sur le territoire du Loiret, la croissance démographique des 40 dernières années a profité **à l'ensemble des EPCI**.

Les EPCI qui ont enregistré les plus fortes progressions sont plutôt ceux situés dans l'espace péri-urbain de l'agglomération orléanaise : notamment les CC portes de Sologne, Forêt et Loges. Plus récemment les franges nord du département, sous influence de l'aire urbaine du Grand Paris (la CC des Quatre Vallées) ont connu une dynamique démographique importante.

Les territoires les moins dynamiques, bien qu'affichant une croissance positive sont les EPCI de l'agglomération Montargoise et rives du Loing (AME) et celle du « Berry, Loire et Puisaye ».

## Nombre d'habitants en 2014 (population municipale) et variation 2009 - 2014



Sur la période récente espace de 5 ans (2009 - 2014), le Loiret a enregistré une croissance démographique non négligeable avec **16 227** habitants supplémentaires (soit une croissance annuelle de **+0.49%** nettement supérieure à la moyenne de la croissance régionale, 0.3%).

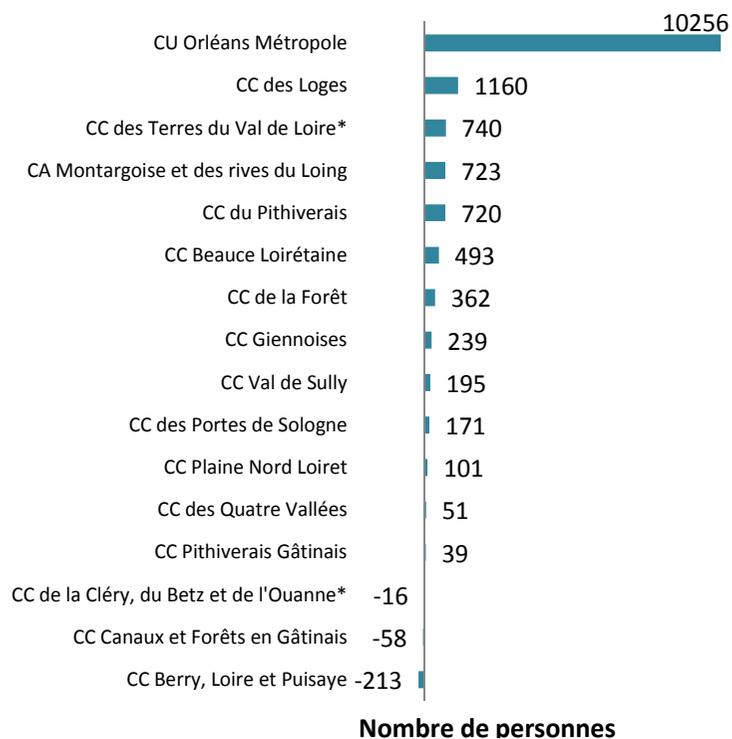
Les deux intercommunalités ayant connu des évolutions négatives au cours des 5 dernières années sont celles de l'extrême sud est du département : Gien et Berry, Loire et Puisaye.

Inversement les croissances démographiques les plus importantes sur cette même période sont toutes situées dans les franges nord du département (sous influence de l'aire francilienne) : CDC Pithiverais, CDC des Quatre Vallées et CDC Beauce Loirétaine.

	<b>2009 Populatio n municipal e</b>	<b>2014 Populatio n municipal e</b>	<b>Variation 2009-2014 - Nombre d'habitant s</b>	<b>Taux annuel de variatio n 2009 - 2014</b>				
CU Orléans Métropole	272 172	279 549	7 377	0,54				
CA Montargoise et des rives du Loing	60 142	60 915	773	0,26				
CDC Beauce Loirétaine	15 573	16 424	851	1,07				
CDC Berry Loire et Puisaye	18 905	18 854	-51	-0,05				
CDC Canaux et Forêts en Gâtinais	27 778	28 152	374	0,27				
CDC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne*	20 101	20 531	430	0,42				
CDC de la Forêt	15 473	16 152	679	0,86				
CDC des Portes de Sologne	14 960	15 238	278	0,37				
CDC des Quatre Vallées	16 343	17 231	888	1,06				
CDC Giennaises	25 949	25 566	-383	-0,30				
CDC Plaine Nord Loiret	6 665	6 845	180	0,53				
CDC Val de Sully	24 426	24 650	224	0,18				
CDC des Loges	39 926	41 448	1 522	0,75				
CDC Pithiverais Gâtinais	25 388	25 844	456	0,36				
CDC du Pithiverais	27 662	29 193	1 531	1,08				
CDC des Terres du Val de Loire*	42 047	43 145	1 098	0,52				
Total général	653 510	669 737	16 227	0,49				
<i>Source : Insee - Recensement au 01.01.2014 et 01.01.2009 *</i>								
<i>Territoire Loirétain de la CDC</i>								

## Solde migratoire / solde naturel

### Solde naturel entre 2009 et 2014



Nombre de personnes

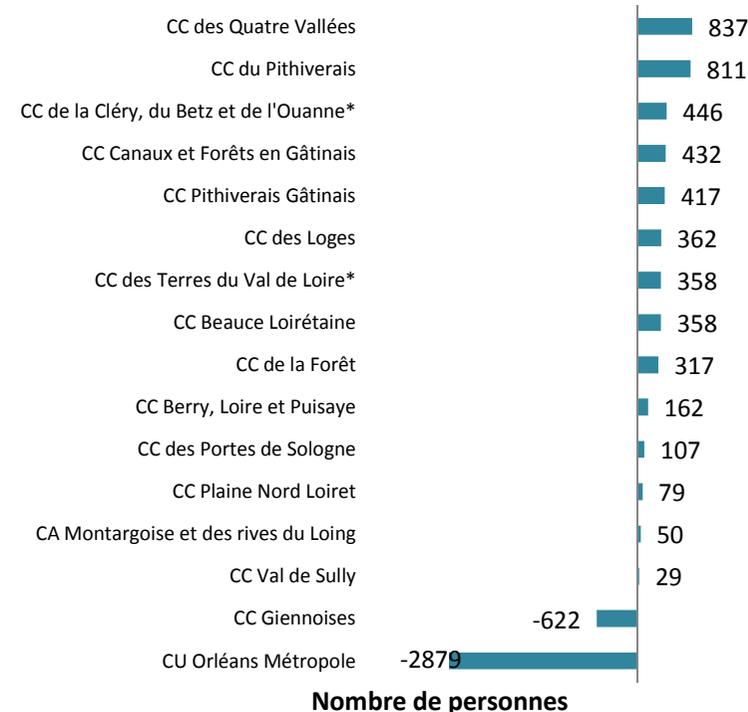
Source : Insee – Recensements 2009- 2014 et Etat Civil

#### Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

**La croissance démographique du Loiret est portée essentiellement par la dynamique des naissances** : 92% de la variation 2009-2014 sont imputables aux naissances (solde naturel de 14 963 et solde migratoire de 1 264).

### Solde migratoire apparent entre 2009 et 2014



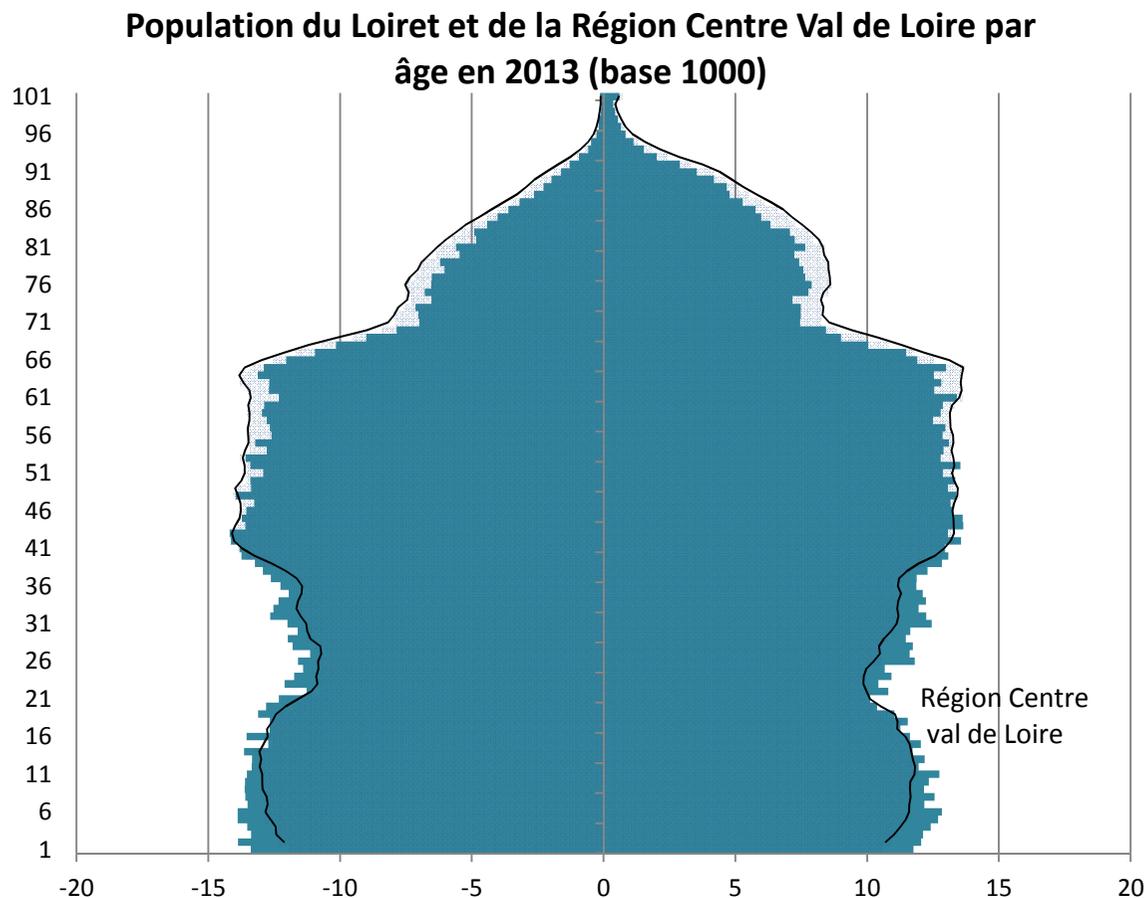
Nombre de personnes

#### Solde migratoire apparent

Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel. Le solde migratoire apparent des entrées sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes



## Les principales caractéristiques

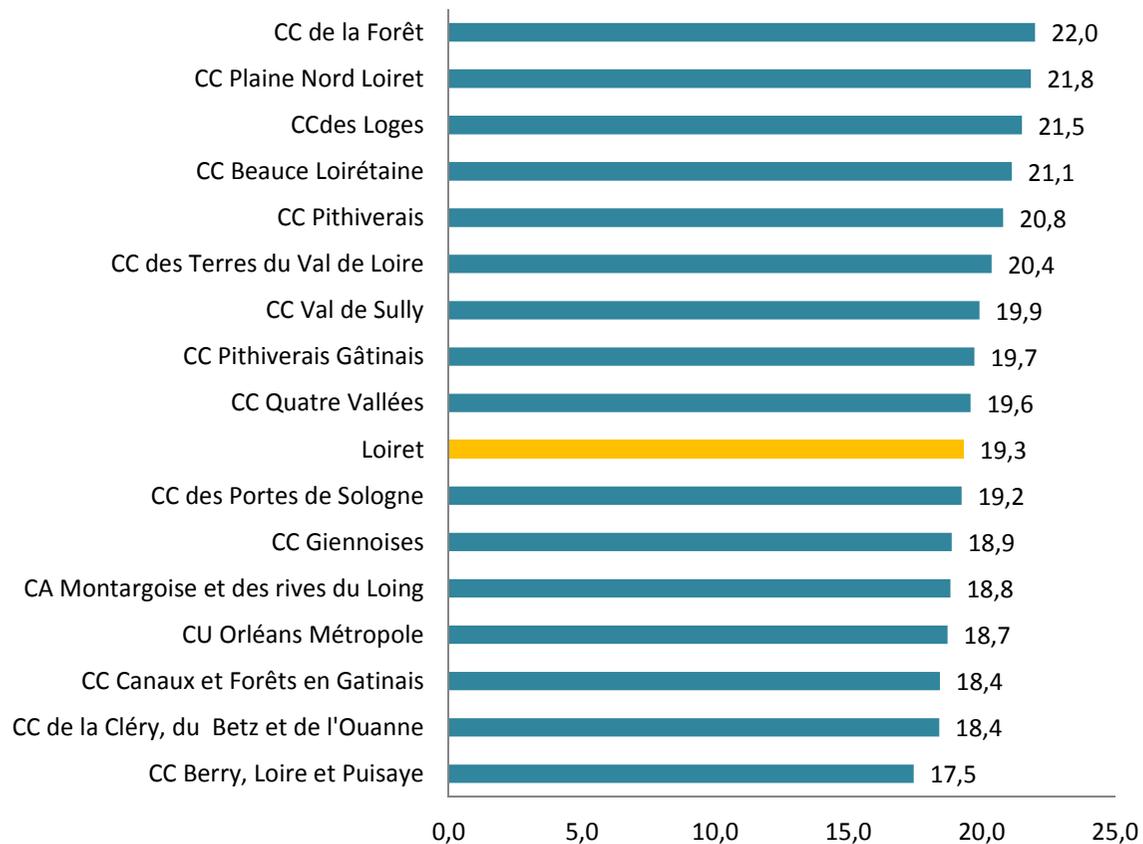


Avec un âge moyen de **40.6 ans** en 2013, la population du Loiret est **plus jeune** que celle de la région Centre Val de Loire (42.1 ans).

Globalement, les classes d'âges -60 ans et plus) y sont moins représentées alors que la population des enfants et adultes jusqu'à 45 ans y sont plus nombreuses. A noter toutefois, le léger déficit des classes d'âges étudiants / jeunes actifs.

Source : Insee recensement 2013

## Part des moins de 15 ans dans la population



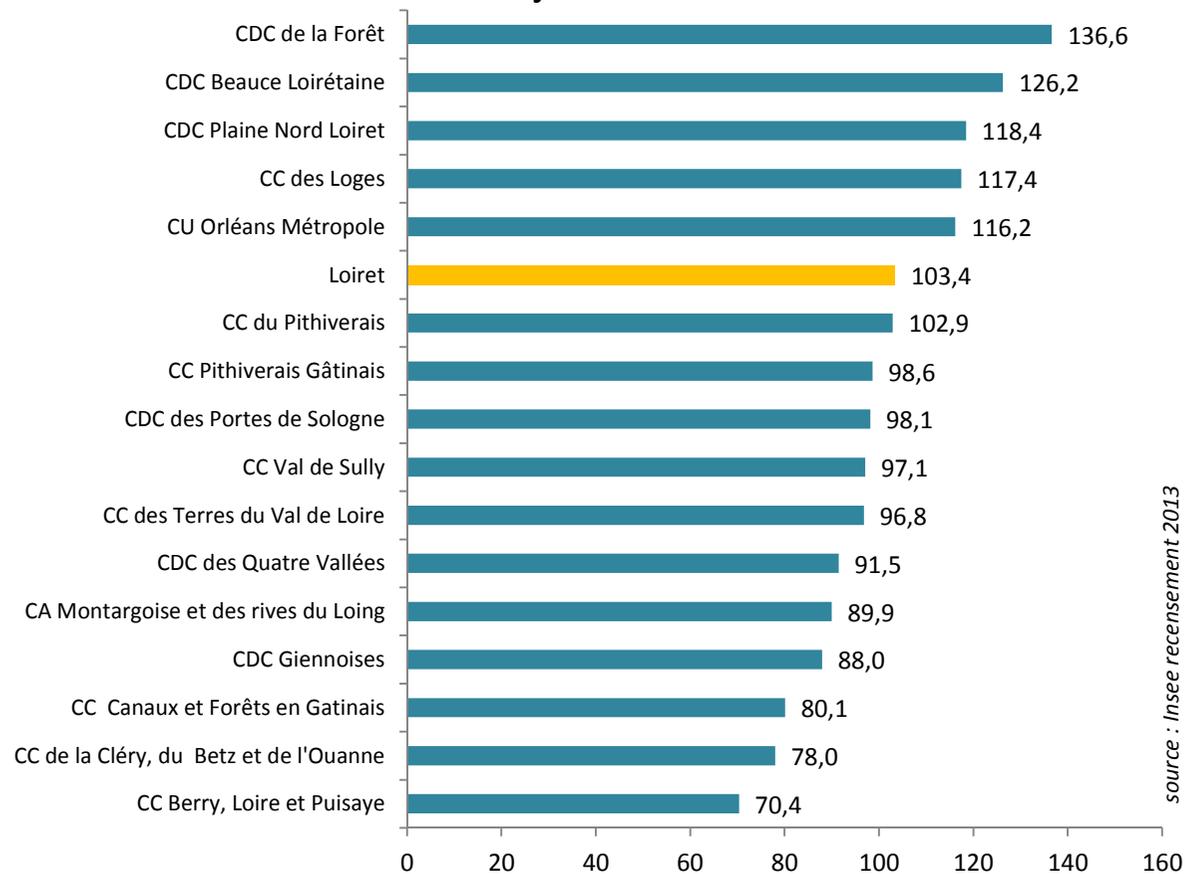
Source : Insee recensement 2013

**Une population jeune** : 19,3% de la population loirétaine a moins de 15 ans.

Les intercommunalités de l'Est et les deux agglomérations accueillent proportionnellement moins d'enfants et d'adolescents.

Inversement, les EPCI ayant connu les plus fortes croissances démographiques en lien avec le développement du péri-urbain et l'extension de l'aire d'influence de la région Ile de France sont ceux où les moins de 15 ans sont plus présents (en %)

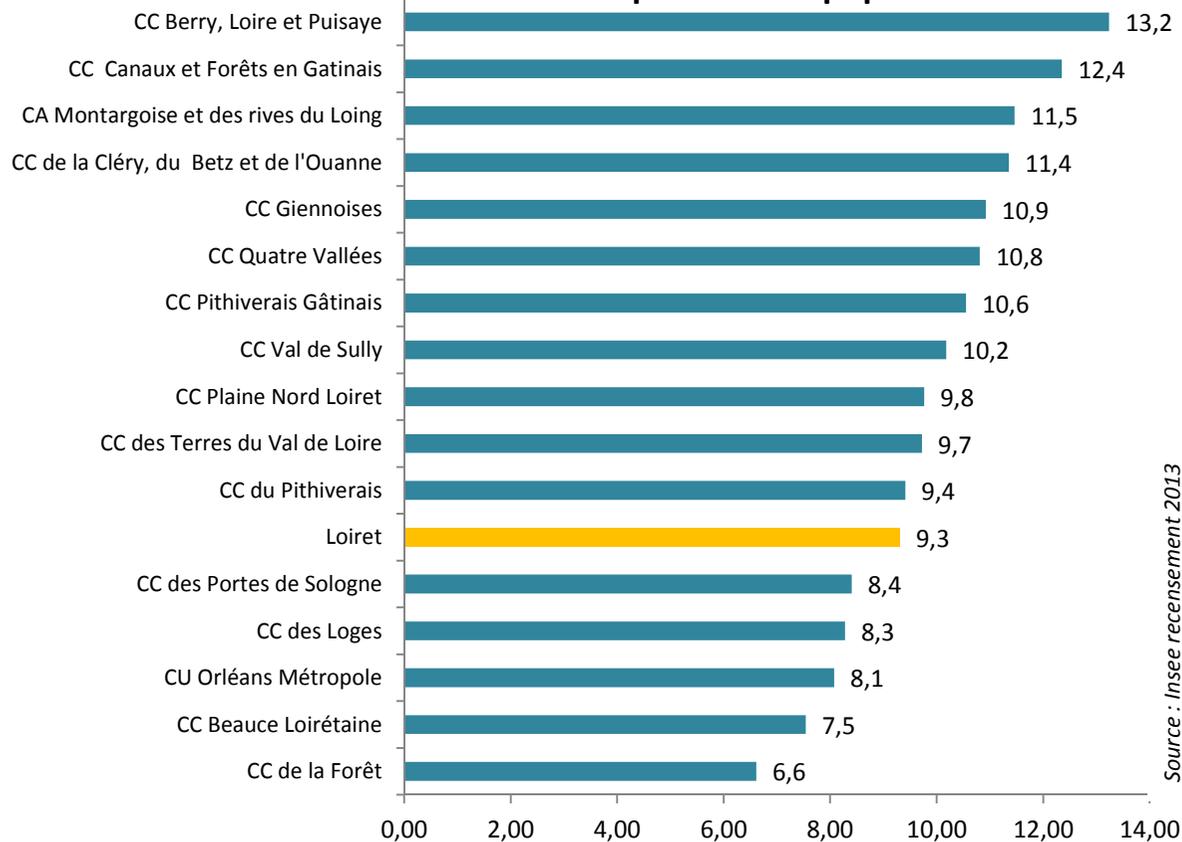
## Indice de jeunesse en 2013



source : Insee recensement 2013

Avec **103 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus**, le profil « jeune » du Loiret se confirme.

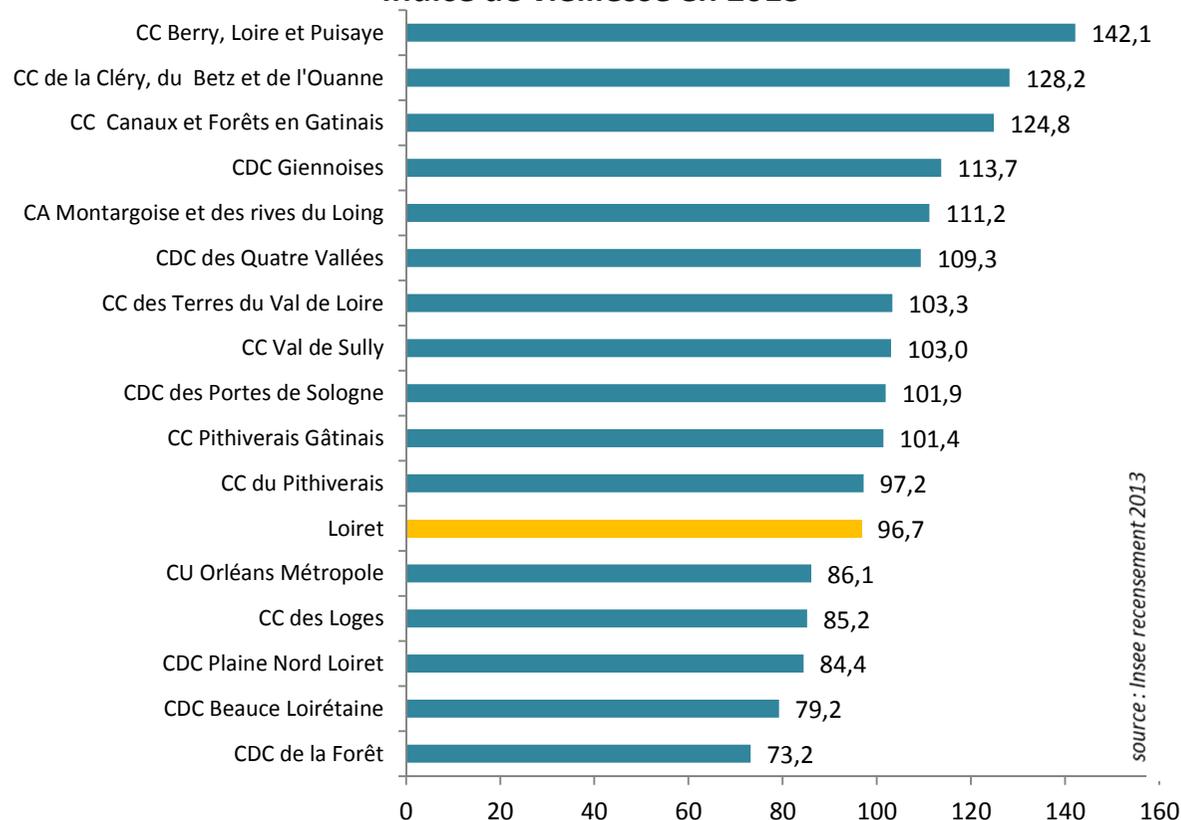
### Part des 75 ans et plus dans la population



9% des Loirétains ont 75 ans ou plus.

Les EPCI de l'Est du département concentrent des proportions de personnes âgées plus importantes (y compris l'agglomération Montargoise) tandis que les territoires de l'Ouest ont des ratios inversés : plus de jeunes pour chaque personne âgée présente.

### Indice de vieillesse en 2013



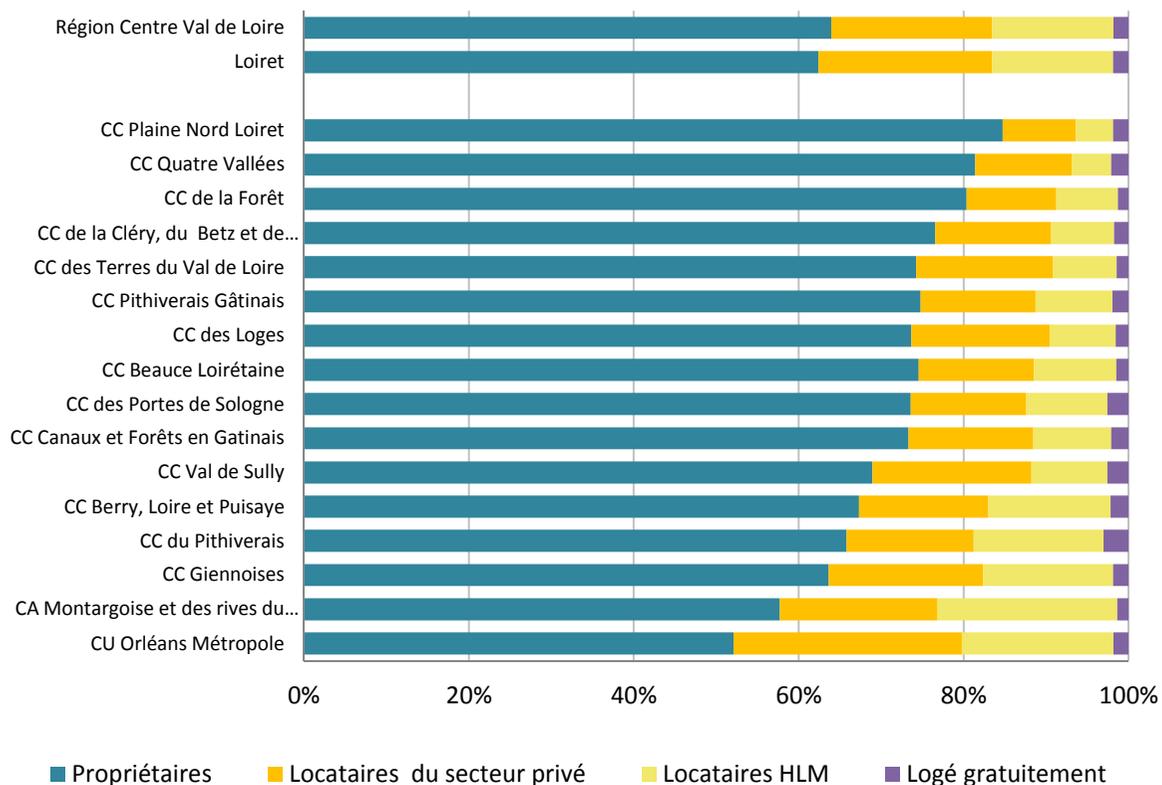
Avec un rapport de 96.7 personnes âgées de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, la situation du Loiret est proche de l'équilibre (même si l'on compte plus de jeunes que de personnes âgées).

Les territoires où un important déséquilibre entre population jeune et population âgée sont exclusivement des EPCI situés à l'Est du département.



## Le parc de logement

### Les statuts d'occupation des résidences principales



**331 274 logements** (toutes catégories confondues), un quart des logements de la région Centre – Val de Loire (24,7 %).

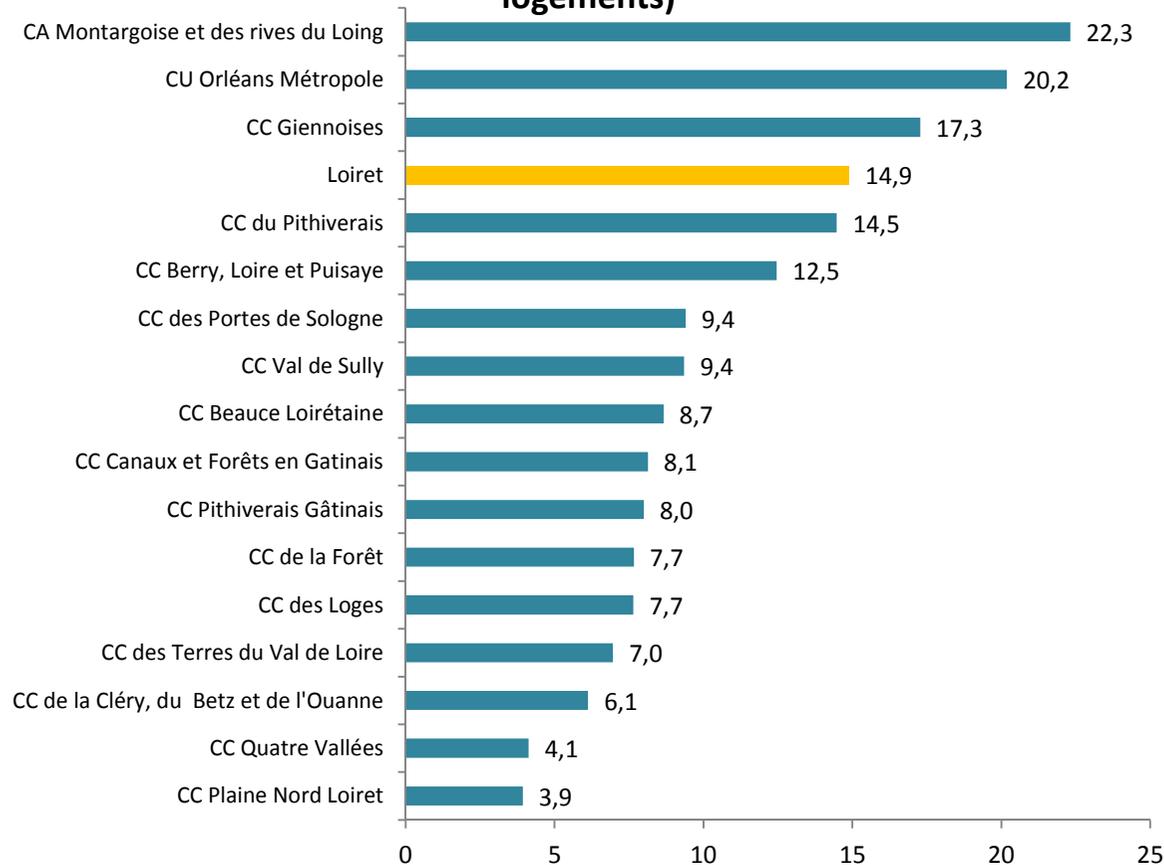
**287 049 résidences principales** en 2013 (86.7% du parc de logements)

Une **majorité de propriétaires occupants** (62.4% bien que légèrement inférieure au niveau régional)

Les franges Nord du département ont un parc de logements peu diversifiés avec une très large prédominance des propriétaires occupants et une très faible présence de locatif privé.

Source : Insee – Recensement 2013

### Patrimoine de logements sociaux (part dans le parc total de logements)



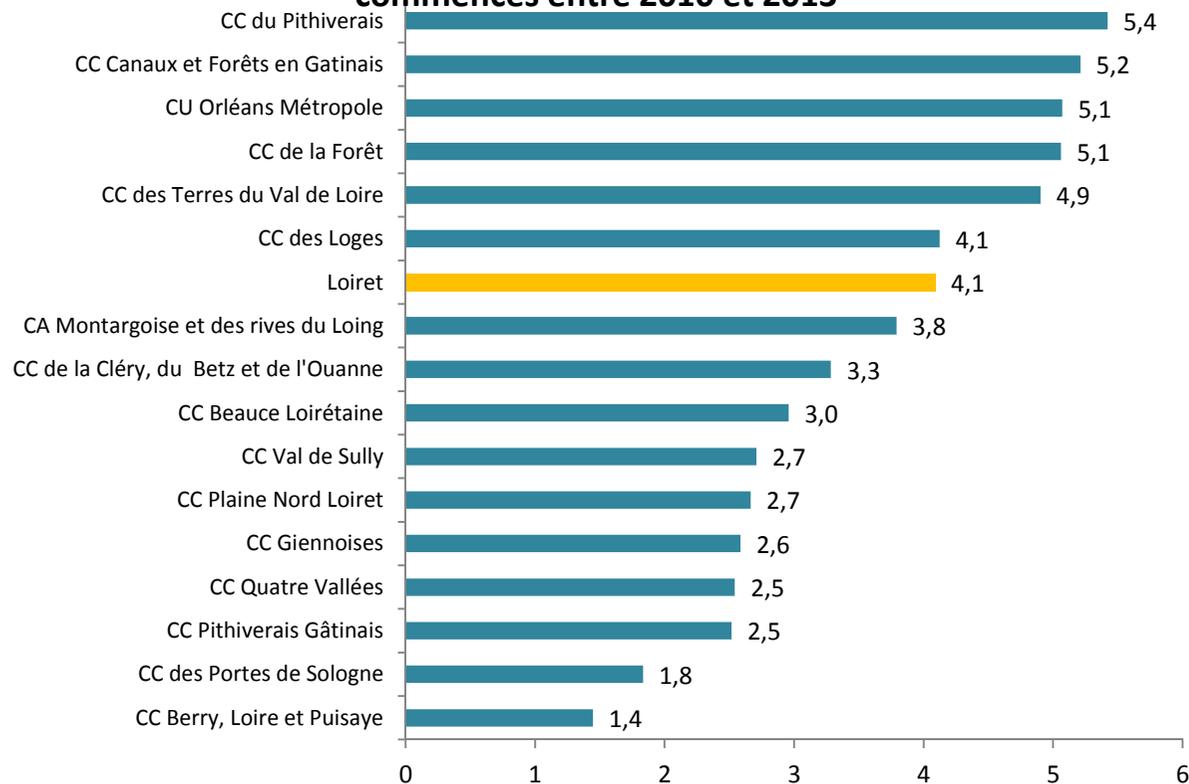
Source : Insee – Recensement 2013

Avec 728 logements sociaux pour 10 000 habitants, le Loiret arrive en 29<sup>ème</sup> position des départements métropolitains (Insee, recensement 2013 ; SOeS - Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux-01.01.2015).

**49 679 logements locatifs sociaux** en 2015 (15% du parc de résidences principales)

Les deux agglomérations concentrent le plus de logements locatifs sociaux avec au moins un cinquième des logements.

## Dynamique de construction neuve : taux de logements commencés entre 2010 et 2013



Source : MEDDE – SITADEL 2 – Permis de logements commencés

**13 585 logements construits** entre 2010 et 2013 (4,1% du parc de logements)

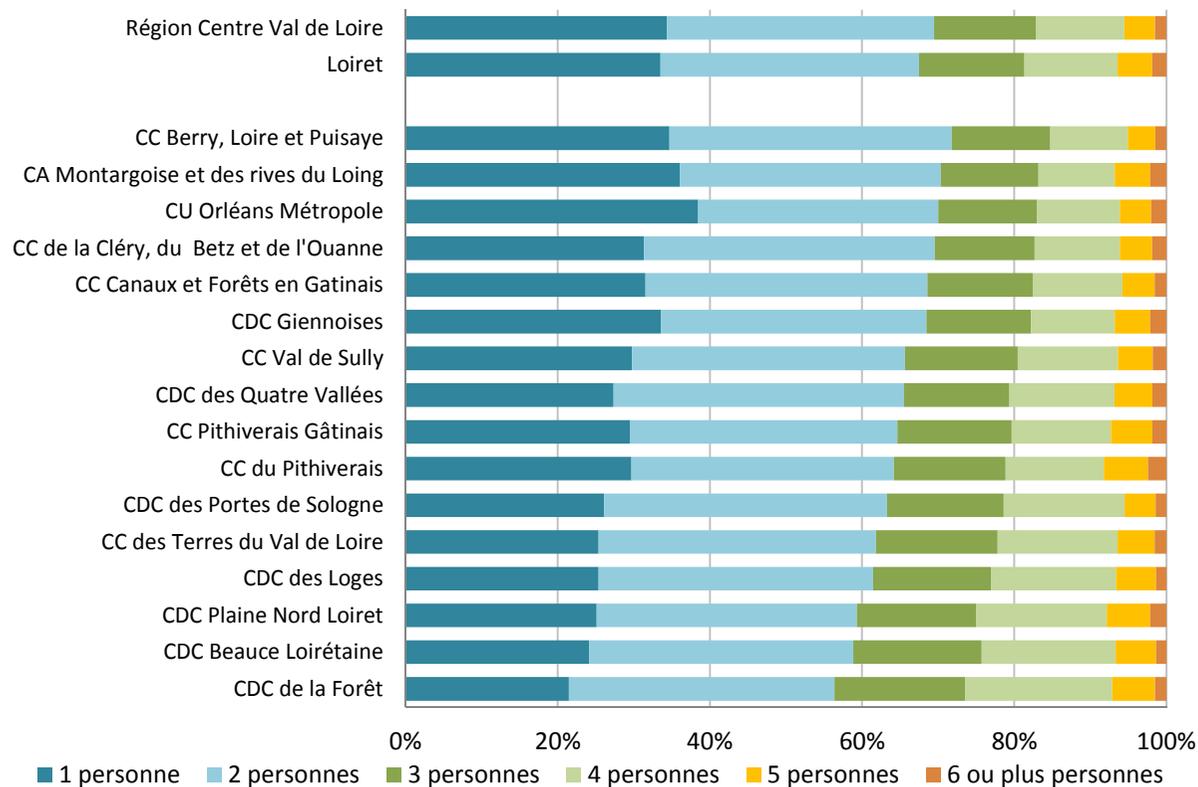
Une dynamique de construction neuve portée par le Pithiverais et le péri-urbain orléanais.

Les secteurs plus ruraux du département (franges Est, Nord et Sud) ont moins vu leur parc de logements se renouveler / augmenter au cours des dernières années.



## Composition des ménages

### Taille des ménages



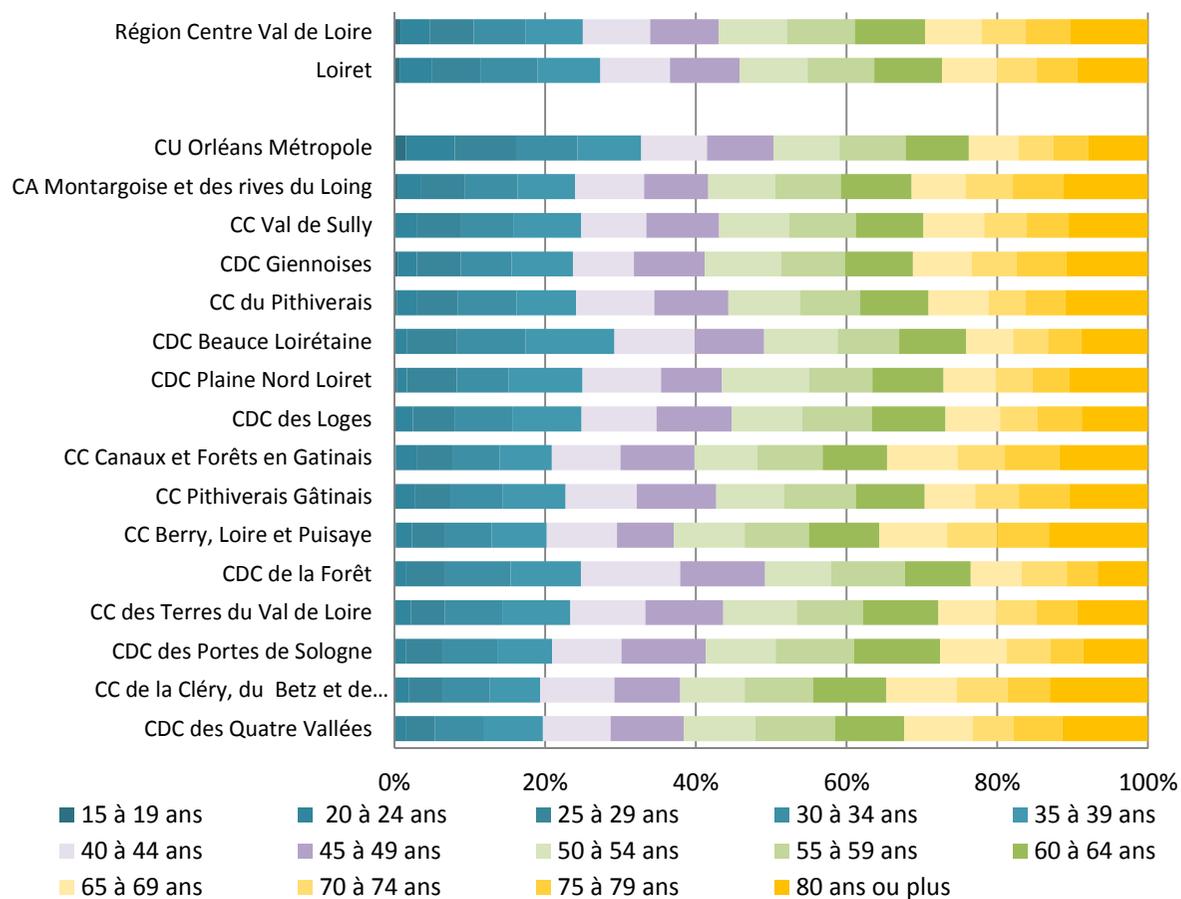
**287 163 ménages** (Insee – Recensement 01.01.2013), soit un quart des ménages habitant en région Centre – Val de Loire (25,3 %), le Loiret arrive au 37ème rang des départements métropolitains.

**Un tiers** des ménages sont constitués de **personnes vivant seules** (proportion comparable au niveau régional). Outre les deux agglomérations, les EPCI de l'Est (Berry, Loire et Puisaye ainsi que la CC Giennoises) concentrent beaucoup de ménages de petite taille.

Inversement les familles sont plutôt dans la partie « grand Ouest » du territoire.

Source : Insee – Recensement 2013

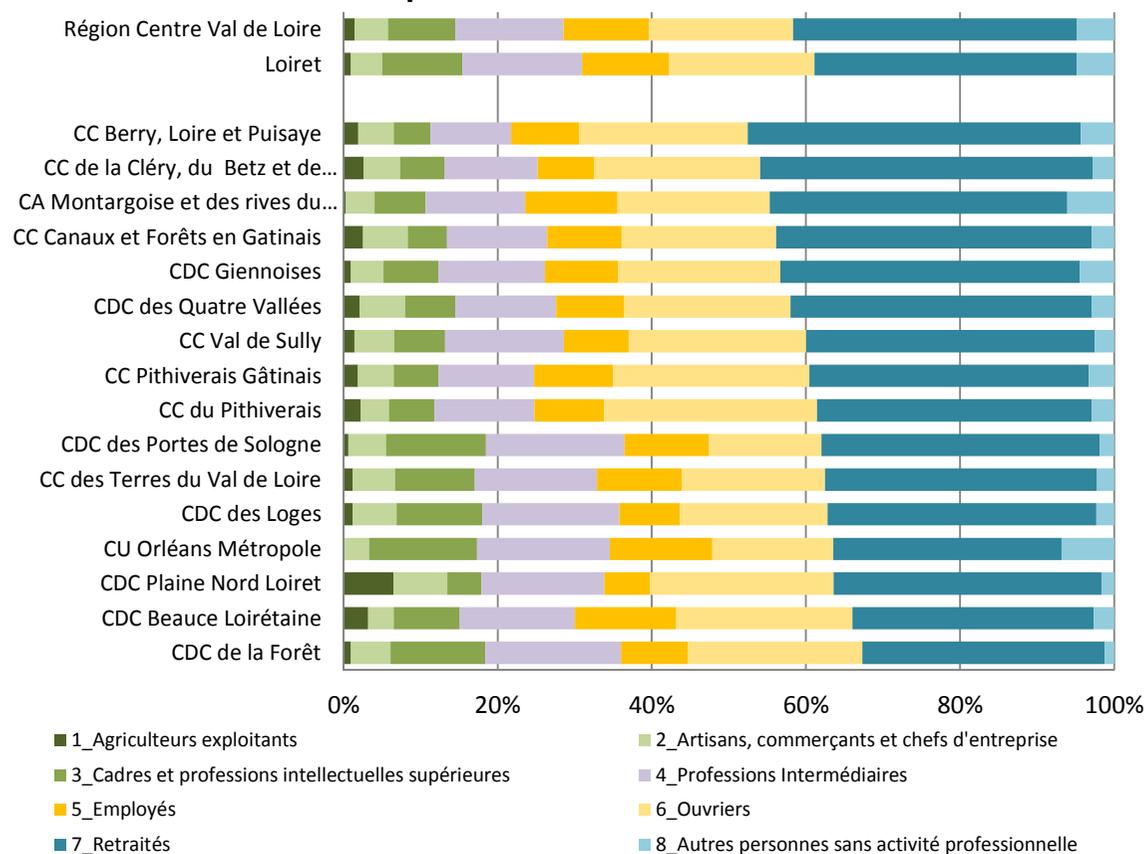
### Ménage selon l'âge de la personne de référence



Le Loiret se démarque de la région Centre Val de Loire par une plus grande proportion de **ménages jeunes** (moins de 30 ans) et moins de ménages âgés (60 ans et plus).<sup>2</sup>

Source : Insee – Recensement 2013

## Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



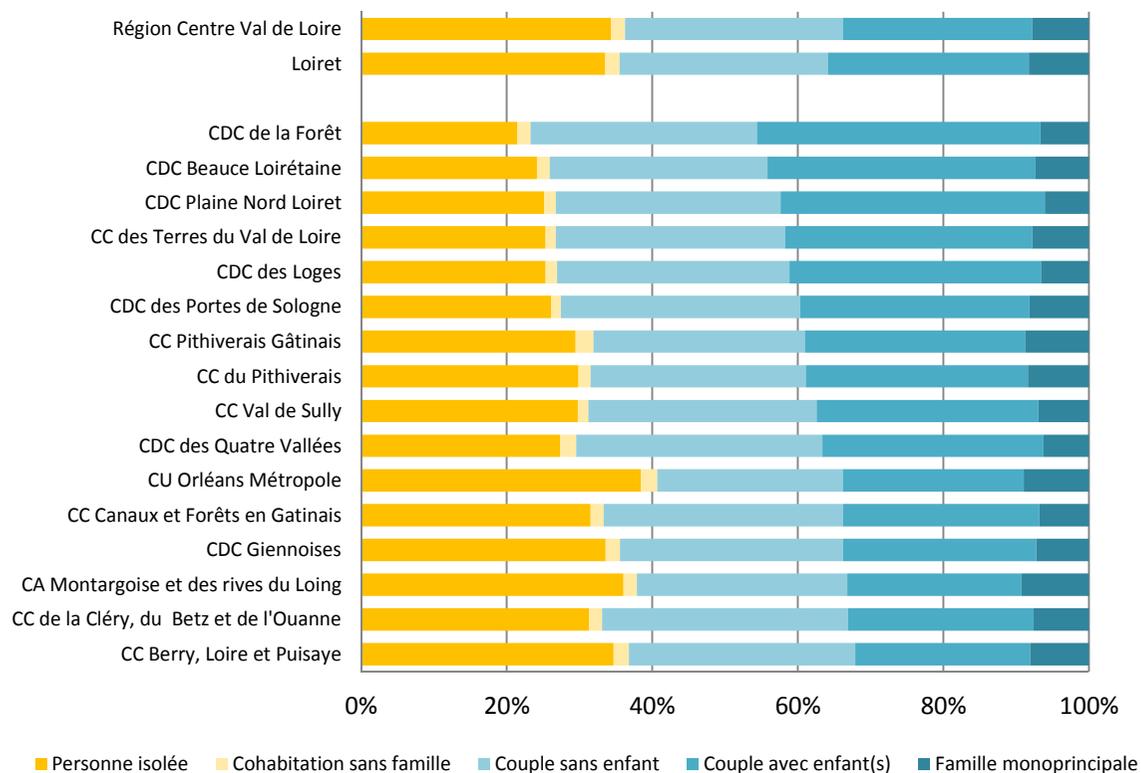
Le Loiret se démarque de la région Centre Val de Loire par une plus grande proportion de **cadres** parmi les personnes de référence- respectivement 10.3% contre 8.7%).

Les EPCI plus urbains (Orléans métropole), et péri-urbain (CC Forêt et portes de Sologne) comptent plus de cadres

Les CC Berry, Loire et Puisaye et celle de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne comptent une forte proportion de retraités parmi leur « chefs de ménages » (43% , soit près de 10 points de plus que la moyenne départementale)

Source : Insee – Recensement 2013

## Composition des ménages

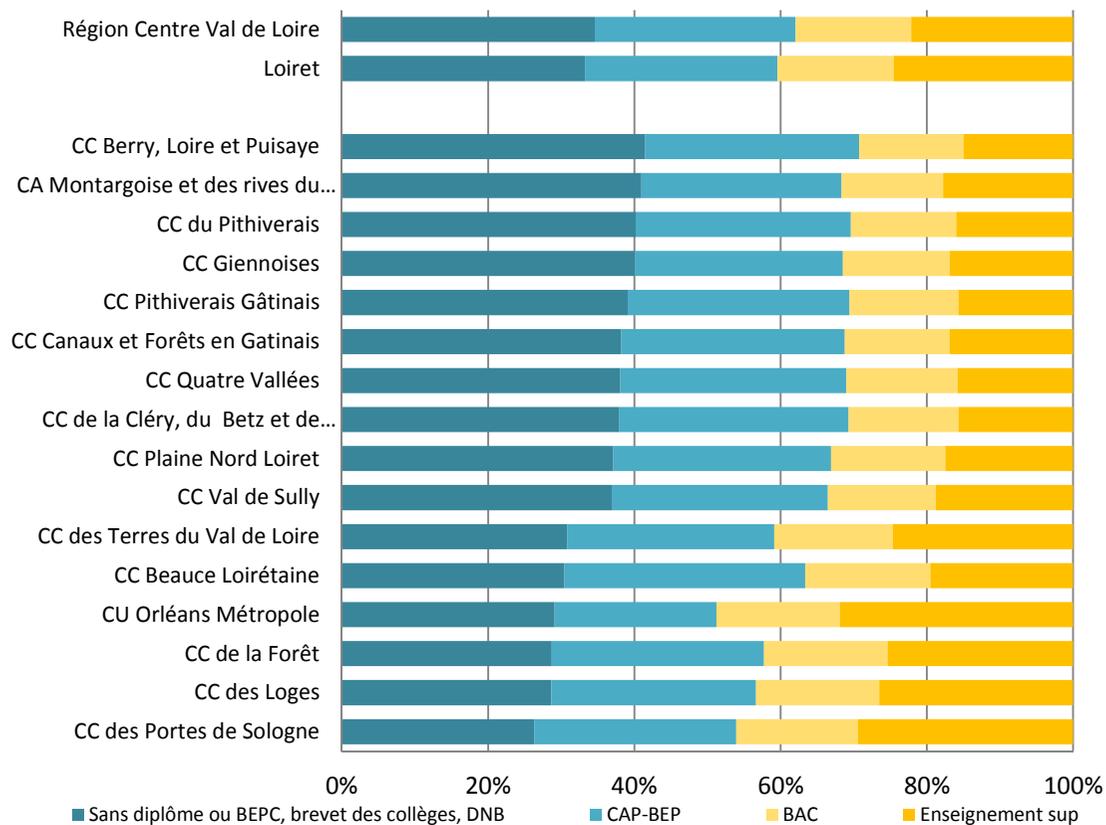


Avec **8,2 % de familles monoparentales** (0,5 point de plus que dans l'ensemble de la région Centre), le Loiret arrive au 51ème rang des départements métropolitains (ordre décroissant).

Source : Insee – Recensement 2013

## Niveau de formation

### Niveau de diplôme de la population hors formation

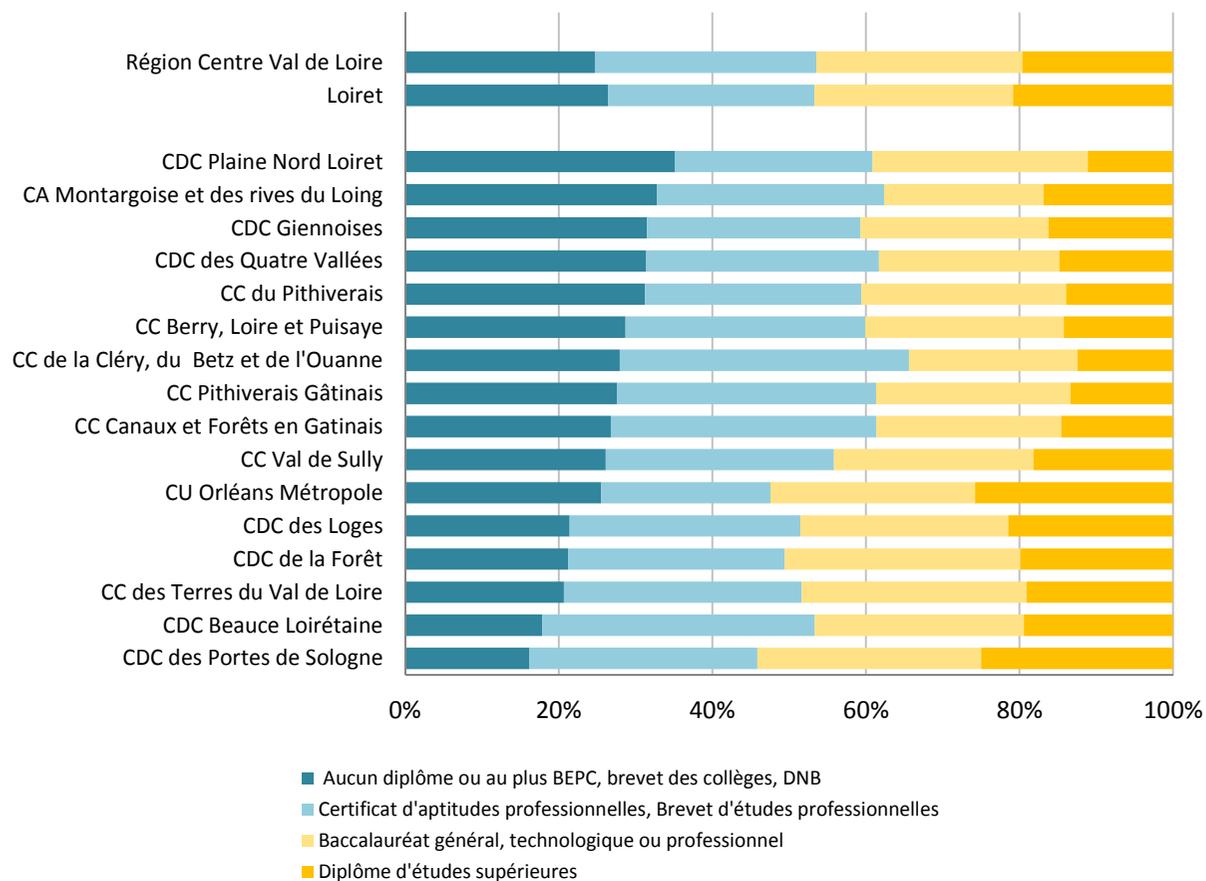


Le profil de formation des habitants du Loiret sortis du système scolaire est **globalement plus diplômé** que celui des habitants de la région Centre Val de Loire.

A l'instar des catégories socio-professionnelles, les EPCI comptant une part plus importante de cadres sont également ceux où les diplômes les plus élevés sont plus fortement représentés : Orléans métropole, CC Portes de Sologne et plus largement ensemble du péri-urbain orléanais.

Source : Insee – Recensement 2013

## Niveau de diplôme des 15-24 ans sortis de formation



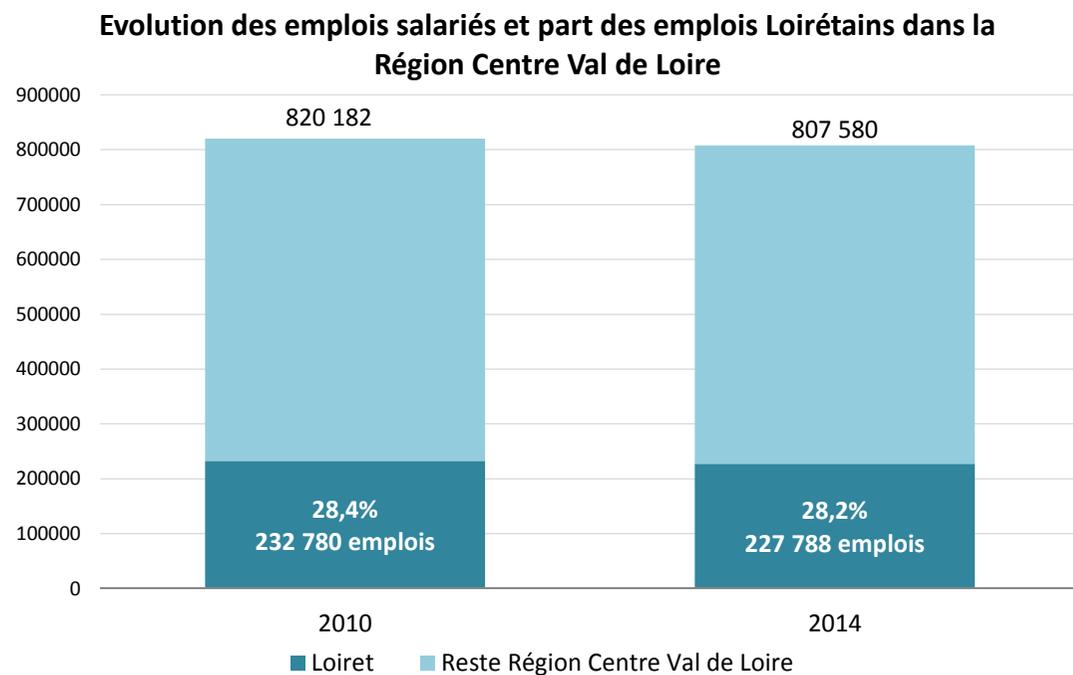
Une part de **diplômés du supérieur parmi les 15-24 ans supérieure à la moyenne régionale** (26.4%, près de 2 points de plus qu'en centre Val de Loire).

Pour les 25-34 ans cette proportion avoisine les 40% (2 points de plus que le niveau national). Le département du Loiret arrive au 36ème rang des départements

Les EPCI de l'Est et du Nord concentrent une forte proportion de jeunes sans qualification (diplôme).

Source : Insee – Recensement 2013

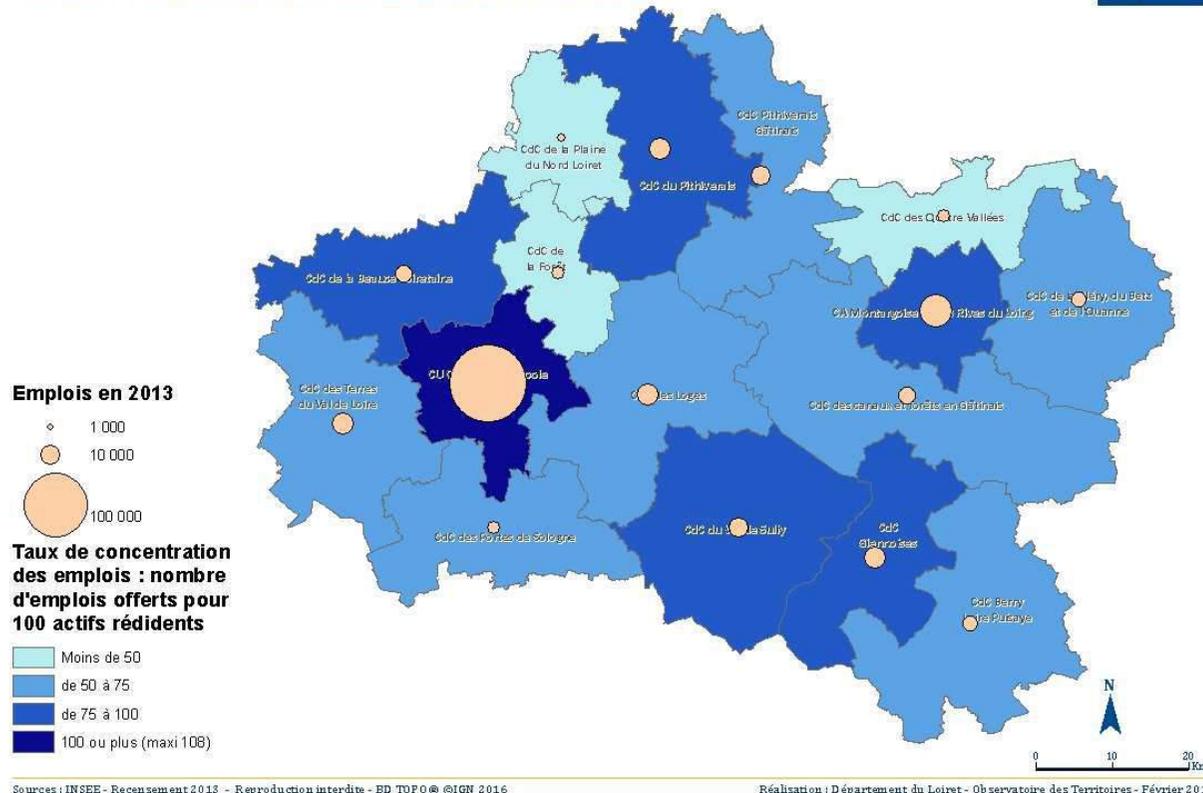
## Activité



**Une dégradation de l'emploi salariés plus importante dans le Loiret** que dans le reste de la région Centre val de Loire : diminution de près de 5 000 emplois entre 2010 et 2014 (-2.1% des emplois loirétains et -1.53% pour la Région)

Source : INSEE – CLAP 2010 et 2014

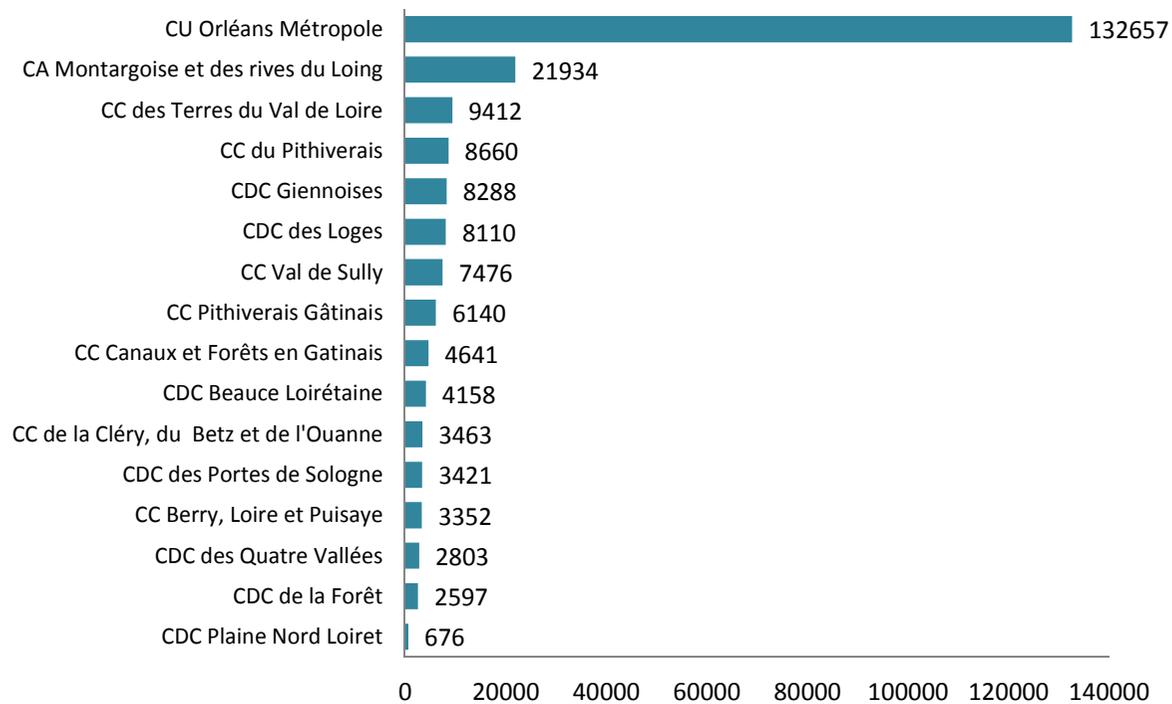
## Nombre d'emplois en 2013 et indicateur de concentration



Des emplois fortement **concentrés sur l'agglomération orléanaise**, seul EPCI à offrir un ratio actifs résidents / emplois offerts supérieur à 100.

Les CC de la Forêt, Plaine du Nord Loiret et Quatre Vallées ont plutôt un profil « résidentiel » puisqu'ils comptent moins de 1 emplois pour 2 actifs résidents.

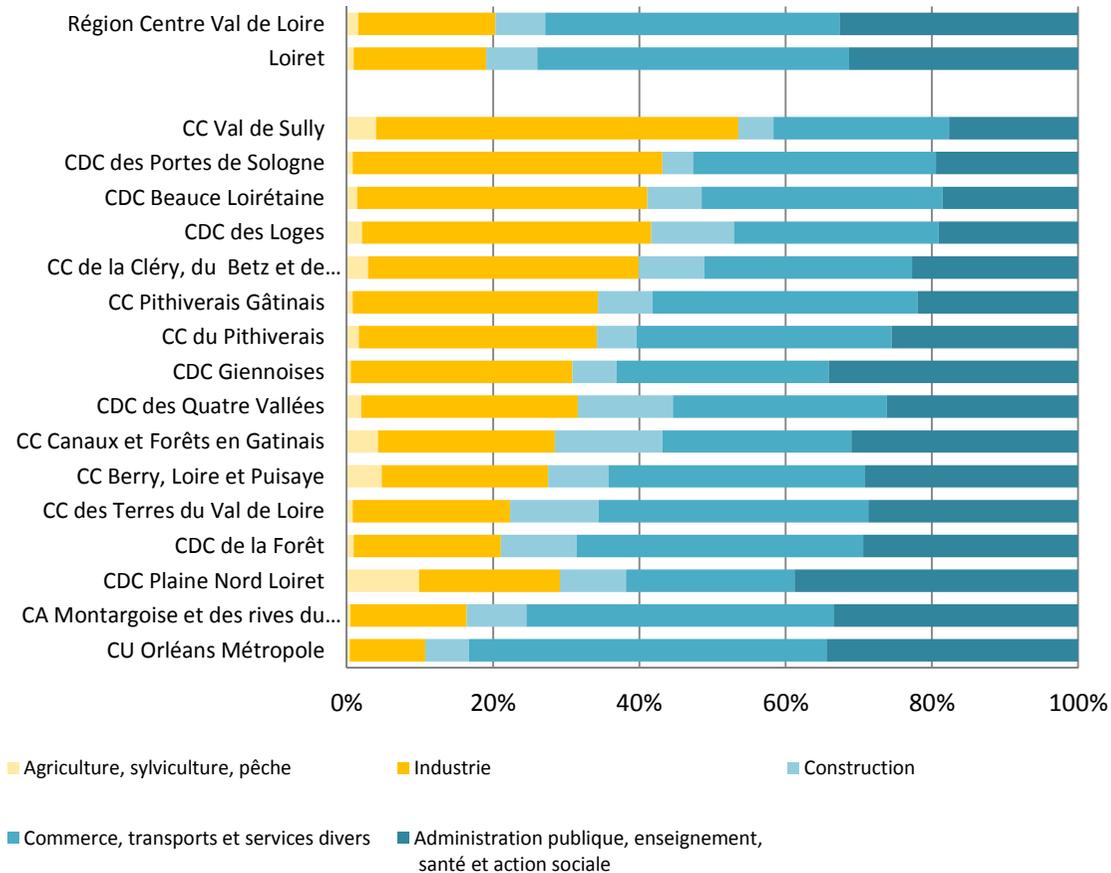
## Nombre d'emplois salariés au 31 décembre 2014



**227 788 emplois salariés** dans le Loiret au 31/12/2014.

Source : INSEE – CLAP 2014

## Emplois par secteurs d'activité

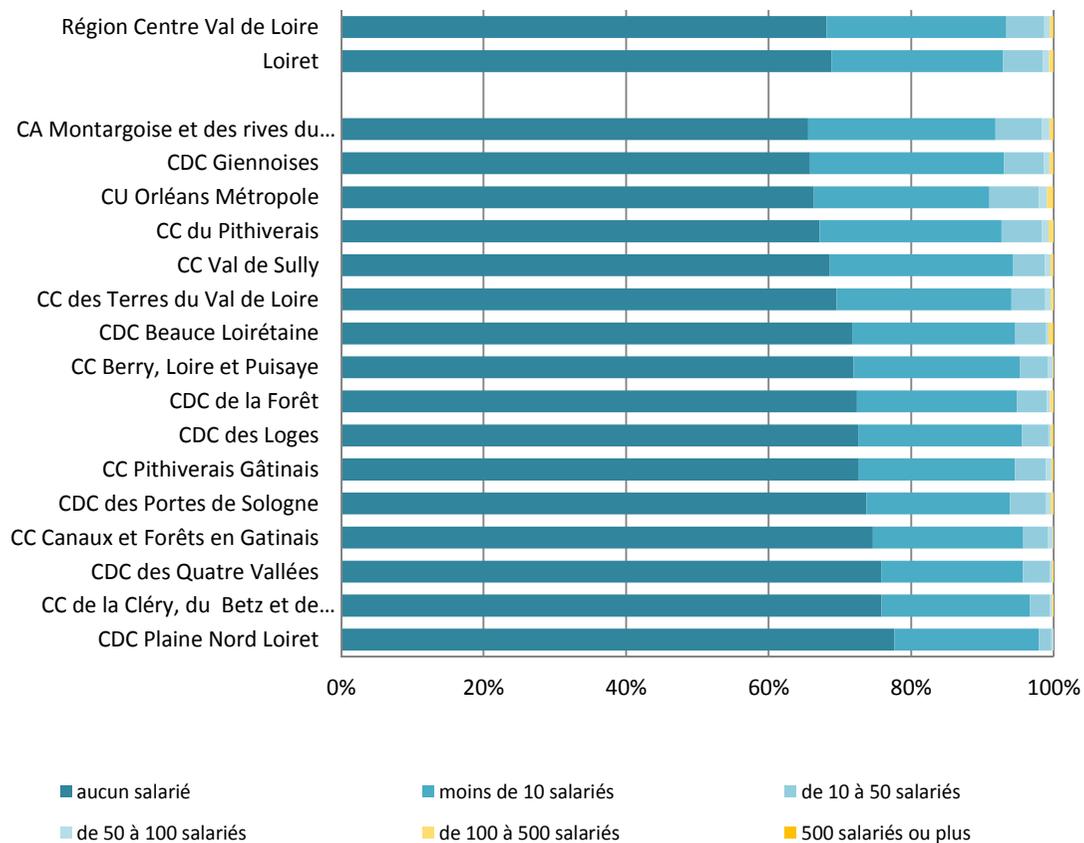


**41 228 emplois salariés** dans l'industrie en 2014 (18.1% de l'emploi salarié total contre 18.8% dans l'ensemble de la Région Centre Val de Loire).

Les CC du Val de Sully (49.6% des emplois salariés) et CC des Portes de Sologne (42.3%) sont les deux EPCI concentrant le plus d'emplois industriels (en %)/

Source : INSEE – CLAP 2014

### Etablissements selon la taille



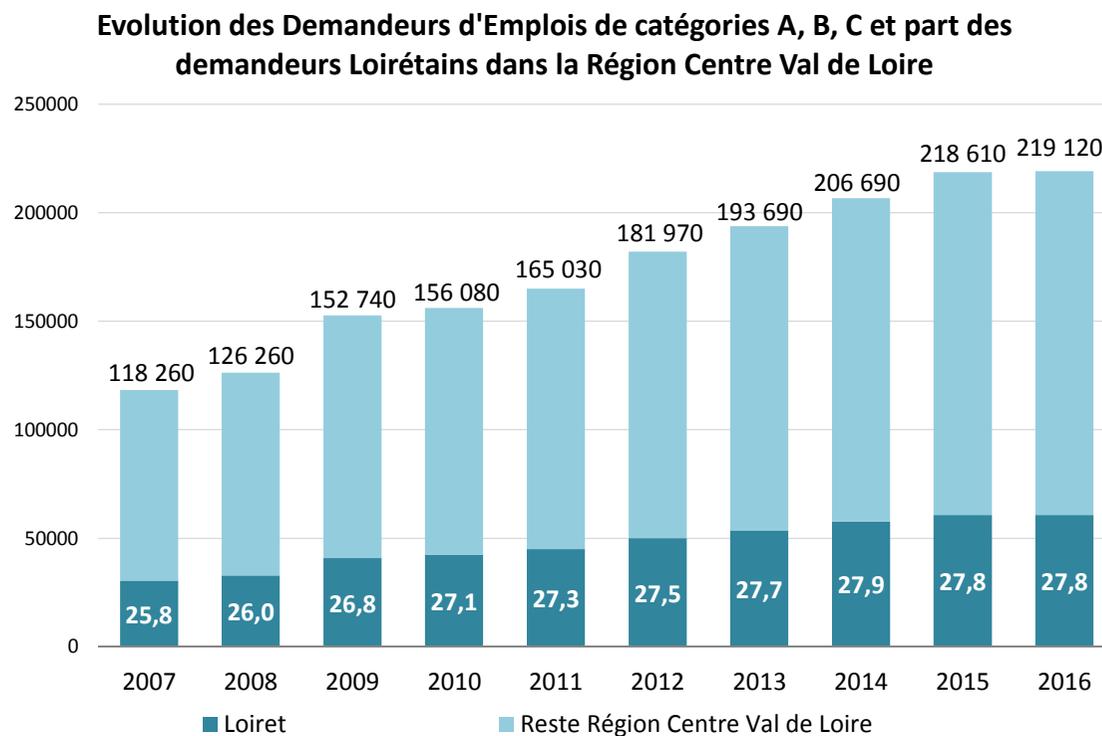
37 674 établissements sur les 54 736 établissements actifs du Loiret ne comptent pas de salariés (68.8%)

814 établissements comptent au moins 50 salariés (1.48%).

Source : INSEE – CLAP 2014



## Le chômage

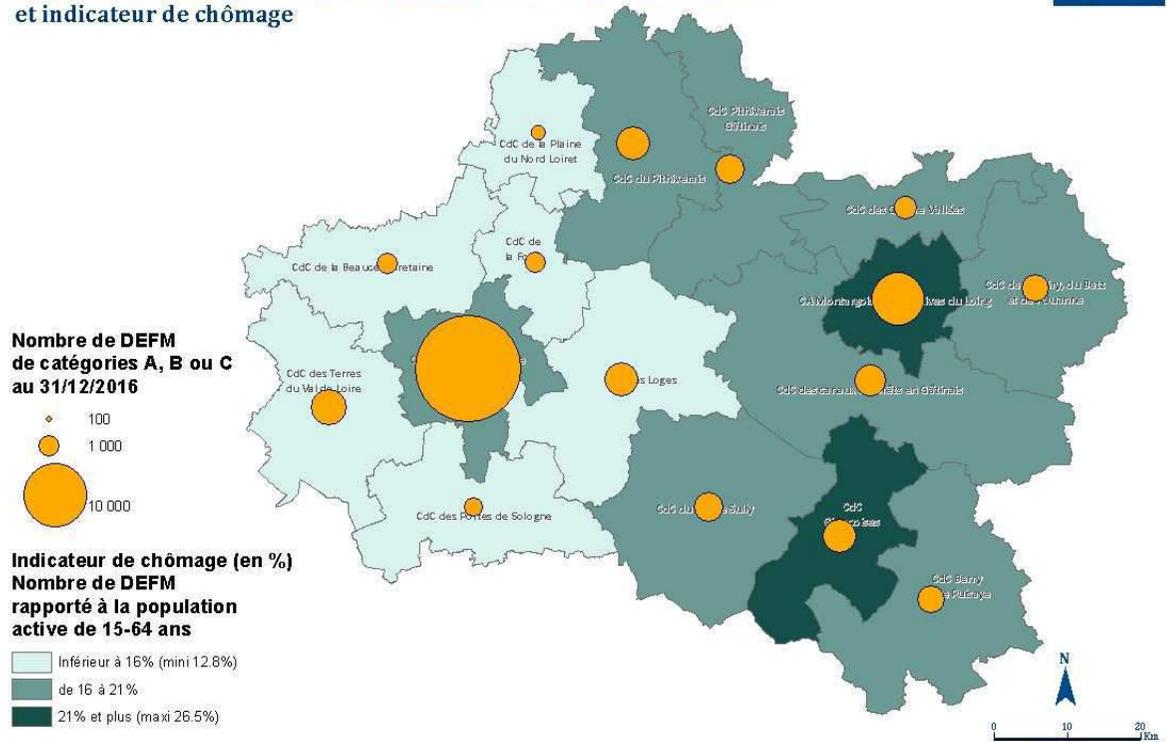


Source : Pôle Emploi – 31 décembre 2007 à 2016

**Une détérioration de la situation de l'emploi au cours des 10 dernières années** plus marquée que dans l'ensemble de la Région.

Entre 2007 et 2016, le nombre de demandeurs d'emplois (catégories A, B et C) a pratiquement doublé dans le Loiret (\*1.99 contre \*1.85 en Région Centre Val de Loire). La part des DEFM du Loiret a progressé de 2 points, elle tend à se stabiliser ces deux dernières années.

**Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C au 31/12/16  
et indicateur de chômage**



Sources : Pôle Emploi - 31/12/2016 et INSEE - Recensement 2013 - Reproduction interdite - BD TOPO® ©IGN 2016

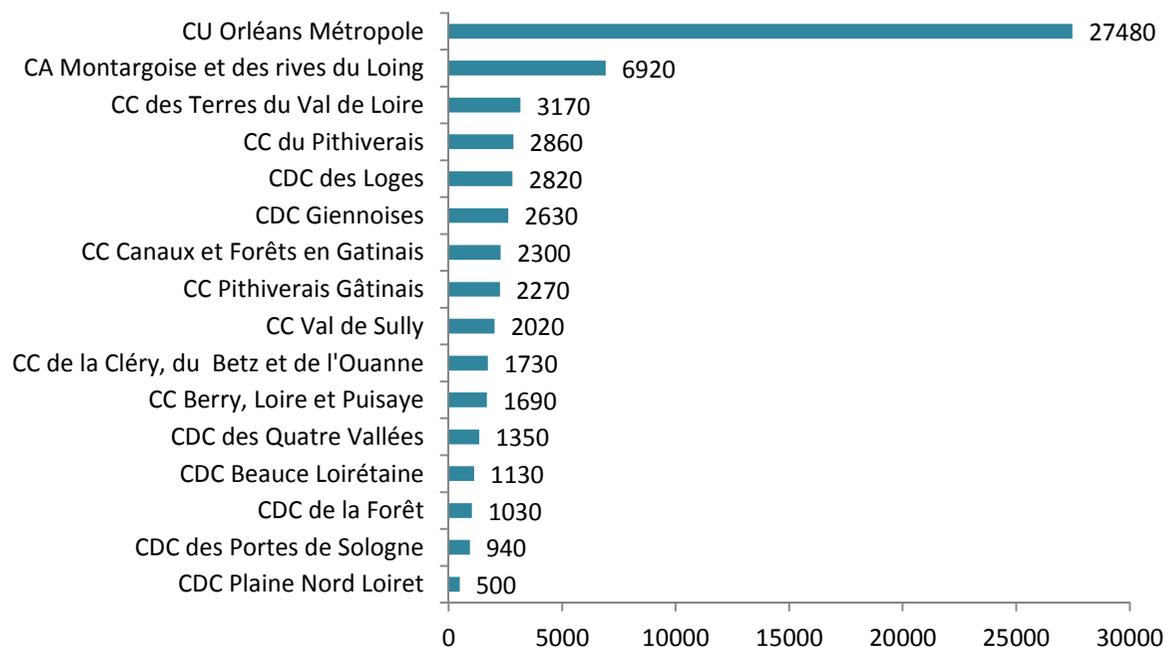
Réalisation : Département du Loiret - Observatoire des Territoires - Février 2017

Près de 61 000 demandeurs d'emplois (cat A, B et C) dans le Loiret et un indicateur de chômage (nombre de DEFM rapporté à la population active) de 19.5% (1 point de plus que le niveau régional).

Les territoires de l'Ouest loirétain plus préservés que ceux de l'Est.

La Communauté d'Agglomération Montargoise et la CC du Giennois avoisinent les 25% de leur population active en situation de chômage

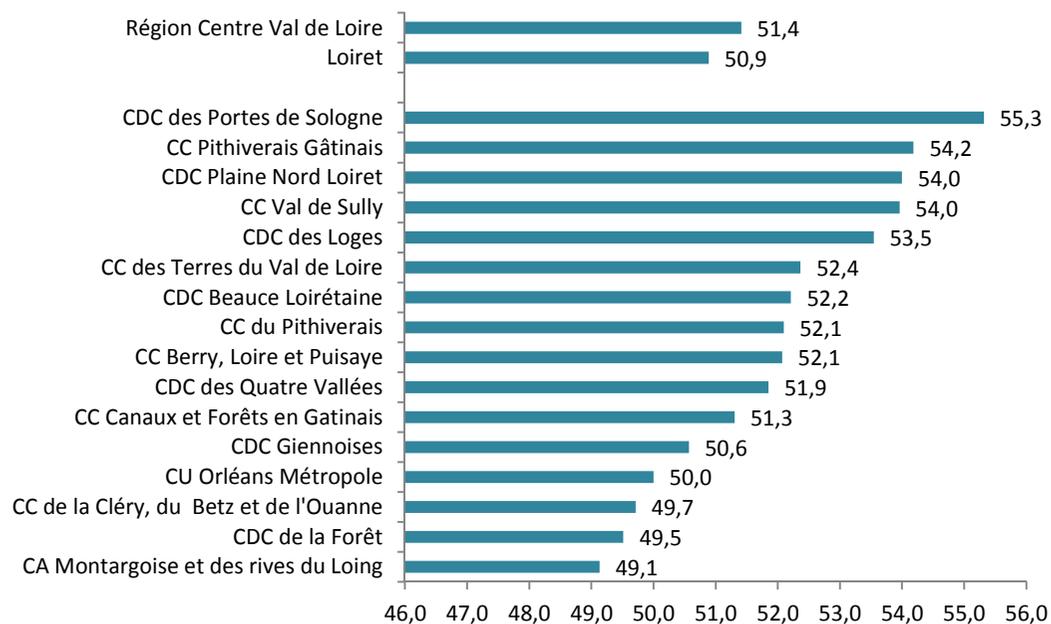
### Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C au 31 décembre 2016



45% des demandeurs d'emplois du Loiret vivent dans l'agglomération orléanaise ; 11% dans l'agglomération Montargoise.

Source : Pôle Emploi – 31 décembre 2016

**Part des femmes parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C**

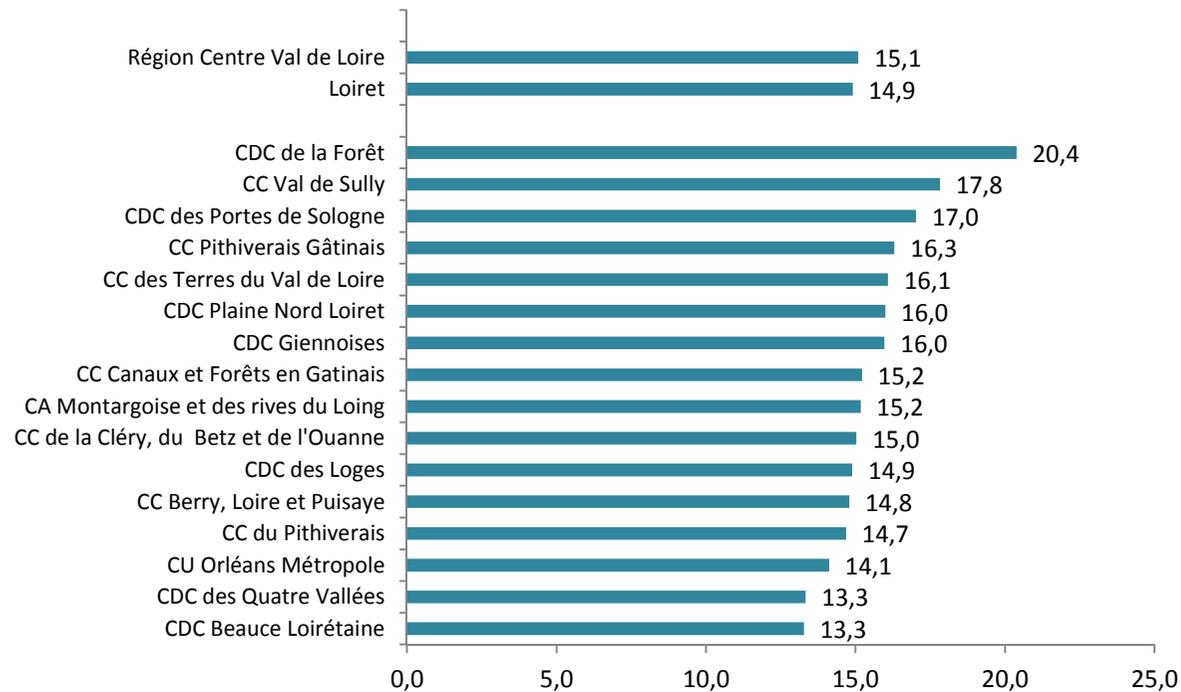


Légèrement plus de femmes parmi les demandeurs d'emplois (0.5 points de moins qu'au niveau régional).

Cette situation plus favorable pour les femmes est plutôt le cas dans les EPCI urbains.

Source : Pôle Emploi – 31 décembre 2016

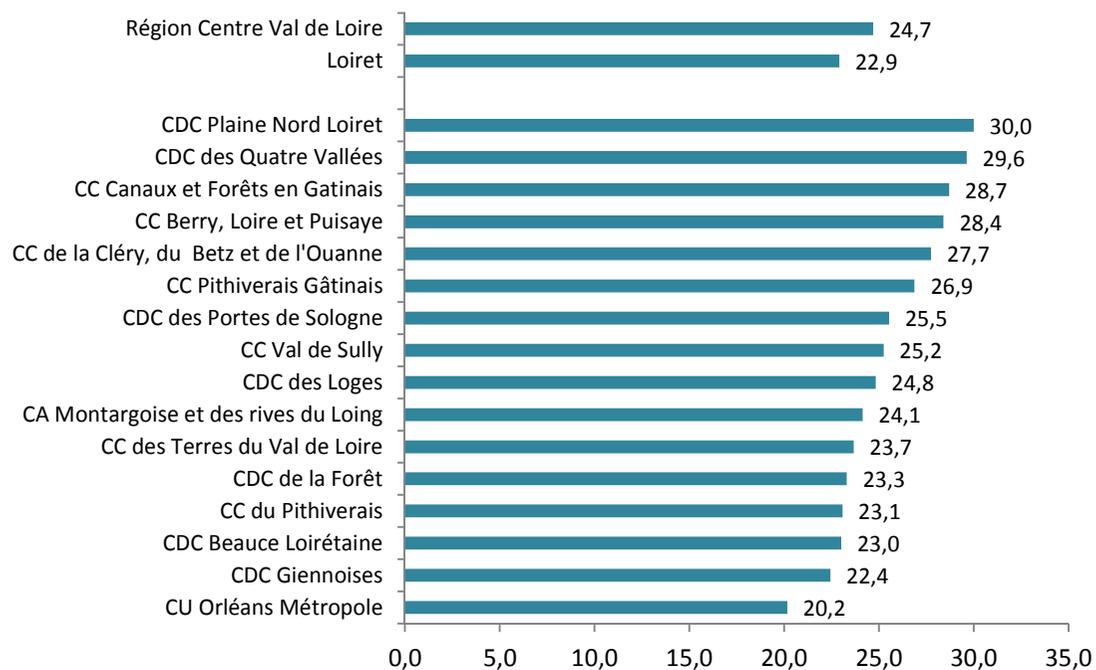
### Part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C



14.9% des demandeurs d'emplois ont moins de 25 ans.

Source : Pôle Emploi – 31 décembre 2016

### Part des 50 ans ou plus parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C



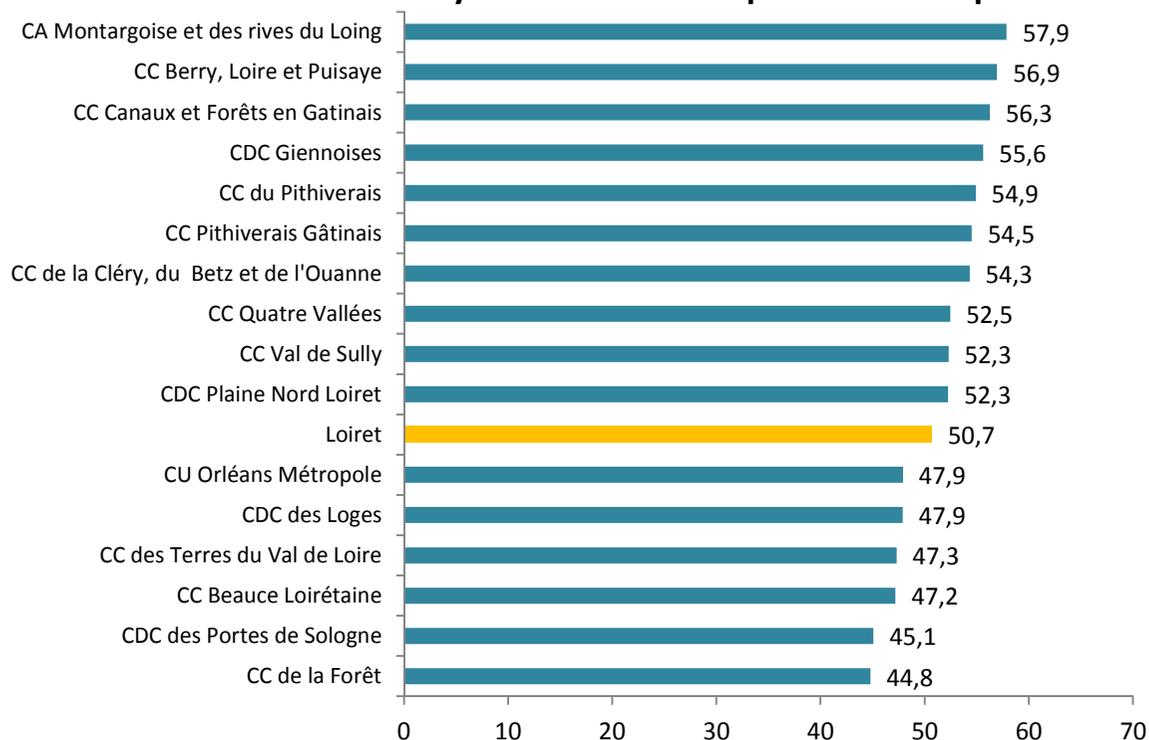
Moins de demandeurs d'emplois âgés : 2 points de moins dans le Loiret (22.9%) que dans la Région centre Val de Loire (24.7%).

Dans les intercommunalités du Nord la proportion de seniors parmi les demandeurs d'emploi est nettement plus importante puisqu'elle oscille entre 28 et 30% (CC Plaine Nord Loiret, Quatre Vallées, Canaux et forêts en Gâtinais).

Source : Pôle Emploi – 31 décembre 2016

## Niveau de revenu

### Part des foyers fiscaux non imposés en 2014 par EPCI



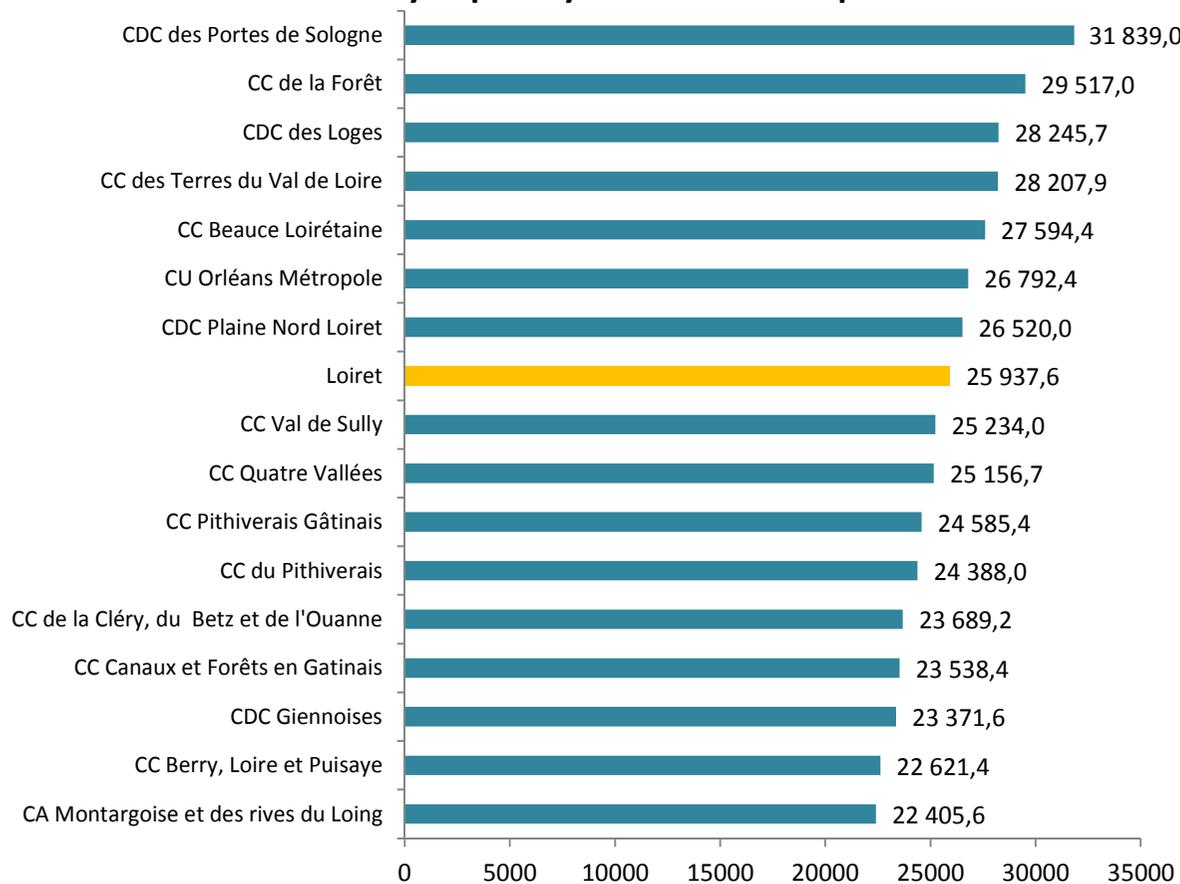
Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques – IRCOM 2015 (relatif 2014)

Sur les 371 287 foyers fiscaux, **51% ne sont pas imposés.**

Les EPCI de l'Est concentrent une plus forte proportion de foyers non imposés (jusqu'à 7 points de plus que la moyenne départementale dans l'agglomération montargoise et la CC du Berry, Loire et Puisaye).

Les EPCI de l'Ouest et du Sud affichent tous une part plus importante de foyers fiscaux imposés (entre 52 et 55%).

### Revenu moyen par foyer fiscal en 2014 par EPCI



**Le revenu moyen déclaré par foyer fiscal est de 25 937 € en 2015.**

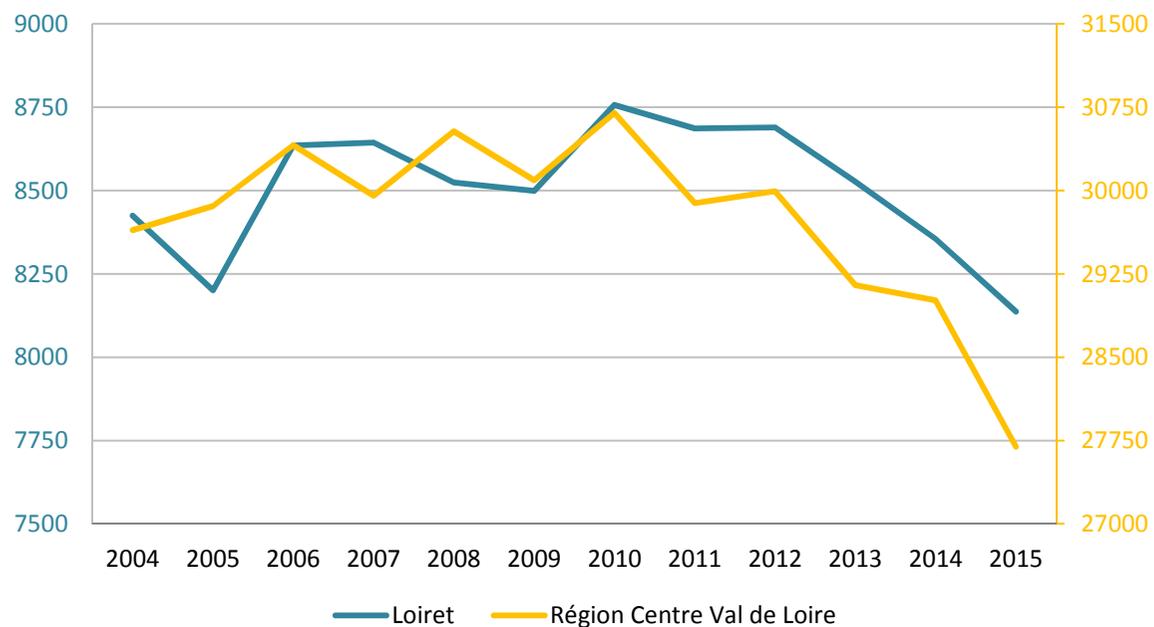
Il existe un écart de près de 10 000 €uros entre la CA Montargoise et rives du Loing où le revenu fiscal moyen est le plus bas (22 406€/an) et la CC des Portes de Sologne qui dispose d'un revenu moyen avoisinant les 32000€/an.

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques – IRCOM2015 (relatif à 2014)

## 2. Les différents public

### a. Enfance – Famille

**Naissances domiciliées entre 2004 et 2015**

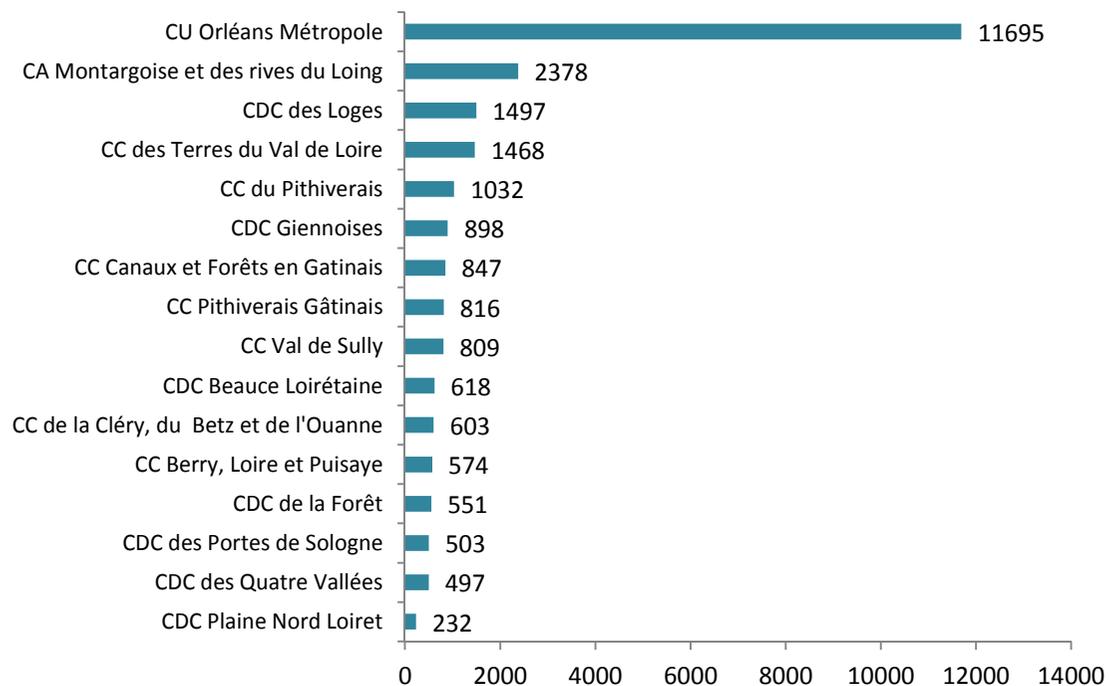


85000 naissances en moyenne dans le Loiret chaque année depuis 2004.

Un léger ralentissement depuis 2012 (tendance similaire au niveau régional)

Source : Insee – Etat civil 2004 à 2015

## Nombre de naissances 2013 - 2015

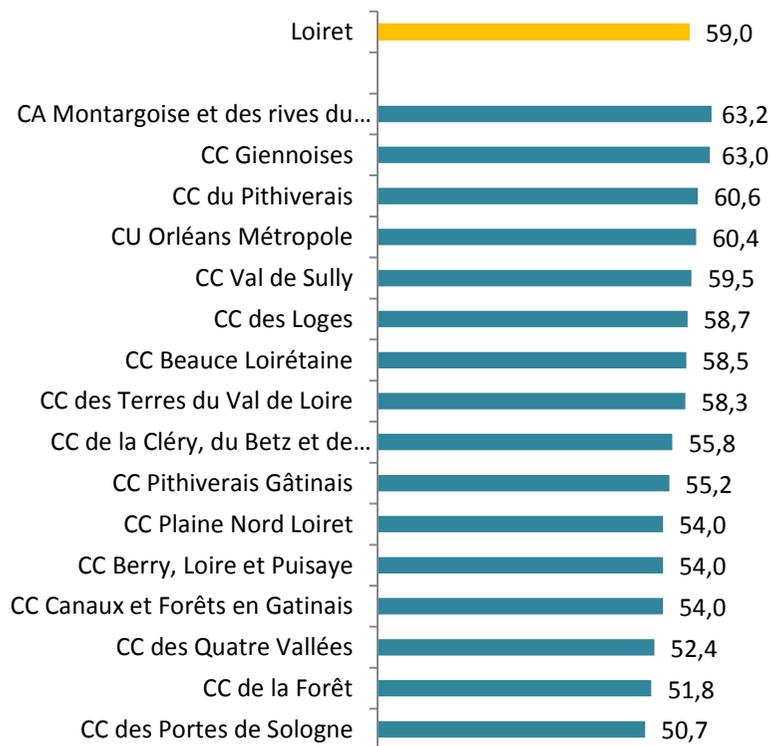


25 000 naissances entre 2013 et 2015.

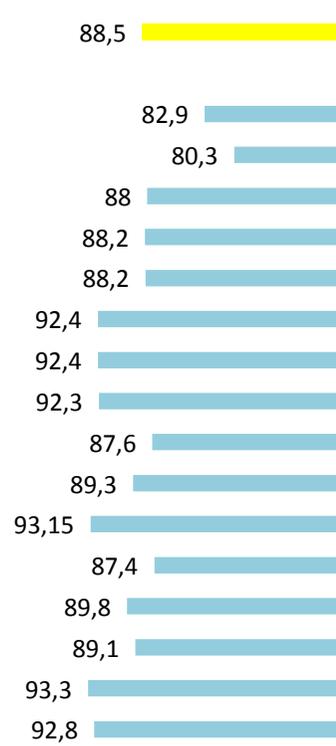
47% des naissances sont intervenues sur le territoire de l'agglomération orléanaise, 9.5% dans celle du Montargois et 6% dans chacune des CC des Loges et des terres du Val de Loire.

Source : Insee – Etat civil 2013 à 2015

**Nombre annuel moyen de naissances pour 1000 femmes de 15 à 49 ans**



**Nombre annuel moyen de naissances pour 1000 femmes de 15 à 49 ans**



Le département affiche à la fois un taux de fécondité (59 naissances pour 1000 femmes de 15 à 49 ans) et un taux d'activité des femmes de 25-54 ans élevés (88,5%).

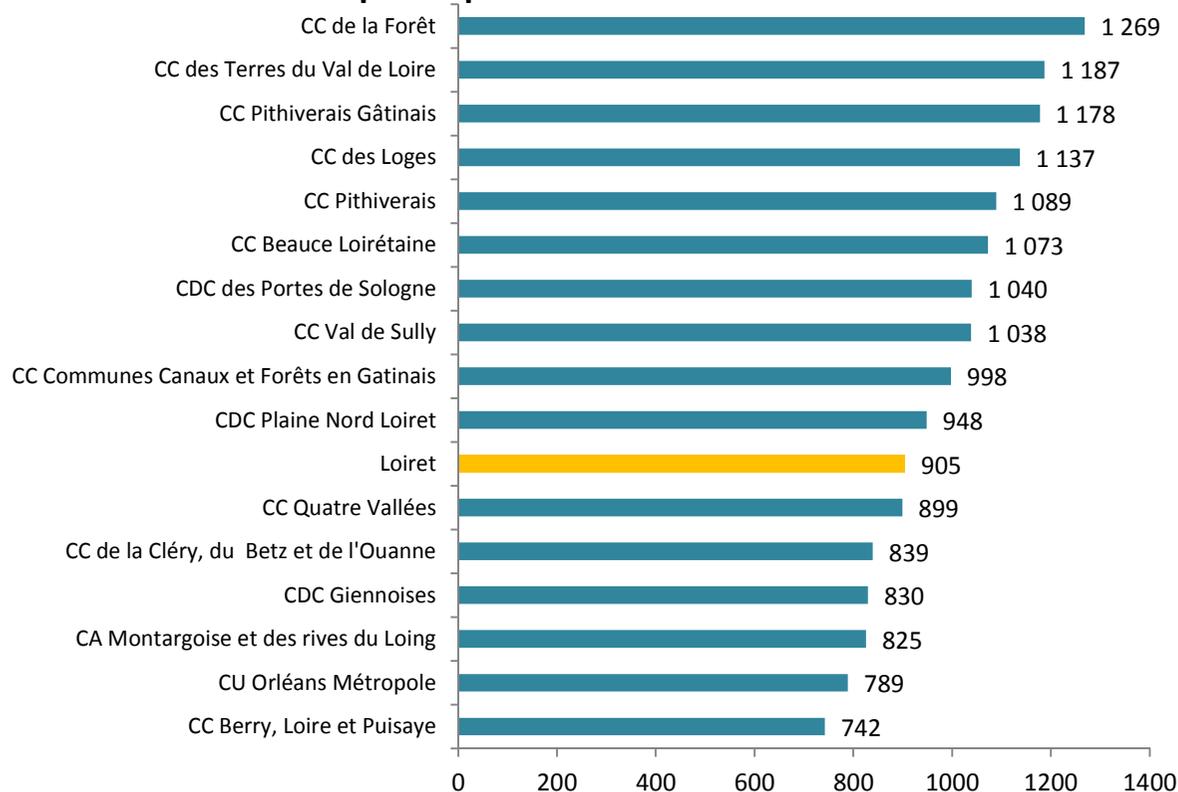
L'agglomération Montargoise et la CC Giennesoises se démarquent des autres EPCI du département par une natalité particulièrement élevée mais des taux d'activité féminins relativement faibles.

Les CC du Pithiverais, du Val de Sully et l'agglomération orléanaise apparaissent relativement dynamiques au niveau du nombre de naissances par femmes avec des taux d'activité féminine moyens.

Inversement les CC des Portes de Sologne et de la Forêt ont un niveau de natalité assez bas et des forts taux d'activité féminine.

Source : Insee – Recensement 2013 – Etat Civil – naissances domiciliées 2012, 2013 et 2014

### Accueil Petite Enfance individuel et collectif : nombre de places pour 1000 naissances entre 2013 et 2015



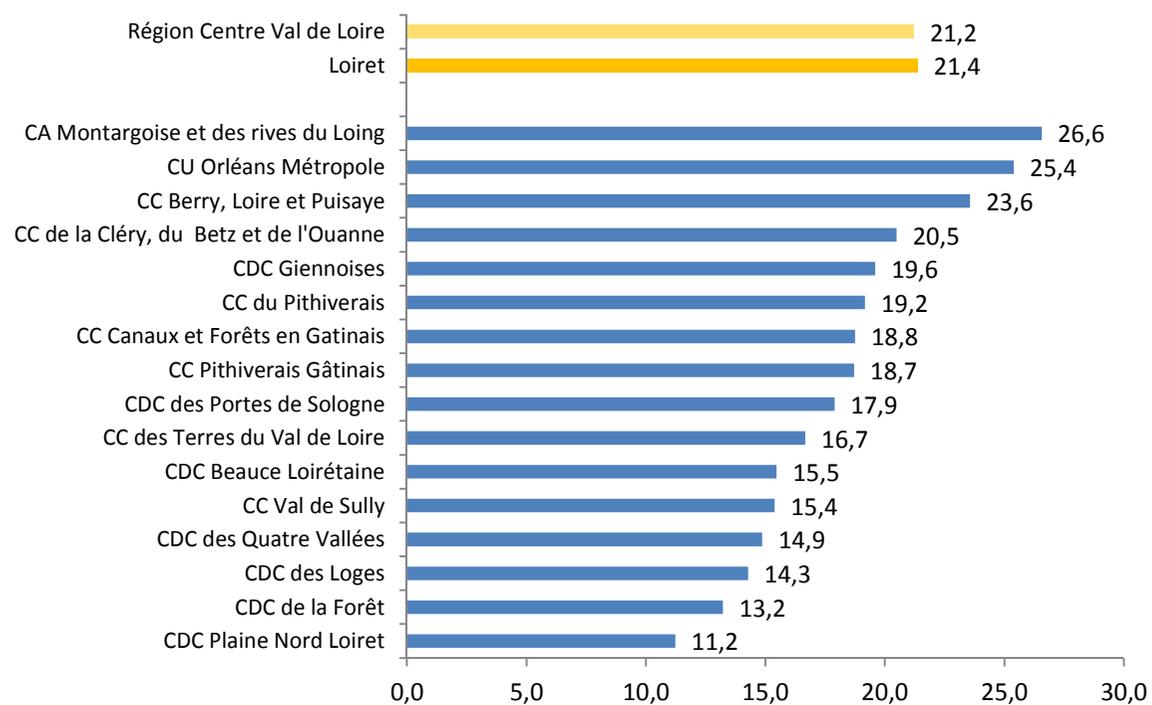
Source : CD45 - décembre 2015 - Insee – Naissances Domiciliées 2013/2014/2015

\*Taux de couverture : nombre de places d'accueil individuel et collectif pour 1000 enfants nés entre 2013 et 2015

Une offre d'accueil du jeune enfant qui reste relativement faible avec 905 places d'accueil pour 1000 enfants nés entre 2013 et 2015.

En 2014, le département du Loiret affiche un taux d'accueil global de 68,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (DREES, Enquête PMI 2014) et arrive au 51<sup>ème</sup> rang des départements les mieux placés (moyenne nationale 63,8%)

## Proportion de familles monoparentales au sein des familles avec enfants en 2013 (en %)

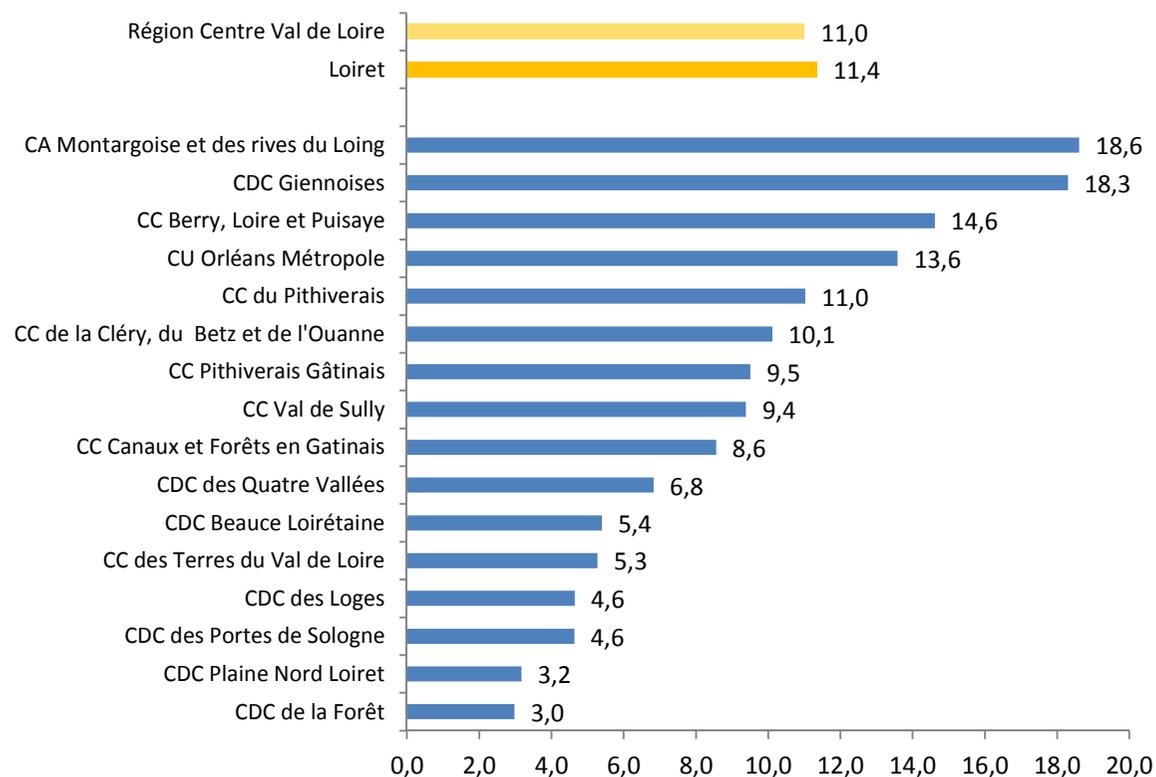


Source : Insee – Recensement 2013

Parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans (95 000), un cinquième sont constituées d'un adulte élevant seul un ou plusieurs enfants. (Proportion similaire à la région Centre Val de Loire).

Dans les deux agglomérations c'est un quart des familles qui sont de type « monoparentales ».

### Proportion d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé en 2013 (en %)

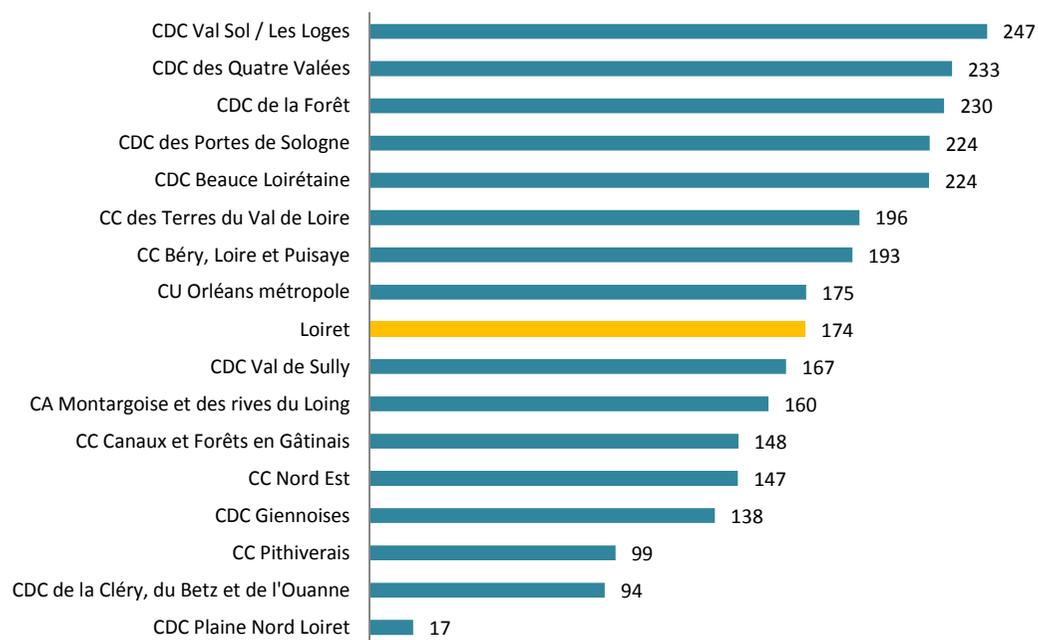


11% des enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille dont aucun des parents ne travaille (actifs inoccupé).

Dans les CC de l'Est, (Montargois et Giennois), cette proportion atteint les 18% (7 points de plus que la moyenne départementale).

Source : Insee – Recensement 2013

### Taux de couverture de l'accueil de loisirs destinés aux enfants de 3-11 ans (pour 1000 enfants de 3-11ans)



Sources : DDJSCS Loiret – Septembre 2016 – Insee Recensement 2013

Nota : la capacité d'accueil maximum a été retenue

\* Communes du Loiret uniquement

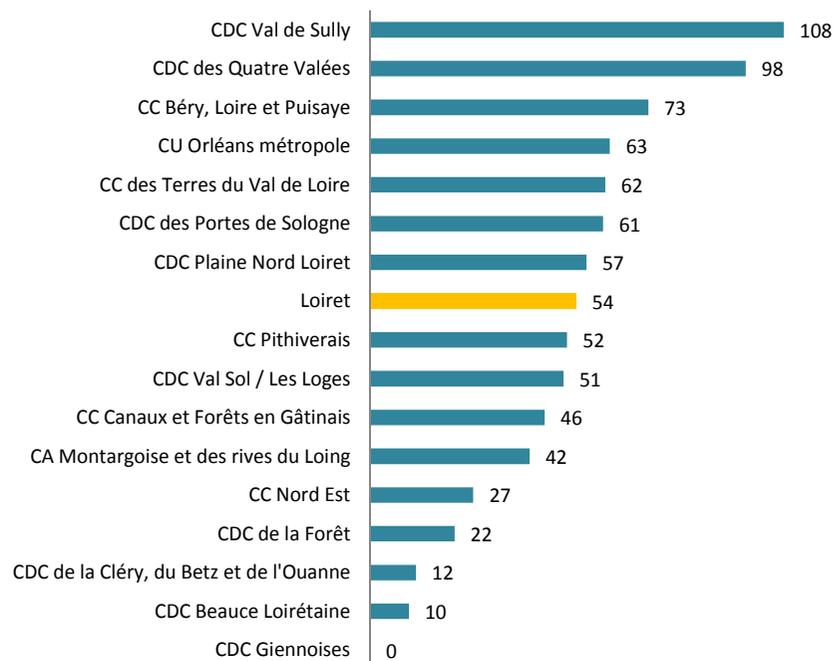
248 structures, 13 607 places en accueil loisirs enfants

- 4 992 destinées aux 3-5 ans
- 8 633 destinées aux 6-11 ans

Les CC du Nord et de l'Est du département sont assez peu dotées en structures d'accueil destinées aux 3-11 ans.

**Taux de couverture de l'accueil de loisirs destinés aux adolescents de 12-17 ans (pour 1000 enfants de 12-17 ans)**

122 structures, 2676 places destinées à l'accueil des adolescents



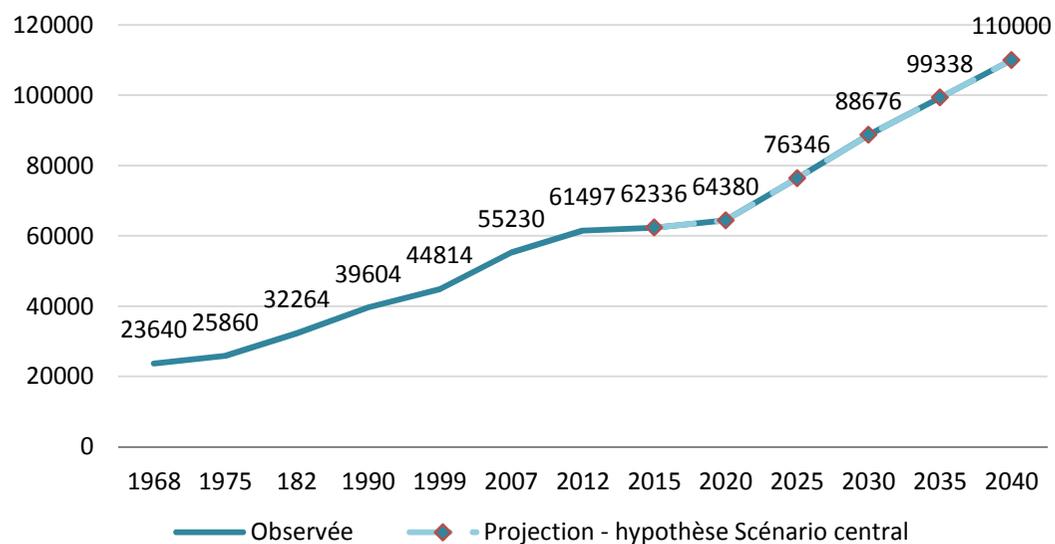
Sources : DDJSCS Loiret – Septembre 2016 – Insee Recensement 2013

Nota : la capacité d'accueil maximum a été retenue

\* Communes du Loiret uniquement

b. Les seniors

**Population âgée de 75 ans et plus observée dans le Loiret (1968-2012) et projetée (2015 - 2040)**

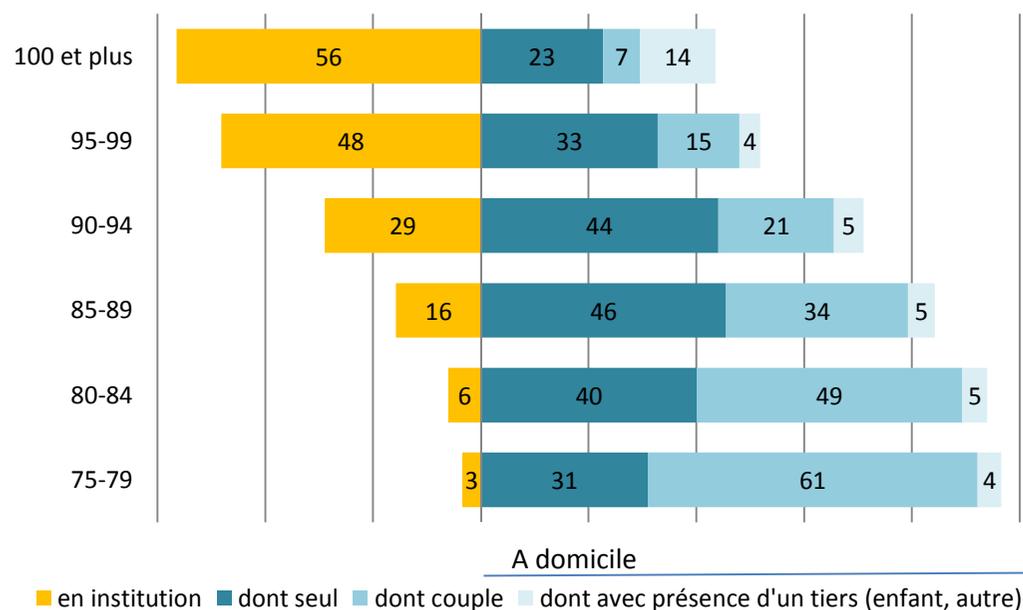


9,3% de la population âgée de 75 ans et plus (similaire au niveau national) mais une part qui devrait augmenter de plus de la moitié d'ici 2040 (pour atteindre 15%)

34ème rang des départements de France métropolitaine (en termes de poids des 75 ans et plus dans l'ensemble de la population)

Source : Insee – Recensements – projection Omphale 2010 – scénario central

### Répartition des personnes âgées selon le mode d'habitation et groupe d'âges quinquennaux (en %) - département du Loiret



Source : Insee – recensement 2012 – exploitation fichier détail

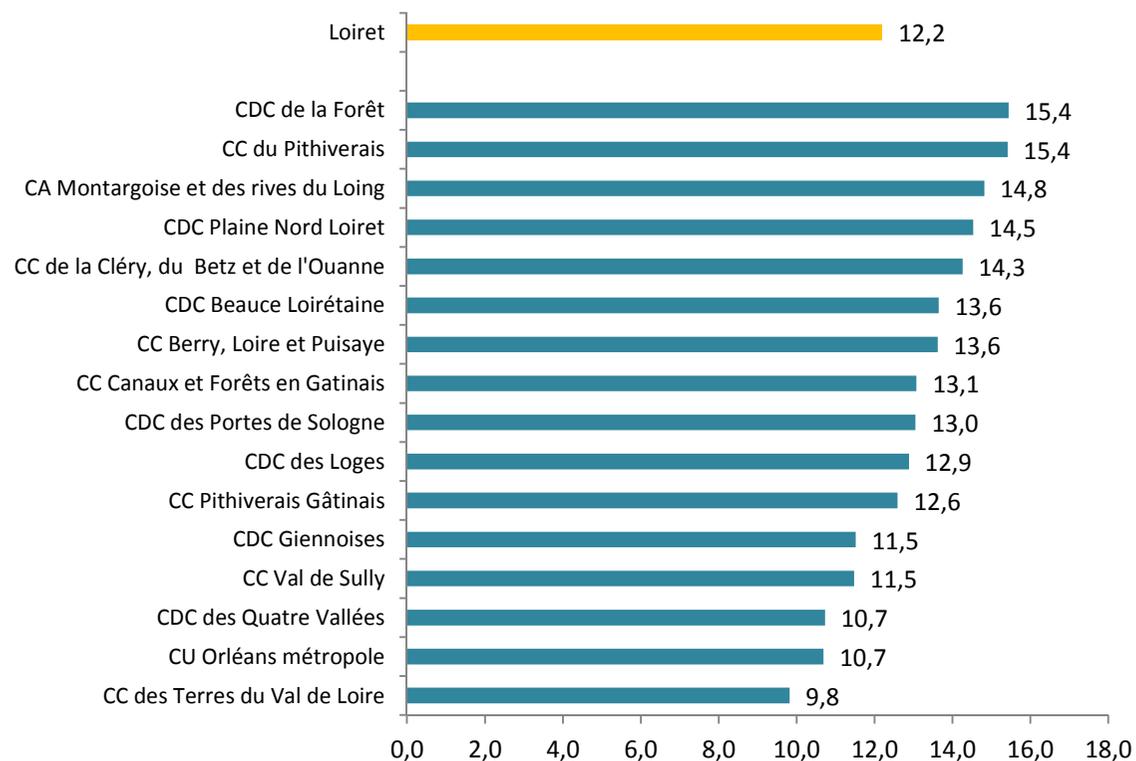
90% des 75 ans et plus vivent dans un logement ordinaire : à domicile soit dans leur propre logement, soit chez un proche ou en famille d'accueil.

Plus de la moitié d'entre eux vivent en couple (53%), 42% vivent seuls et 5% vivent avec un tiers (enfant, famille d'accueil ou autre)

Un peu plus de 6 000 personnes vivent dans un établissement (type EHPAD...). Cette proportion est similaire à celle observée en Région Centre Val de Loire.

Jusqu'à 95 ans, au moins la moitié des personnes vivent à leur domicile. Avec l'âge, la part de personnes vivant en institution ne cesse d'augmenter.

## Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile (APA dom) pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus

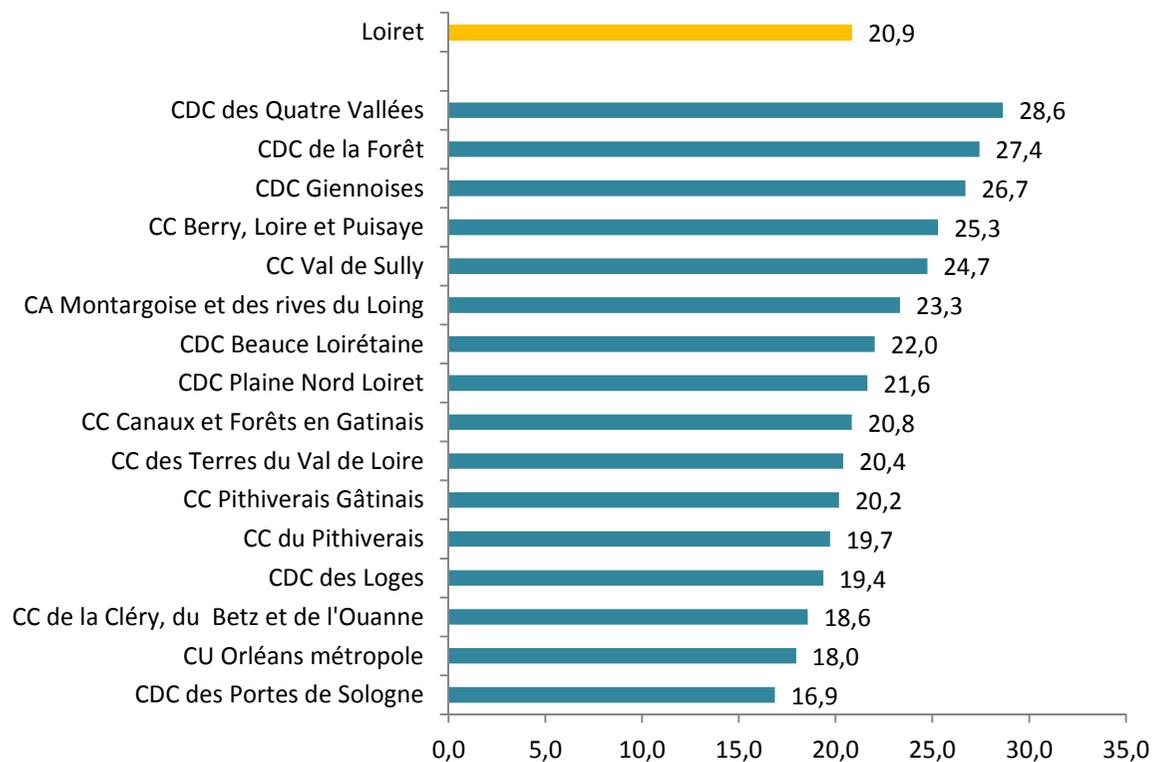


12.2%<sub>0</sub> des 75 ans et plus vivant dans le Loiret sont bénéficiaires d'une aide APA à domicile.

Entre les différents EPCI du département il existe relativement peu d'écart. Dans le nord du département cette proportion est plus élevée (3 points) et dans l'Ouest (CC Terres du Val de Loire et agglomération orléanaise) et le Sud, elle y est moins forte (2 points d'écart). (Exception de la C des Quatre Vallées au Nord).

Source : Département du Loiret – PCCS août 2016 – Insee Recensement 2013

**Proportion de personnes en dépendance totale (GIR 1 et 2)  
parmi les bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile (APA  
dom)**

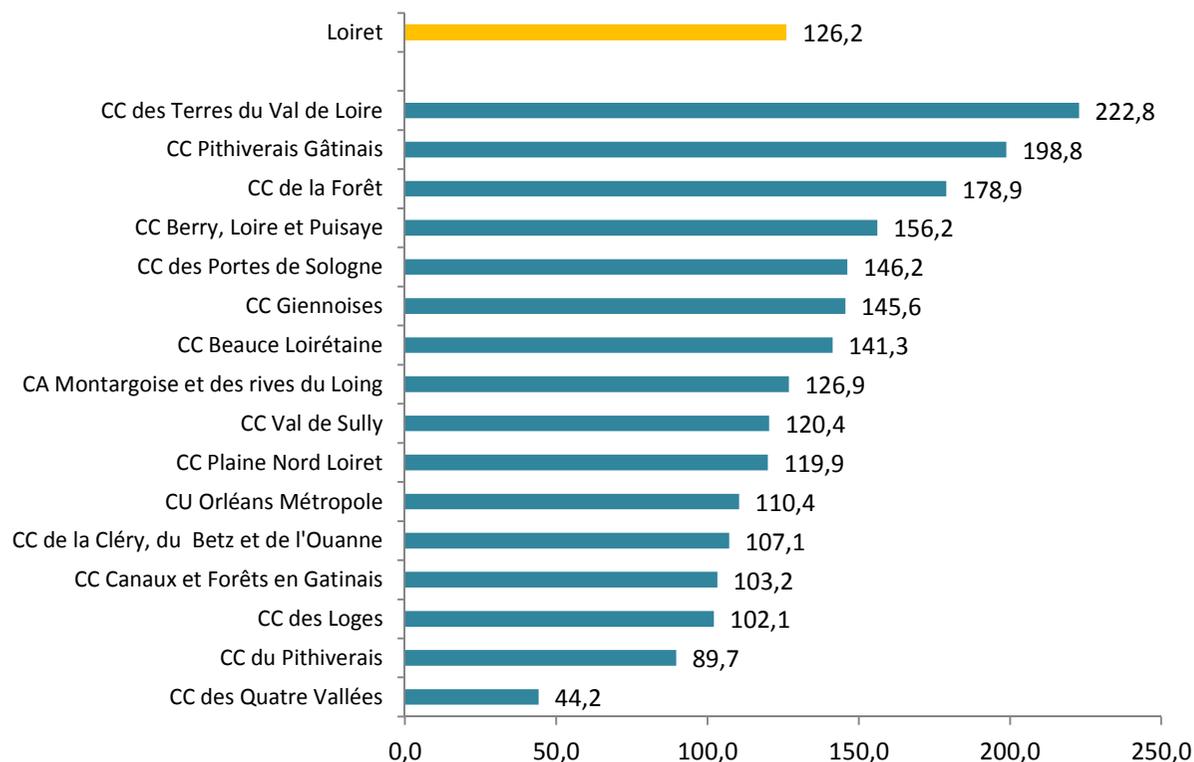


Source : Département du Loiret – PCCS août 2016

Parmi les bénéficiaires d'une aide APA à domicile, 20.9% sont des personnes en dépendance totale (GIR 1 et 2).

A deux exception près (Beauce Loirétaine et Cléry, Betz et l'Ouanne), une « scission entre l'Est du Département concentrant plus de personnes fortement dépendantes et l'Ouest du territoire où cette part y est moindre.

## Nombre de places d'hebergement pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus

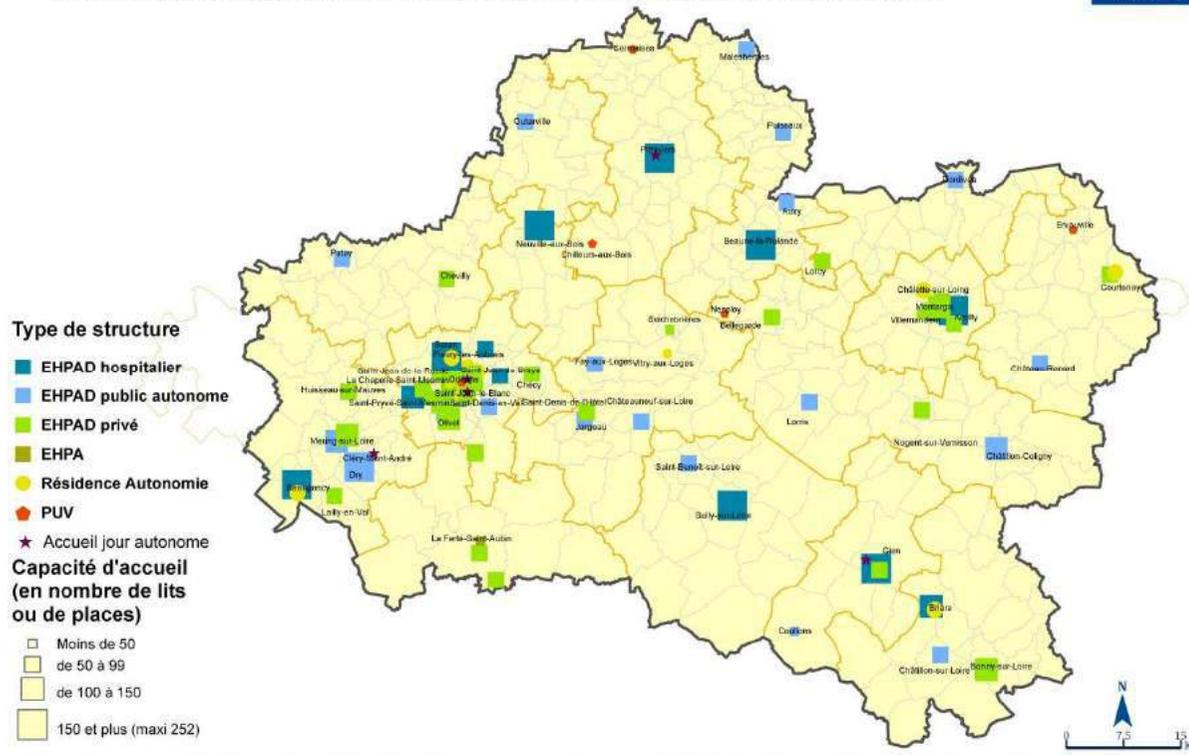


Source : Département du Loiret – PCCS août 2016 – Insee Recensement 2013

7 819 places, soit 126,2 places pour 1000 habitants de 75 ans et plus.

D'importantes disparités en termes d'offre dédiée à l'accueil des personnes âgées : le taux d'équipement varie de 44 à 222 places pour 1000 personnes de 75 ans et plus. Les CC des Quatre Vallées et celles du Pithiverais (ex CC Plateau Beauceron, Beauce Gâtinais et Cœur du Pithiverais) sont les moins bien dotées.

## Localisation et capacité d'accueil des établissements pour personnes âgées

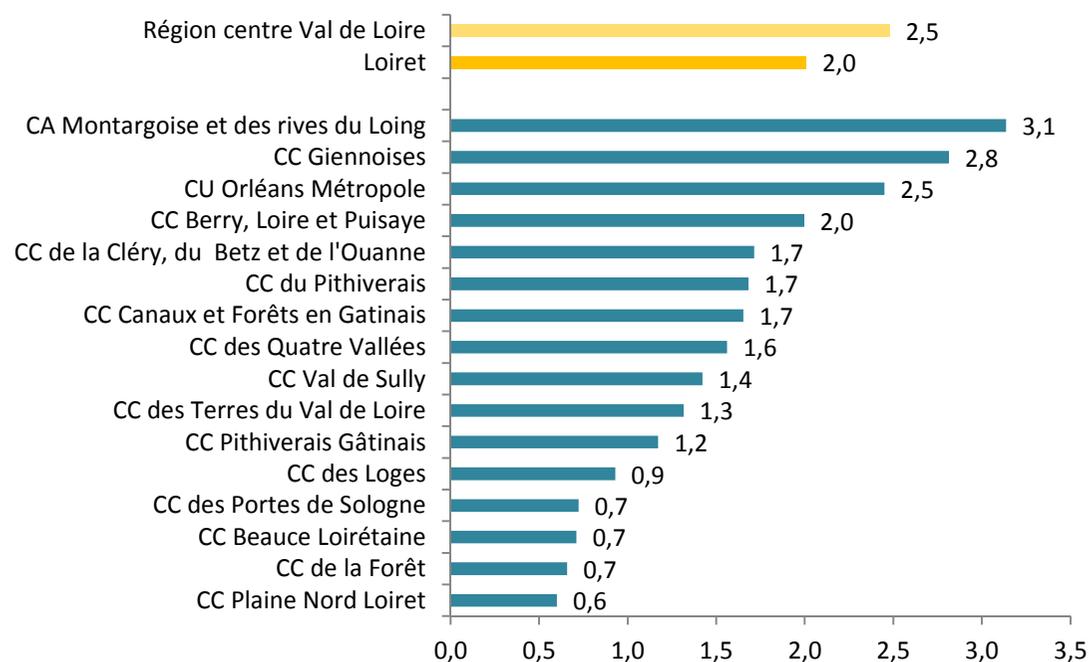


89 structures d'accueil pour personnes âgées :

- Etablissements d'hébergement : 68 EHPAD (6858 places), 1 EHPA (34 places), 1 PUV médicalisée (24 places)
- Etablissements assimilés à du domicile : 5 Accueil de Jour Autonome (56 places) + 77 places adossées à 1 EHPAD, 10 Résidence Autonomie (ex Foyers Logements, 675 places), 4 MARPA.

### c. Les personnes handicapées

#### Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2015 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



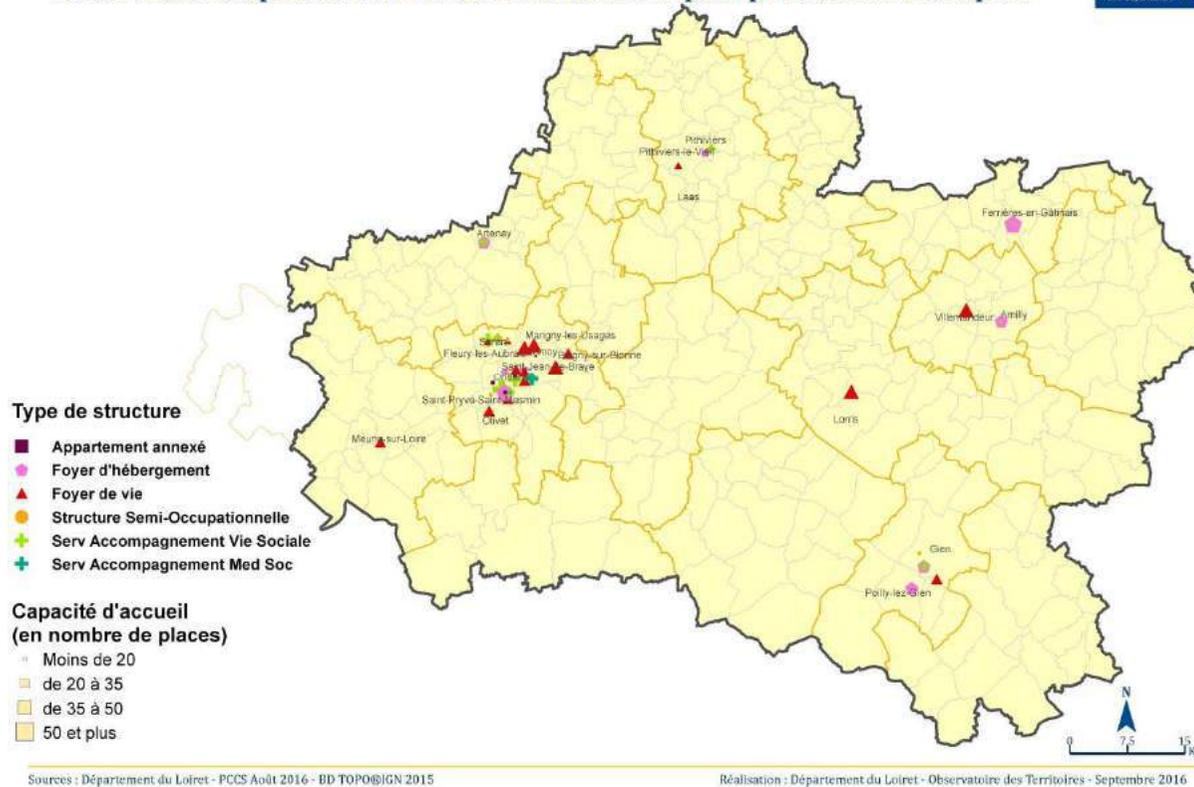
Source : CAF – 31 décembre 2015 – Insee Recensement 2013

7 5401 personnes sont allocataires d'une AAH dans le Loiret, soit 2.01% des personnes âgées de 20 à 64 ans.

Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne régionale.

Dans l'agglomération Montargoise et la CC Giennes ce niveau est supérieure (proche de 3%).

## Localisation et capacité d'accueil des établissements pour personnes handicapées



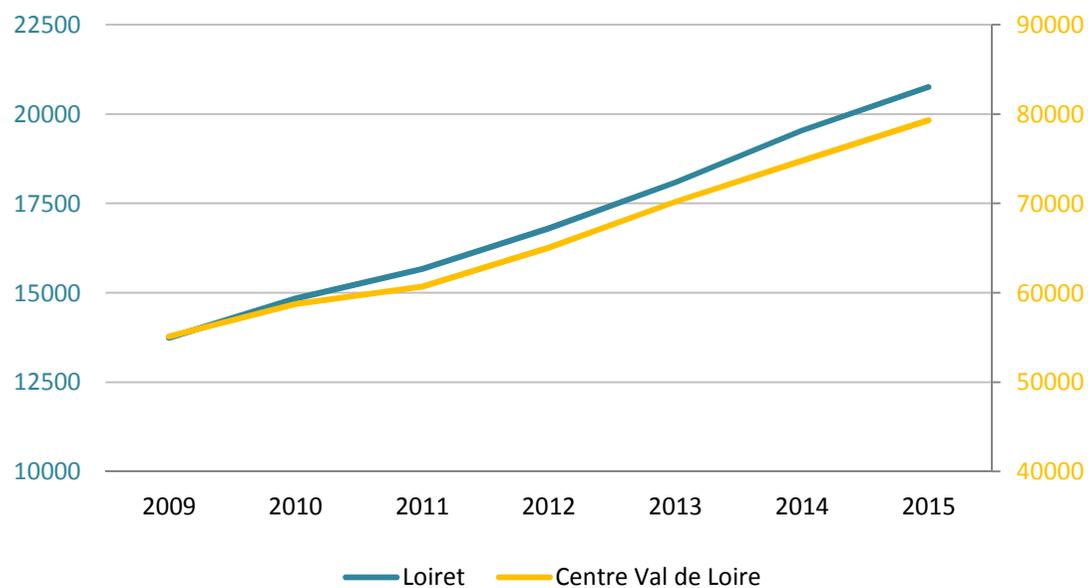
64 établissements et services pour 1800 places :

- 6 Appartements annexés (66 places) ;
- 13 foyers d'hébergement (444 places) ;
- 15 foyers de vie dont 10 dotés de places médicalisées + 4 Foyers d'Accueil Médicalisés (438 places de FV + 303 places de FAM) ;
- 4 Foyers de vie de jour (51,5 places) ;
- 5 SSO (52 places) ;
- 4 SAMSAH (81 places) ;
- 13 SAVS (366 places).

### 3. Les situations de fragilité

#### a. Les allocataires du RSA

Evolution du nombre d'allocataires du RSA



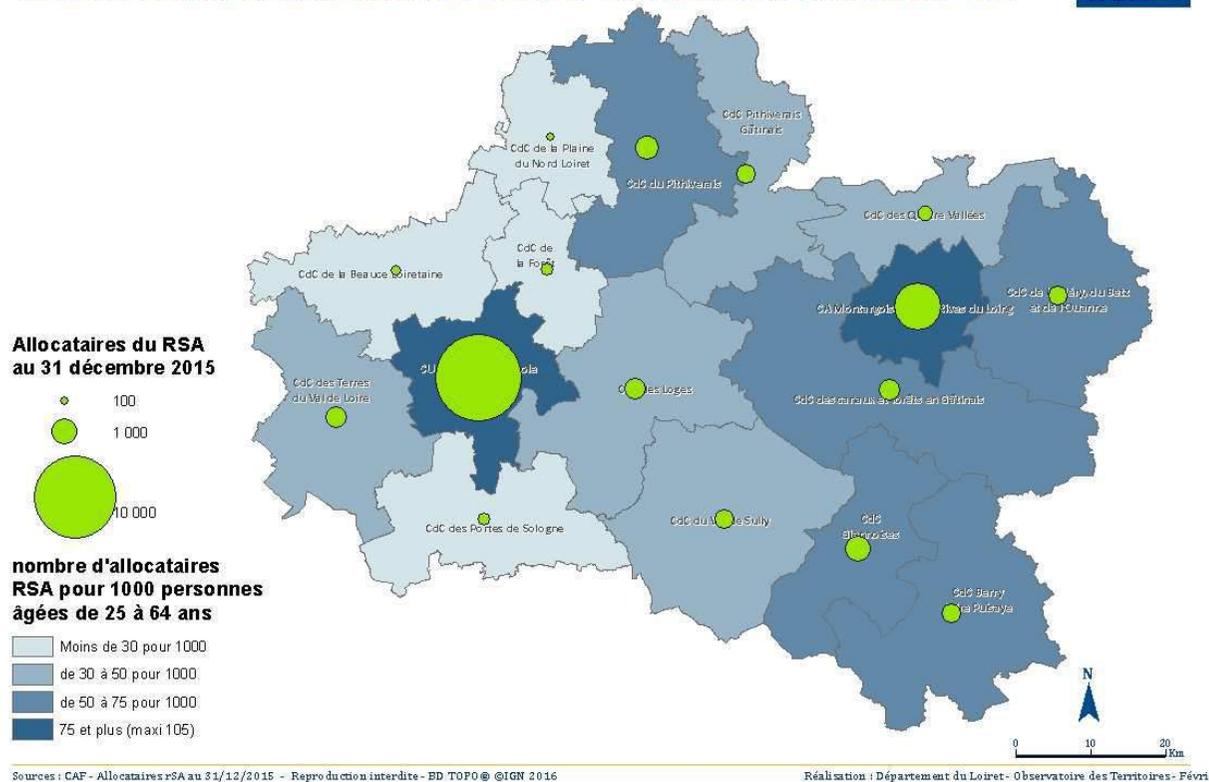
Source : CAF 2009 à 2015

20 752 allocataires du RSA au 31 décembre 2015 dans le Loiret.

26,2% des allocataires RSA de la Région et un poids dans la région qui ne cesse de progresser depuis 2009 (24.9% contre 26.2%).

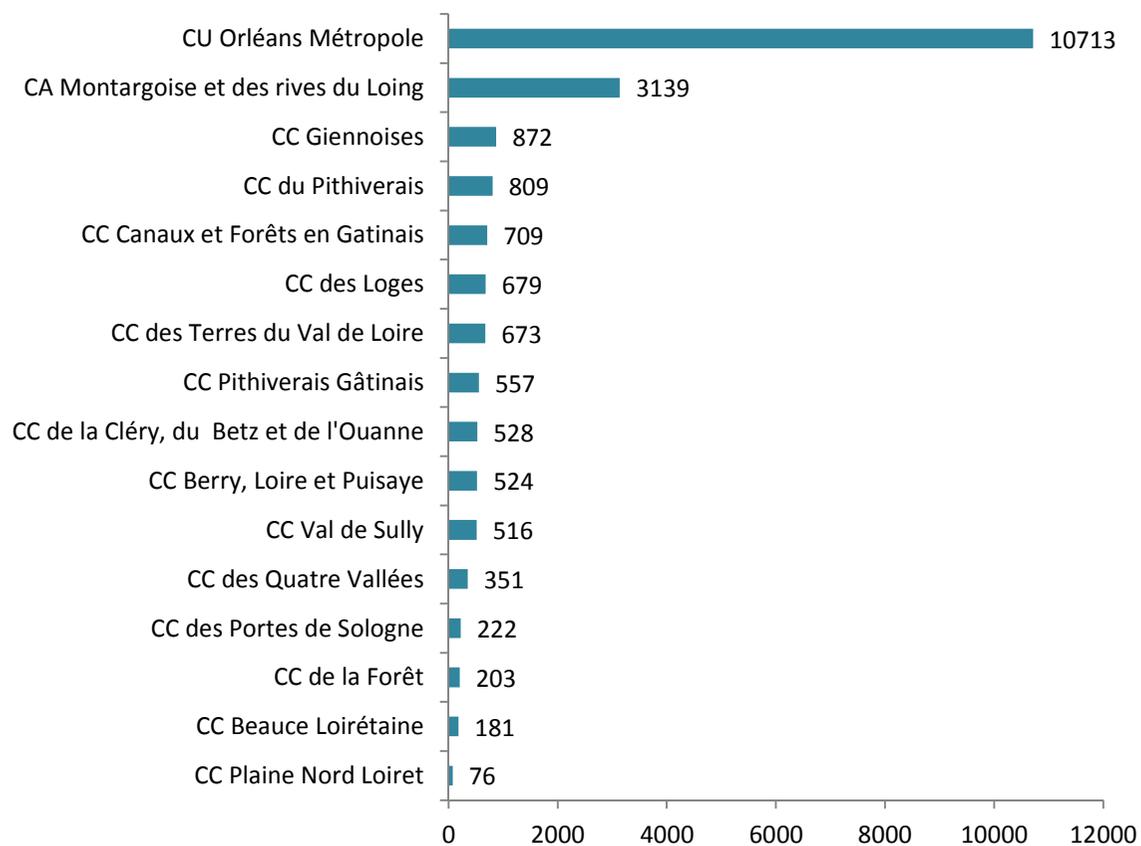
Une augmentation plus rapide dans le Loiret : +51% entre 2009 et 2015 (contre +43% au niveau régional).

Nombre d'allocataires du RSA au 31/12/2015 pour 1000 personnes âgées de 25 à 64 ans



Outre les deux agglomérations qui concentrent le plus d'allocataires du RSA (en nombre et en proportion par rapport aux personnes âgées 25 à 64 ans), l'Est du département et le Pithiverais sont plus concernés par la précarisation.

### Nombre d'allocataires du RSA au 31/12/2015



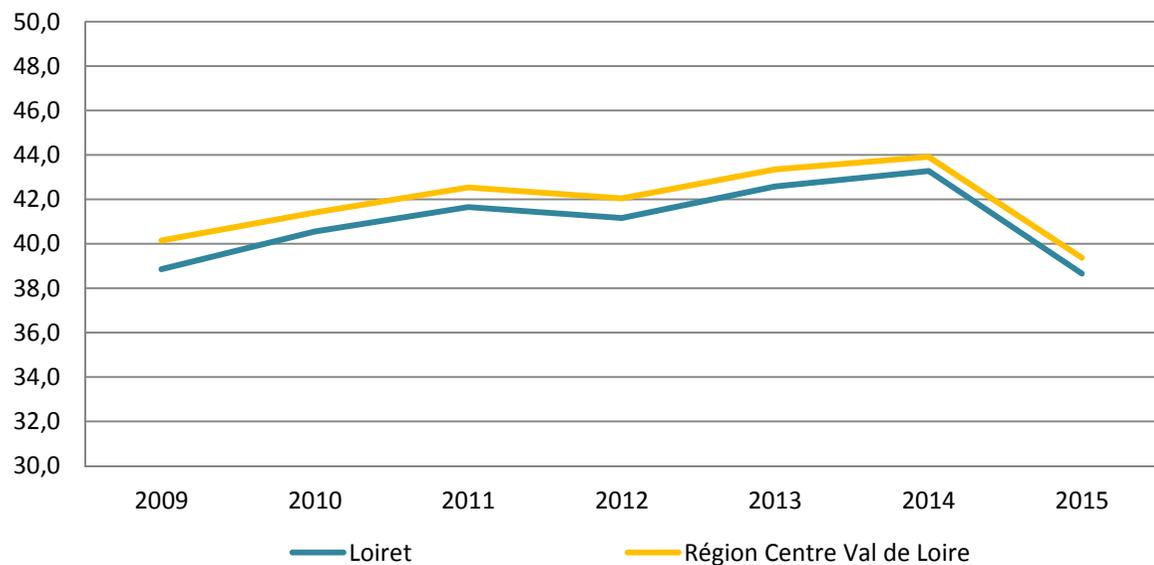
Plus de la moitié des allocataires RSA du département (52%) vivent dans l'agglomération orléanaise ; 15% vivent dans l'agglomération Montargoise.

Source : CAF – 31 décembre 2015



b. Les allocataires à bas revenus

### Evolution de la part des allocataires "bas revenus" dans le total des allocataires



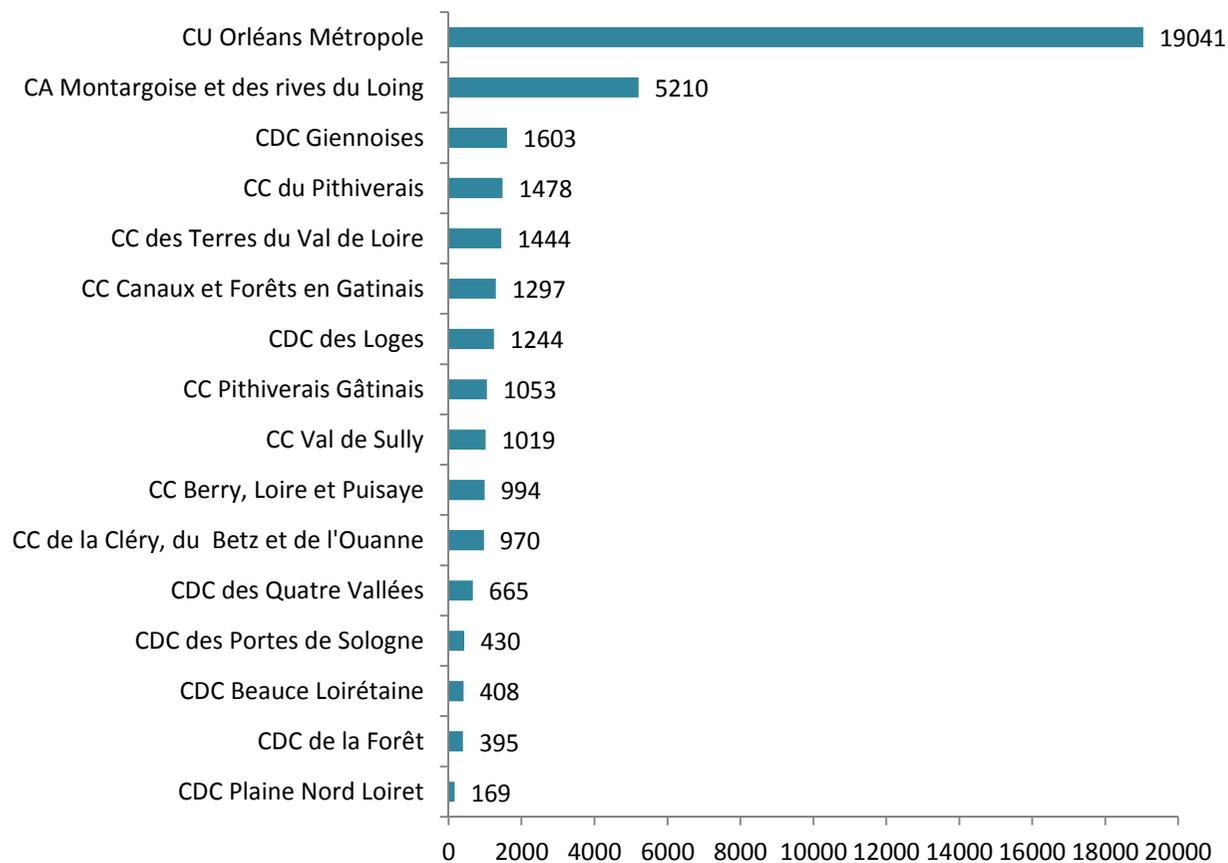
Source : CAF 2009 à 2015

37 420 allocataires « Bas Revenus » parmi l'ensemble des allocataires CAF (38.7%).

Un niveau redevenu similaire à celui de 2009 (après 5 années d'augmentation).

Une évolution comparable à l'évolution régionale (même si légèrement inférieure).

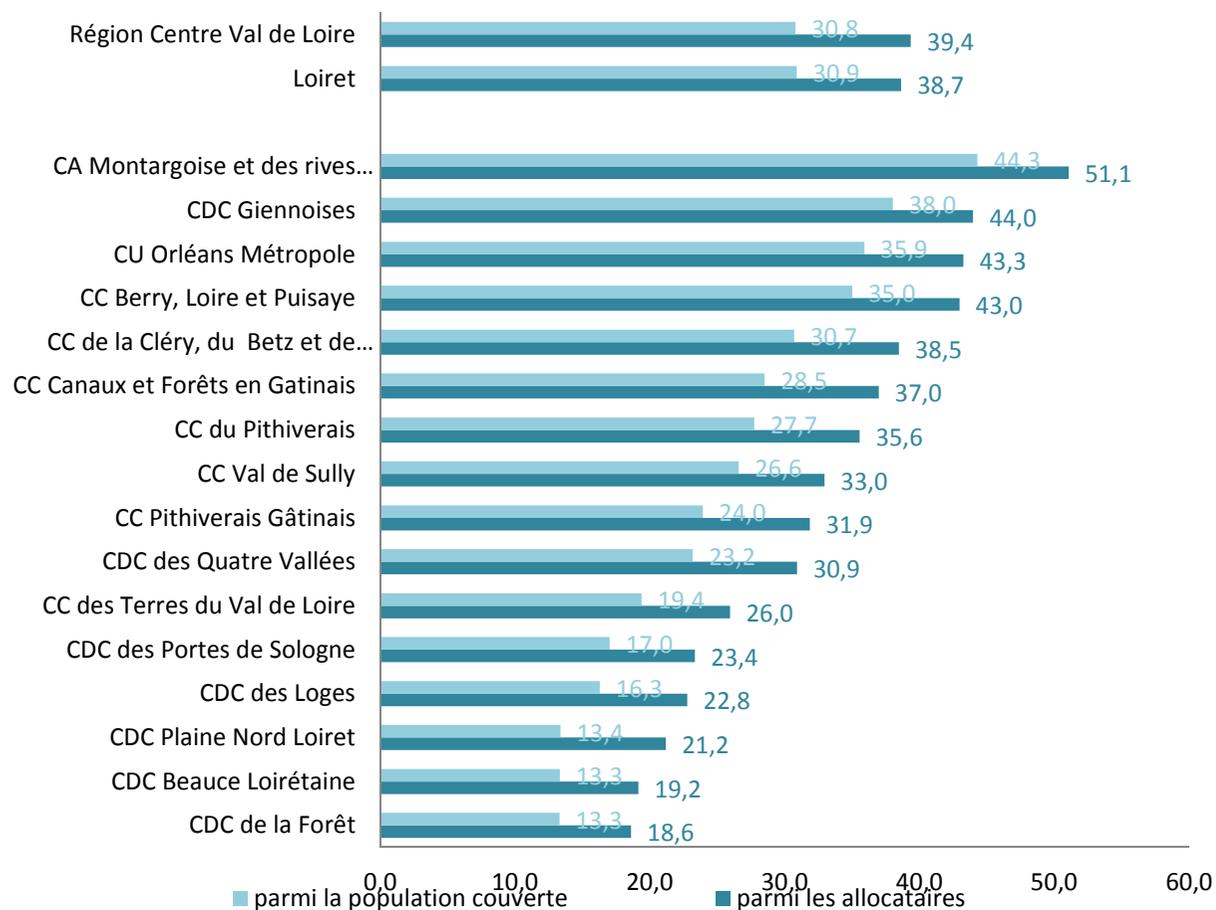
## Nombre d'allocataires "bas revenus" en 2015



19 041 allocataires «Bas revenus» regroupant 45 852 personnes couvertes vivent dans l'agglomération orléanaise.

Source : CAF au 31/12/2015

## Proportion d'allocataires et de personnes couvertes (bénéficiaires) à bas revenus



Dans les EPCI du périurbain orléanais, les allocataires CAF sont moins souvent en situation fragile : la proportion d'allocataires à Bas revenu y est inférieure de moitié au niveau loirétain (et régional).

Source : CAF au 31/12/2015



#### 4. Zoom territoriaux : les MDD (tableaux d'indicateurs)

## La Population

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Population 2014	152597	144976	114977	68476	126829	61882	669737
Population 2009	148061	139464	113224	68682	124364	59715	653510
Variation 2009-2014 - Nombre d'habitants	4536	5512	1753	-206	2465	2167	16227
Taux annuel de variation 2009 - 2014 (en %)	0,61	0,78	0,31	-0,06	0,39	0,72	0,49

Source : Insee - Recensement au 01.01.2014 et 01.01.2009

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Moins de 15 ans	30723	27971	20615	12908	23797	12608	128622
Moins de 20 ans	39759	36694	28591	16529	31027	16067	168666
60 ans et plus	34737	34049	22552	19358	36161	15258	162114
75 ans et plus	11986	12499	8977	7743	14659	6115	61979
Part des moins de 15 ans dans la population (en %)	20,32	19,53	18,02	18,86	18,77	20,47	19,32
Indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus)	1,14	1,08	1,27	0,85	0,86	1,05	1,04
Part de 75 ans et plus dans la population (en %)	7,93	8,73	7,85	11,31	11,56	9,93	9,31
Indice de vieillesse (60 ans et plus / moins de 20 ans)	0,87	0,93	0,79	1,17	1,17	0,95	0,96

Source : Insee - Recensement au 01.01.2013

## Le parc de logements

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre de logements totaux	68428	64232	63295	36810	68040	30470	331274
Nombre de résidences principales	62281	58813	55583	29649	55342	25381	287050
Nombre de logements secondaires ou occasionnels	2141	1240	1219	3224	6019	2384	16227
Nombre de logements vacants	4005	4179	6493	3937	6679	2705	27998
Part de logements vacants (en %)	5,85						
<b>Statut d'occupation des résidences principales :</b>							
Propriétaire occupant	43187	39981	20826	19703	37259	18170	179125
Locataires	18114	17999	33459	9303	17150	6593	102618
<i>dont locataires d'un logement HLM</i>	7782	6800	12599	3938	8050	3014	42185
Logés gratuitement	981	833	1298	643	934	618	5307
Nombre de logements neufs (permis de construire - logements commencés) 2010 à 2013	3476	3781	2436	969	2068	855	13585

Source : Insee - Recensement au 01.01.2013 / MEDDE – SITADEL 2 – Permis de logements commencés

## Les ménages

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre de ménages	62281	58813	55583	29649	55342	25381	287050
Population des ménages	149370	139291	110761	66921	124200	60681	651223
Nombre moyen de personnes par ménage	2,40	2,37	1,99	2,26	2,24	2,39	2,27
<b>Taille des ménages :</b>							
1 personne	17288	17086	26463	9671	18368	7394	96269
2 personnes	21885	20712	15533	10626	19982	8818	97555
3 personnes	9649	8825	6049	4113	7330	3795	39761
4 personnes	9376	8437	4455	3415	6143	3412	35239
5 personnes	3017	2863	1883	1279	2527	1430	12998
6 personnes ou plus	1027	986	1195	541	1052	541	5341
	62242	58909	55578	29644	55401	25390	287163
<b>Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage :</b>							
1 : agriculteurs exploitants	361	501	30	417	773	645	2727
2 : artisans, commerçants et assimilés, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	2712	2361	1585	1364	2573	1124	11718
3 : professions libérales et assimilés, cadres d'entreprise, cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	7830	6931	8347	1862	3399	1452	29821
4 : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise	11155	9666	9461	3965	7098	3310	44656
5 : employés de la fonction publique, employés administratifs d'entreprise,	6421	6893	8412	2637	5706	2337	32406

employés de commerce, personnels des services directs particuliers								
6 : ouvriers qualifiés, non qualifiés, agricoles	10915	10256	8463	6518	11273	6680	54105	
7 : retraités	21115	19760	13935	11760	22117	9092	97778	
8 : autre inactis	1731	2542	5346	1122	2462	748	13951	

Source : Insee - Recensement au 01.01.2013

## Les ménages (suite)

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
<b>Age de la personne de référence du ménage :</b>							
de 15 à 19 ans	156	449	1330	69	181	71	2256
de 20 à 24 ans	1561	2218	5352	765	1438	626	11960
de 25 à 29 ans	3561	3289	5993	1599	2824	1336	18603
de 30 à 34 ans	4637	4360	5261	1972	3672	1861	21763
de 35 à 39 ans	5394	5100	4822	2445	4070	2110	23941
de 40 à 44 ans	6188	5615	4491	2552	5113	2534	26494
de 45 à 49 ans	6460	5610	4276	2659	4994	2521	26520
de 50 à 54 ans	5882	5623	4335	2840	4846	2417	25942
de 55 à 59 ans	6002	5618	4088	2556	5003	2204	25471
de 60 à 64 ans	6098	5659	3827	2690	5115	2322	25711
de 65 à 69 ans	4586	4279	3204	2447	4583	1860	20959
de 70 à 74 ans	3402	3025	2167	1790	3441	1333	15159
de 75 à 79 ans	3292	2929	2190	1882	3672	1484	15449
de 80 ans ou plus	5022	5129	4240	3378	6442	2711	26921

Source : Insee - Recensement au 01.01.2013

## Les familles

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre de familles	44212	41095	27749	19529	36236	17621	186441
Familles de type "Couple"	39114	36243	22435	17301	31685	15482	162262
<i>dont couples sans enfant</i>	19108	17805	11618	9238	17391	7567	82726
<i>dont couples avec enfant(s)</i>	20006	18438	10818	8064	14295	7916	79536
Famille de type "Monoparentale"	5097	4852	5314	2228	4550	2138	24179
<i>dont Hommes avec enfant(s)</i>	979	997	775	421	805	435	4412
<i>dont Femmes avec enfant(s)</i>	4119	3855	4539	1807	3745	1703	19768
<b>Familles selon le nombre d'enfant de moins de 25 ans :</b>							
aucun	20995	19792	12802	10175	19060	8610	91434
1 enfant	9232	8763	6945	3966	6985	3563	39453
2 enfants	9972	8756	4833	3535	6671	3535	37302
3 enfants	3126	2969	2074	1359	2590	1428	13546
4 enfants ou plus	887	816	1094	495	930	485	4706
Nombre de familles ayant des enfants de moins de 25 ans	23217	21304	14946	9354	17175	9010	95007
Nombre d'enfants (moins de 25 ans)	42960	39397	28236	17475	32575	17235	177876
Nombre de familles monoparentales avec des enfants de moins de 25 ans	4318	4057	4687	1791	3819	1628	20299

Part de familles monoparentales (avec enfant de moins de 25 ans)	18,60	19,04	31,36	19,14	22,24	18,07	<b>21,37</b>
Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé	3485	3003	5213	2469	4379	1644	<b>20194</b>
Part d'enfants vivant dans une famille sans aucun parent occupé (sans activité professionnelle ou demandeur d'emploi) (en %)	8,11	7,62	18,46	14,13	13,44	9,54	<b>11,35</b>
Nombre de naissances 2013 à 2015	5631	5210	5512	2260	4325	2080	<b>25018</b>

Source : Insee - Recensement au 01.01.2013 / Insee - Etat civil - Naissances domiciliées

## La formation / les diplômés

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
<b>La population en formation (scolarisée) :</b>							
Population de 2 à 5 ans	8332	7448	6052	3441	6183	3391	34848
Nombre d'enfants de 2 à 5 ans scolarisés	6127	5388	4344	2475	4478	2443	25255
Population de 6 à 10 ans	10507	9471	6308	4389	8244	4305	43225
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans scolarisés	10382	9365	6191	4339	8150	4246	42674
Population de 11 à 14 ans	8105	7524	4816	3388	6427	3315	33575
Nombre d'enfants de 11 à 14 ans scolarisés	8053	7470	4735	3352	6344	3288	33241
Population de 15 à 17 ans	5813	5432	3629	2438	4682	2367	24362
Nombre d'enfants de 15 à 17 ans scolarisés	5608	5263	3451	2299	4414	2270	23305
Population de 18 à 24 ans	10369	11042	15522	4046	8078	3700	52756
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans scolarisés	4881	5608	9277	1198	2758	1151	24873
<b>La population de 15 ans et plus non scolarisée :</b>							
Nombre de 15 ans et plus sortis de formation....	108997	103272	78989	51741	95137	45337	483474
... titulaires d'aucun diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNB	31042	31062	22840	20422	37555	17861	160782
... titulaires d'un CAP - BEP	28804	28052	14014	15037	27788	13535	127229
... titulaires d'un BAC	18553	17057	13356	7525	13660	6676	76827
... titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur	30599	27100	28780	8757	16134	7265	118636
Part des 15 ans et plus sans diplôme (en %)	28,48	30,08	28,92	39,47	39,47	39,40	33,26

part des 15 ans et plus titulaires d'un diplôme du supérieur (BAC +2 mini) (en %)	28,07	26,24	36,44	16,93	16,96	16,03	24,54
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Source : Insee - Recensement au 01.01.2013

## La formation / les diplômes (suite)

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
<b>La population de 15 -24 ans non scolarisée :</b>							
Nombre de 15 -24 ans sortis de formation....	5694	5603	6423	2987	5589	2645	28941
... titulaires d'aucun diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNB	1362	1305	1597	869	1716	796	7646
... titulaires d'un CAP - BEP	1500	1540	1288	874	1781	799	7783
... titulaires d'un BAC	1586	1545	1677	756	1226	694	7484
... titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur	1246	1213	1860	488	866	356	6028
Part des 15 -24 ans sans diplôme (en %)	23,91	23,29	24,87	29,09	30,71	30,11	26,42
part des 15 -24 ans titulaires d'un diplôme du supérieur (BAC +2 mini) (en %)	21,88	21,65	28,96	16,33	15,50	13,45	20,83
<b>La population de 25 - 34 ans non scolarisée :</b>							
Nombre de 25-34 ans sortis de formation....	16373	15889	17557	7359	12718	6784	76681
... titulaires d'aucun diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNB	2159	2190	2814	1466	2594	1365	12588
... titulaires d'un CAP - BEP	3229	3423	2468	1891	3467	1933	16411
... titulaires d'un BAC	3650	3717	3363	1695	2811	1659	16896
... titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur	7335	6559	8913	2306	3845	1827	30785
Part de 25-34 ans sans diplôme (en %)	13,19	13,78	16,03	19,92	20,40	20,13	16,42

part de 25-34 ans titulaires d'un diplôme du supérieur (BAC +2 mini) (en %)	44,80	41,28	50,76	31,34	30,24	26,93	40,15
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Source : Insee - Recensement au 01.01.2013

## Les emplois salariés

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre d'emplois salariés en 2010	45492	53117	64792	19434	33511	16434	232780
Nombre d'emplois salariés en 2014	45751	53661	60995	19064	32841	15476	227788
Variation 2010-2014 - Nombre d'emplois	259	544	-3797	-370	-670	-958	-4992
Taux annuel de variation 2010 - 2014 (en %)	0,14	0,26	-1,50	-0,48	-0,50	-1,49	-0,54
<b>Nombre d'emplois salariés au 31.12.2014 par secteurs d'activité :</b>							
Agriculture, sylviculture, pêche	632	224	57	502	463	261	2139
Industrie	11332	8333	2864	6978	6716	5005	41228
Construction	4201	4436	2051	1136	3154	988	15966
Commerce, transports et services divers	19098	28650	26428	5365	12235	5405	97181
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	10488	12018	29595	5083	10273	3817	71274
<b>Nombre d'emplois salariés au 31.12.2014 selon la taille des établissements :</b>							
Etablissements de 1 à 4 salariés au 31/12/2014	3779	4186	4158	2072	3950	1822	19967
Etablissements de 5 à 9 salariés au 31/12/2014	4066	4821	4105	2098	3437	1544	20071
Etablissements de 10 à 19 salariés au 31/12/2014	5145	6365	4885	2050	4197	2036	24678
Etablissements de 20 à 49 salariés au 31/12/2014	7196	9900	8299	3381	6300	2818	37894
Etablissements de 50 à 99 salariés au 31/12/2014	5186	8102	7385	2831	5110	2627	31241

Etablissements de 100 à 199 salariés au 31/12/2014	5843	7318	7432	1868	3588	2239	28288
Etablissements de 200 à 499 salariés au 31/12/2014	10043	10161	8557	2719	3167	1802	36449
Etablissements de 500 salariés ou plus au 31/12/2014	4493	2808	16174	2045	3092	588	29200

Source : Insee - CLAP 2010 et 2014

## Le niveau de revenu

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre de foyers fiscaux	81866	77517	65234	38968	73524	34178	371287
Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux	2378227044	2205255391	1567832816	927497961	1707323286	844164770	9630301268
Nombre de foyers fiscaux imposés	44828	41801	31043	17515	32177	15563	182927
Nombre de foyers fiscaux non imposés	37038	35716	34191	21375	41347	18615	188282
Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux non imposés	568119605	544949772	394298966	291721470	551733674	273077715	2623901202
Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux imposés	1810107439	1660305619	1173533850	634019567	1155589612	571087055	7004643142
<i>% foyers fiscaux non imposés</i>	45,2	46,1	52,4	54,9	56,2	54,5	50,7
<i>Revenu fiscal moyen des foyers fiscaux non imposés</i>	15 338,83	15 257,86	11 532,24	13 647,79	13 343,98	14 669,77	13 936,02
<i>Revenu fiscal moyen des foyers fiscaux imposés</i>	40 378,95	39 719,28	37 803,49	36 198,66	35 913,53	36 695,18	38 292,01

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques – IRCOM 2015 (relatif 2014)

## Le chômage

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre de DEFM cat A, B ou C au 31.12.2007	5570	5270	7140	3340	6520	2710	30550
Nombre de DEFM cat A, B ou C au 31.12.2016	11680	11490	13440	6300	12300	5630	60840
Variation 2007-2016 - Nombre de demandeurs d'emploi	6110	6220	6300	2960	5780	2920	30290
Taux annuel de variation 2007-2016 (en %)	8,49	8,95	7,21	7,23	7,23	8,38	7,87
DEFM de catégorie A, B ou C <b>Femmes</b> (2016)	6050	5940	6560	3280	6140	2990	30960
DEFM de catégorie A, B ou C <b>Moins de 25 ans</b> (2016)	1810	1740	1790	1020	1840	870	9070
DEFM de catégorie A, B ou C <b>50 ans ou plus</b> (2016)	2630	2590	2520	1570	3210	1420	13940
Part de femmes parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C	51,8	51,7	48,8	52,1	49,9	53,1	50,9
Part de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C	15,5	15,1	13,3	16,2	15,0	15,5	14,9
Part de 50 ans ou plus parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C	22,5	22,5	18,8	24,9	26,1	25,2	22,9

Source : Pôle Emploi – 31 décembre 2007 à 2016

## Les situations de fragilité

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre total d'allocataires CAF	22512	22139	27371	10010	20330	9016	111378
Nombre d'allocataires percevant l'allocation adulte handicapé (AAH)	1358	1267	2059	792	1616	448	7540
Nombre d'allocataires "Bas Revenu"	6150	5968	10865	3595	8142	2700	37420
"Bas revenu" - Nombre de personnes couvertes	15422	14922	25363	9286	20177	6744	91914
Part d'allocataires "Bas revenu" (en %)	29,5	30,5	52,3	40,0	44,3	32,7	38,7
Nombre d'allocataires percevant le RSA	3404	3083	6196	1900	4727	1442	20752

Source : CAF – 31 décembre 2015

## L'accueil des personnes âgées

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre de structures d'accueil pour personnes âgées	17	19	14	10	19	10	89
Capacité installée	1183	2039	1053	1100	1566	861	7802
Capacité autorisée	1162	2077	1039	1098	1578	865	7819
<b>Nombre de places selon le type d'établissement :</b>							
EHPA	34						34
EHPAD hospitalier	327	568	85	564	409	389	2342
EHPAD privé associatif	134	245	159		328		866
PUV			24		47	48	119
Foyer logement non habilité	71	70	221		72		434
Foyer logement habilité	30	66		84	61		241
EHPAD public autonome	280	479		223	348	347	1677
EHPAD privé lucratif	274	641	539	215	313	68	2050
Nombre de bénéficiaires d'une aide APA domicile - prestataire	1493	1316	923	945	2022	860	7559
<i>dont bénéficiaires avec un niveau de dépendance GIR 1</i>	47	33	16	18	34	14	162
<i>dont bénéficiaires avec un niveau de dépendance GIR 2</i>	264	231	116	224	421	159	1415

Source : Département du Loiret – PCCS août 2016

## L'accueil du jeune enfant

	Maison du Département de l'Est Orléanais	Maison du Département de l'Ouest Orléanais	Maison du Département d'Orléans	Maison du Département du Giennois	Maison du Département du Montargois	Maison du Département du Pithiverais	Loiret
Nombre de naissances 2013 à 2015	5631	5210	5512	2260	4325	2080	25018
Nombre total de place en accueil Petite Enfance (individuel ET collectif)	5753	5555	3261	1995	3761	2305	22630
Nombre d'Assistantes maternelles	1549	1404	730	569	981	669	5902
Nombre d'agréments	5057	4550	2138	1810	3314	2157	19026
Nombre de Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)	8	5	4	1	3	4	25
Nombre de places en MAM	82	40	42	6	27	52	249
Nombre de structures d'accueil collectif	28	32	26	6	13	6	111
Capacité d'accueil des structures d'accueil collectif	696	1005	1123	185	447	148	3604

Source : Département du Loiret – PCCS décembre 2015 / Insee - Naissances domiciliées 2013/2014/2015

## **ANNEXE 2**

### **> OBSERVATION SOCIALE CROISÉE DES ACTEURS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX**

---

# Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux (OSCARD)

Démographie

Emploi, chômage, revenu

Enseignement, scolarité

Personnes en situation  
de handicap

Personnes âgées

Lutte contre les exclusions  
et indicateurs de pauvreté

Adultes et familles en difficulté

Protection de l'enfance



**DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret**  
Direction régionale et départementale  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

# 2016

## Remerciements

L'équipe de l'Observation Sociale en région Centre-Val de Loire (OSC) remercie toutes les institutions partenaires de la plateforme sociale pour leurs contributions et apports au travers de la mise à disposition de données, leur relecture, mais aussi pour leur participation aux différents comités de pilotage et au comité scientifique de la plateforme sociale durant l'année 2016.



Édito	2
Observation Sociale Croisée par thématique	3
Faits marquants	4
① Démographie	6
② Emploi, chômage, revenu	10
③ Enseignement, scolarité	16
④ Personnes en situation de handicap	21
⑤ Personnes âgées	28
⑥ Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté	34
⑦ Adultes et familles en difficulté	39
⑧ Protection de l'enfance	41
Annexes	43
Formules de calcul	44
Index des sigles	52

L'observation des données sociales en région Centre-Val de Loire est un outil d'aide à la décision pour les autorités publiques.

Cette photographie objective permet de saisir et de mesurer la réalité des territoires pour mieux orienter les choix des décideurs dans la conduite des politiques sociales et médico-sociales.

Dans notre région, l'animation et le pilotage de la plateforme d'observation sociale sont conduits par la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, en collaboration avec l'Observatoire régional de la santé.

Ce recueil d'indicateurs, Ocard (Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux), est le résultat d'une collaboration transversale entre les services de l'État, les collectivités locales, les établissements publics, les caisses d'assurance maladie et de retraite et les associations.

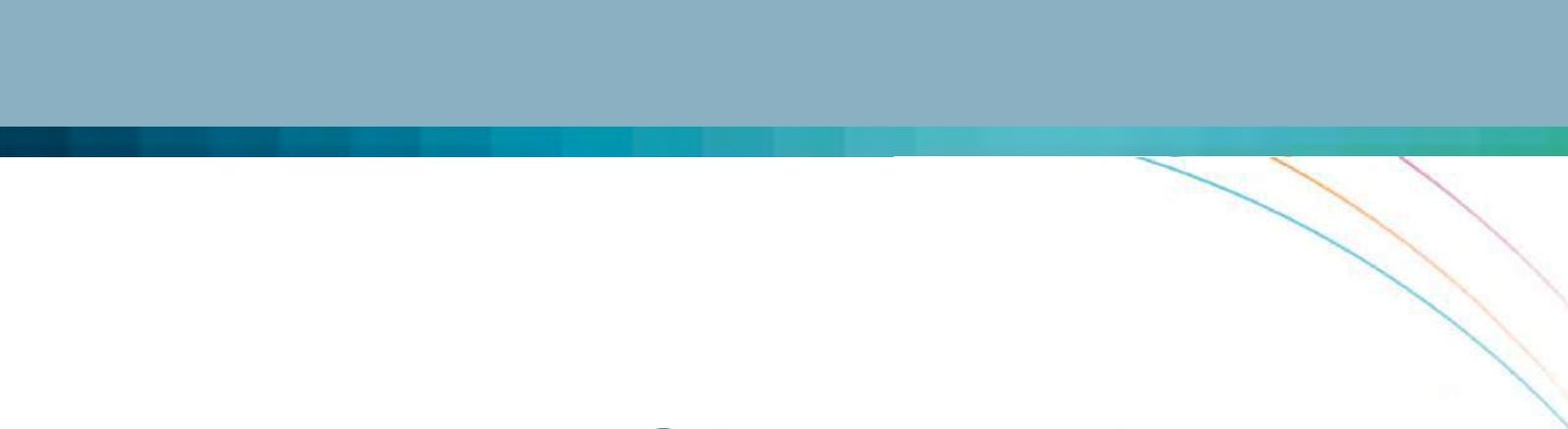
Ocard vise à démocratiser et rendre accessibles les données sociales de notre région.

Je souhaite que chaque décideur public puisse se saisir de cette publication, trouver des clés de lecture et proposer des réponses aux défis sociaux de notre région.

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nacer MEDDAH', with several horizontal lines drawn above and below it.

Nacer MEDDAH



# Observation Sociale Croisée par thématique

# Faits marquants

Entre 2008 et 2013, **la population de la Région croît moins rapidement qu'au niveau national**. Les départements du sud de la Région perdent des habitants. **La population régionale est plus âgée que celle du niveau national**. Le vieillissement des habitants est plus important dans les départements du sud de la Région. Cependant, le nombre de séniors croît dans l'ensemble des départements de la Région et constitue l'un des défis majeurs des territoires en matière de développement de l'offre d'accueil en établissement ou d'accompagnement des personnes vieillissantes à domicile.

En comparaison au niveau national, **la Région compte en 2013, en proportion, un peu moins de familles monoparentales et d'enfants vivant dans des familles sans actif occupé**. Cependant, les taux d'évolution de familles monoparentales et d'enfants vivant dans des familles sans actif occupé entre les recensements de 2008 et 2013 sont plus élevés en Région.

Au niveau de l'emploi, **le Centre-Val de Loire compte au recensement de population de 2013 moins d'actifs occupant un emploi précaire**. Quel que soit le territoire, les femmes sont davantage concernées par l'emploi précaire. Le taux régional standardisé d'inactifs est également inférieur au niveau national. La Région compte en proportion davantage d'ouvriers et d'employés mais moins de cadres en comparaison au niveau national.

Le taux de **foyers fiscaux imposés en Région est proche de celui relevé au niveau national** en 2013. En revanche, **le revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal est inférieur**. La **densité de dossiers de surendettement en Région, en 2015, est quant à elle supérieure au niveau national**.

Au quatrième trimestre 2015, le **taux de chômage régional est proche du taux de la France hexagonale**. La Région compte cependant **davantage de demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée et de jeunes demandeurs d'emploi**.

D'une manière générale, les **élèves de la Région**, quel que soit le niveau de scolarisation, sont **davantage issus de familles défavorisées en comparaison au niveau national**. Le **taux d'accès des élèves de la Région au diplôme national du brevet est inférieur au niveau national**. Le **taux d'accès des élèves de 2<sup>nde</sup> au bac général et technologique de la Région** reste encore **un peu inférieur au niveau national** bien que les écarts se soient réduits. Concernant le **taux d'accès des élèves de 2<sup>nde</sup> au bac professionnel**, il est **supérieur à la France**. Après l'obtention du baccalauréat, les jeunes du Centre-Val de Loire sont moins nombreux à poursuivre des études supérieures en comparaison au niveau national. La **Région compte également moins de jeunes de 16-24 scolarisés**. Lorsqu'ils sont encore scolarisés, ils le sont majoritairement dans le secondaire.

Les élèves en situation de handicap de la Région, comme au niveau national, sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire.

Concernant l'accueil d'enfants présentant un handicap, la Région dispose en 2015, de plus de 4 600 places et un taux d'équipement en places d'hébergement pour enfants en situation de handicap supérieur au niveau national. Pour les adultes, la Région dispose de près de 6 750 places d'hébergement. D'une manière générale, les **taux d'équipement en places pour adultes en situation de handicap** sont **proches des taux nationaux** (place d'accueil spécialisé, place d'accueil médicalisé, place en foyer de vie, place en Esat). Le **taux régional de bénéficiaires de l'AAH** fin 2015 est **comparable au taux national**. Le nombre de bénéficiaires de l'AAH a augmenté en Région entre fin 2014 et fin 2015 (et +3,8 % en moyenne par an depuis 2008).

La **Région** compte en 2013 **moins de personnes âgées vivant seules**. Concernant l'**offre d'hébergement en établissement**, elle dispose de 28 840 places en Ehpad et un **taux d'équipement supérieur au niveau national**. Le taux d'équipement en places d'hébergement non Ehpad est quant à lui inférieur au niveau national.

Le **taux régional de pauvreté** en 2012 est **inférieur** à celui relevé en **France hexagonale**. Les jeunes restent les plus concernés.

À la fin de l'année 2015, 39 % des ménages de la Région sont bénéficiaires de prestations sociales, ce qui correspond à 46 % de la population régionale.

Le **revenu de solidarité active** est délivré, fin 2015, à 82 300 habitants de la **Région**, soit un **taux de bénéficiaires** (rapporté à la population 25-64 ans) **inférieur au niveau national**. Le nombre d'allocataires du RSA a crû entre fin 2014 et fin 2015 de 6 %.

En 2015, près de 189 500 **logements sociaux** sont recensés en **Région**, soit un **taux** - parmi les résidences principales - **proche de celui de la France**. Fin 2015, plus de 230 000 ménages de la Région bénéficient d'une allocation logement.

Début 2015, le Centre-Val de Loire dispose de plus de 3 900 places d'hébergement social et plus de 5 800 places en logement accompagné. Le **taux d'équipement en places d'hébergement en Région est proche de celui observé au niveau national**.

Fin 2014, la **Région compte moins de bénéficiaires de la CMU de base et de la CMUC en comparaison au niveau national**.

S'agissant des établissements de l'**aide sociale à l'enfance**, le **taux d'équipement en Région** en 2015 est **supérieur au niveau national**. Fin 2014, la moitié des mesures d'aide sociale à l'enfance au niveau national concerne des mesures de placement. Des disparités infra-régionales existent en Région, avec un taux plus faible dans le Loiret et plus élevé dans l'Indre-et-Loire. Au total, les mesures d'aide sociale à l'enfance ont concerné fin 2014, 1,9 % des jeunes de moins de 20 ans en France. Les taux en Région présentent des disparités par rapport au niveau national (1,4 % dans l'Indre-et-Loire et 2,8 % dans le Loiret) ■

La région Centre-Val de Loire compte au recensement de population de l'Insee de 2013, 2 570 548 habitants. La population régionale a augmenté de 0,3% en moyenne par an entre 2008 et 2013 (0,5% en France métropolitaine), soit un gain de près de 39 000 habitants. À l'inverse des autres départements, ceux du sud de la Région montrent un déclin démographique (-0,1% dans le Cher et -0,3% dans l'Indre).

Selon le recensement de population de 2013, **les jeunes de moins de 20 ans**  **représentent 24,0% de la population régionale** (24,4% en France hexagonale). 25,3% de la population masculine régionale est âgée de moins de 20 ans contre 22,7% de la population féminine. Entre 2008 et 2013, le nombre de jeunes de moins de 20 ans a augmenté de 1,2% (1,4% en France hexagonale). Cependant, des disparités infrarégionales sont relevées, puisque les départements du Cher et de l'Indre connaissent une baisse des effectifs de jeunes entre les deux recensements (respectivement -2,0% et -1,7%).

La **Région compte en proportion davantage de personnes âgées de 75 ans et plus**  **en comparaison au niveau national** (10,6% contre 9,2%). Le nombre de personnes âgées en Région a augmenté de 8,7% entre les recensements de 2008 et 2013 (9,3% au niveau national). 8,4% de la population masculine régionale est âgée de 75 ans et plus alors que cette classe d'âge représente 12,6% de la population totale féminine.

**L'indice de vieillissement régional en 2013 est plus élevé qu'au niveau national** (83,1 contre 73,6). Il a progressé de 7,6% en Région entre les deux recensements (8,3% en France métropolitaine). La plus forte progression est relevée dans le Cher (10,0%). L'indice de vieillissement des hommes de la Région est de 69,3 contre 97,6 chez les femmes.

Le Centre-Val de Loire compte 1 134 407 ménages au recensement de population de 2013. Parmi ces derniers, 34,4% d'entre eux sont des personnes seules et 63,7% des

ménages avec familles (dont 7,8% de familles monoparentales). **Entre 2008 et 2013, les ménages isolés et les familles monoparentales ont augmenté en Région** de respectivement 7,8% et 11,0% tandis que les ménages avec familles n'ont progressé que de 1,2%.

En 2013, **21,2% des familles de la Région ayant des enfants sont des familles monoparentales** (23,0% en France hexagonale) . Le Cher est le département qui compte en proportion le plus de familles monoparentales (23,0% des familles avec enfants de moins de 25 ans). À l'inverse, l'Eure-et-Loir en dénombre le moins (19,5%).

En Région, en 2013, **10,8% des enfants font partie de familles ne comptant pas d'actif** (11,9% en France hexagonale) . Le taux d'enfants de familles sans actif occupé varie en Région de 9,7% dans l'Indre-et-Loire à 13,3% dans le Cher. Entre 2008 et 2013, le nombre d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé a augmenté de 14,1% en Région contre 9,0% en France hexagonale. D'une manière générale, les représentations cartographiques de familles monoparentales et d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé montrent des taux plus élevés dans les EPCI urbanisés de la Région et certains EPCI du Cher et de l'est du Loiret ■

# DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Population en 2013</b>	311 650 (12,1%)	432 967 (16,8%)	228 091 (8,9%)	600 252 (23,4%)	332 001 (12,9%)	665 587 (25,9%)	2 570 548 (100,0%)	63 697 865
<b>Densité en habitants par km<sup>2</sup> en 2013</b>	43,1	73,6	33,6	98,0	52,3	98,2	65,7	117,1
<b>Superficie (en km<sup>2</sup>)</b>	7 235,0	5 880,0	6 790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
<b>Variation inter-censitaire (2008-2013) Taux annuel moyen entre 2008 et 2013 (en %)</b>	-0,1%	0,4%	-0,3%	0,5%	0,3%	0,5%	0,3%	0,5%
<b>1</b> <b>Nombre de personnes de moins de 20 ans (pour 100 habitants) en 2013</b>	68 045 (21,8%)	110 681 (25,6%)	47 659 (20,9%)	144 585 (24,1%)	76 779 (23,1%)	168 666 (25,3%)	616 415 (24,0%)	15 512 631 (24,4%)
<i>hommes</i>	35 046 (23,2%)	56 852 (26,8%)	24 547 (22,2%)	73 381 (25,4%)	39 497 (24,5%)	86 887 (26,8%)	316 210 (25,3%)	7 941 553 (25,7%)
<i>femmes</i>	33 000 (20,6%)	53 829 (24,3%)	23 112 (19,6%)	71 203 (22,9%)	37 282 (21,9%)	81 778 (24,0%)	300 204 (22,7%)	7 571 078 (23,1%)
<b>Nombre de personnes de moins de 60 ans (pour 100 habitants) en 2013</b>	217 763 (69,9%)	327 878 (75,7%)	154 066 (67,5%)	445 868 (74,3%)	234 680 (70,7%)	503 473 (75,6%)	1 883 727 (73,3%)	48 268 587 (75,8%)
<i>hommes</i>	109 835 (72,6%)	164 771 (77,8%)	77 772 (70,5%)	221 620 (76,7%)	118 063 (73,1%)	252 356 (77,8%)	944 416 (75,7%)	24 116 406 (78,2%)
<i>femmes</i>	107 927 (67,3%)	163 107 (73,8%)	76 295 (64,8%)	224 248 (72,0%)	116 617 (68,4%)	251 117 (73,6%)	939 311 (71,0%)	24 152 181 (73,5%)
<b>Nombre de personnes de 20 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2013</b>	172 911 (55,5%)	245 854 (56,8%)	124 017 (54,4%)	339 948 (56,6%)	181 980 (54,8%)	377 451 (56,7%)	1 442 161 (56,1%)	36 774 329 (57,7%)
<i>hommes</i>	85 967 (56,8%)	121 999 (57,6%)	61 895 (56,1%)	166 730 (57,7%)	90 306 (55,9%)	186 160 (57,4%)	713 057 (57,1%)	18 111 050 (58,7%)
<i>femmes</i>	86 944 (54,2%)	123 856 (56,0%)	62 122 (52,8%)	173 218 (55,6%)	91 674 (53,7%)	191 291 (56,1%)	729 105 (55,1%)	18 663 280 (56,8%)
<b>Nombre de personnes de 65 ans et plus (pour 100 habitants) en 2013</b>	70 694 (22,7%)	76 432 (17,7%)	56 415 (24,7%)	115 719 (19,3%)	73 241 (22,1%)	119 471 (17,9%)	511 972 (19,9%)	11 410 904 (17,9%)
<i>hommes</i>	30 279 (20,0%)	33 002 (15,6%)	23 934 (21,7%)	48 830 (16,9%)	31 605 (19,6%)	51 443 (15,9%)	219 092 (17,6%)	4 800 643 (15,6%)
<i>femmes</i>	40 415 (25,2%)	43 430 (19,6%)	32 481 (27,6%)	66 890 (21,5%)	41 636 (24,4%)	68 028 (19,9%)	292 880 (22,2%)	6 610 262 (20,1%)
<b>Indice de vieillissement en 2013 (65 ans et plus pour 100 personnes de -20 ans)</b>	103,9	69,1	118,4	80,0	95,4	70,8	83,1	73,6
<i>hommes</i>	86,4	58,0	97,5	66,5	80,0	59,2	69,3	60,4
<i>femmes</i>	122,5	80,7	140,5	93,9	111,7	83,2	97,6	87,3
<b>2</b> <b>Nombre de personnes de 75 ans et plus (pour 100 habitants) en 2013</b>	37 003 (11,9%)	39 672 (9,2%)	31 066 (13,6%)	61 968 (10,3%)	39 906 (12,0%)	61 979 (9,3%)	271 594 (10,6%)	5 889 474 (9,2%)
<i>hommes</i>	14 165 (9,4%)	15 382 (7,3%)	11 918 (10,8%)	23 907 (8,3%)	15 840 (9,8%)	24 031 (7,4%)	105 242 (8,4%)	2 212 509 (7,2%)
<i>femmes</i>	22 838 (14,2%)	24 291 (11,0%)	19 149 (16,3%)	38 060 (12,2%)	24 066 (14,1%)	37 949 (11,1%)	166 352 (12,6%)	3 676 965 (11,2%)

Sources : Insee (RP 2008, 2013)

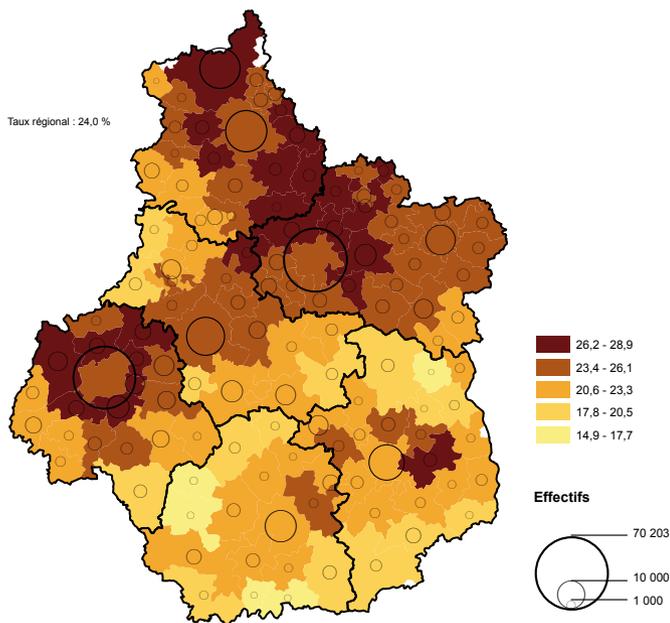
VALEURS COMMENTÉES

Données	Cher	Eure- et-Loir	Indre	Indre- et-Loire	Loir- et-Cher	Loiret	Centre- Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de ménages en 2013</b>	142 318	180 350	105 989	271 248	147 338	287 163	1 134 407	27 806 631
<b>Ménages d'une personne (en %)</b>	51 151 (35,9%)	54 685 (30,3%)	39 073 (36,9%)	98 947 (36,5%)	49 684 (33,7%)	96 269 (33,5%)	389 809 (34,4%)	9 677 824 (34,8%)
<i>dont hommes seuls</i>	21 965	23 321	16 767	40 833	21 011	41 403	165 301	4 104 484
<i>dont femmes seules</i>	29 186	31 364	22 305	58 114	28 673	54 866	224 508	5 573 339
<b>Autres ménages sans familles (en %)</b>	2 573 (1,8%)	3 278 (1,8%)	1 913 (1,8%)	5 791 (2,1%)	2 721 (1,8%)	5 660 (2,0%)	21 936 (1,9%)	728 587 (2,6%)
<b>Ménages avec familles (en %)</b>	88 595 (62,3%)	122 387 (67,9%)	65 004 (61,3%)	166 510 (61,4%)	94 933 (64,4%)	185 235 (64,5%)	722 662 (63,7%)	17 400 221 (62,6%)
<i>dont couple sans enfant</i>	43 995	53 296	33 605	78 630	47 349	82 246	339 121	7 461 128
<i>dont couple avec enfant(s)</i>	33 206	54 350	23 579	67 293	37 238	79 335	295 000	7 453 608
<i>dont famille monoparentale</i>	11 394	14 741	7 820	20 587	10 345	23 653	88 541	2 485 484
<b>Nombre de personnes de 25 à 59 ans (pour 100 habitants) en 2013</b>	135 299 (43,4%)	196 126 (45,3%)	97 053 (42,6%)	263 836 (44,0%)	143 364 (43,2%)	297 733 (44,7%)	1 133 411 (44,1%)	28 961 624 (45,5%)
<i>hommes</i>	67 152 (44,4%)	96 988 (45,8%)	48 257 (43,7%)	130 034 (45,0%)	71 054 (44,0%)	146 420 (45,1%)	559 905 (44,9%)	14 262 642 (46,2%)
<i>femmes</i>	68 147 (42,5%)	99 138 (44,8%)	48 795 (41,5%)	133 803 (43,0%)	72 310 (42,4%)	151 313 (44,4%)	573 506 (43,4%)	14 698 982 (44,8%)
<b>Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules (pour 100 personnes de 25 à 59 ans) en 2013</b>	20 705 (15,3%)	24 122 (12,3%)	14 739 (15,2%)	40 859 (15,5%)	19 285 (13,5%)	42 135 (14,2%)	161 845 (14,3%)	1 861 558 (14,9%)
<i>hommes</i>	12 059 (18,0%)	14 141 (14,6%)	8 745 (18,1%)	23 134 (17,8%)	11 321 (15,9%)	24 218 (16,5%)	93 618 (16,7%)	2 453 314 (17,2%)
<i>femmes</i>	8 647 (12,7%)	9 981 (10,1%)	5 994 (12,3%)	17 725 (13,2%)	7 964 (11,0%)	17 916 (11,8%)	68 227 (11,9%)	1 861 558 (12,7%)
<b>3</b> <b>Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2013</b>	9 170 (23,0%)	12 303 (19,5%)	6 133 (22,0%)	17 781 (21,9%)	8 759 (20,0%)	20 299 (21,4%)	74 444 (21,2%)	2 079 641 (23,0%)
<b>4</b> <b>Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé (pour 100 enfants de moins de 25 ans) en 2013</b>	9 356 (13,3%)	11 733 (10,0%)	5 685 (11,7%)	14 239 (9,7%)	8 186 (10,4%)	19 453 (11,1%)	68 653 (10,8%)	1 953 016 (11,9%)

Sources : Insee (RP 2008, 2013)

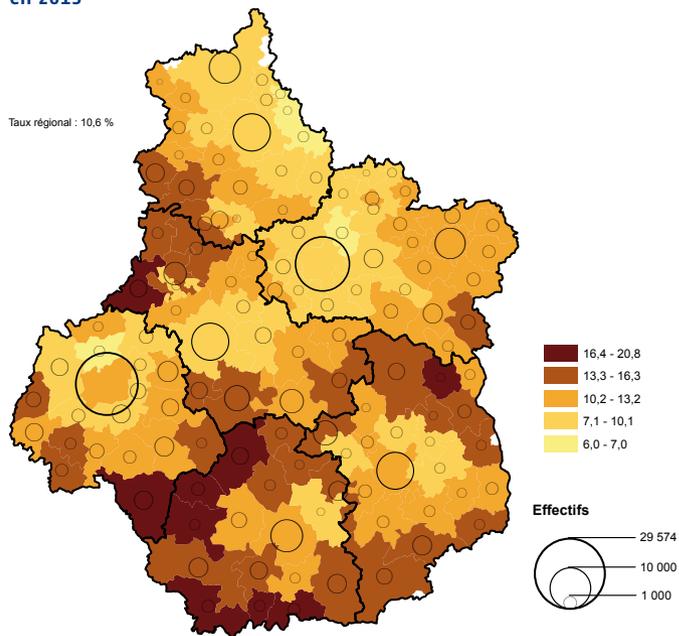


**1** Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes en 2013



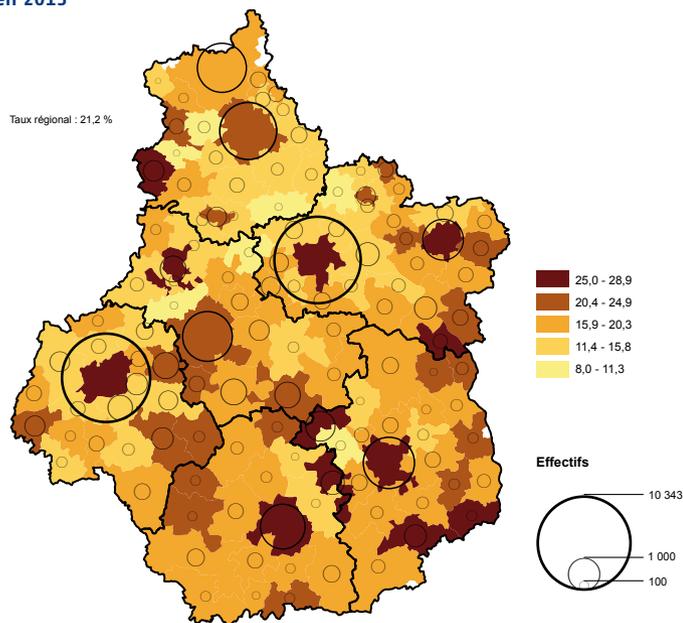
Sources : Insee (RP 2013) -  
IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**2** Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 100 personnes en 2013



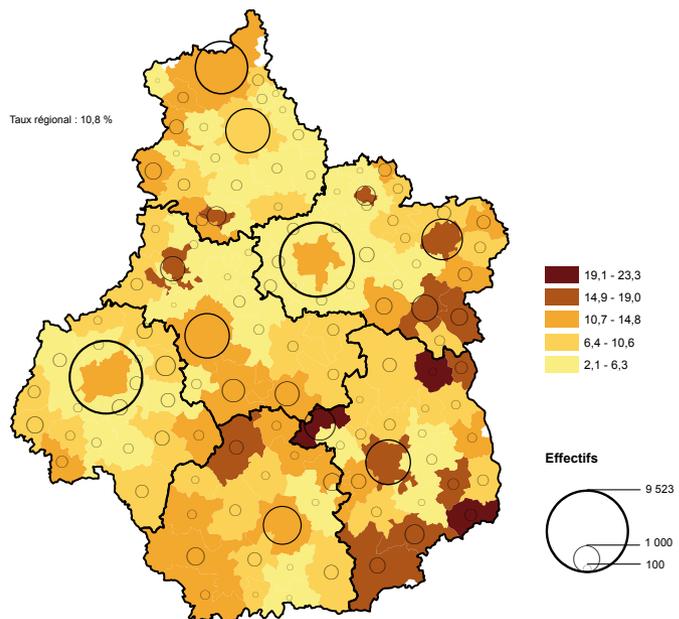
Sources : Insee (RP 2013) -  
IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**3** Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2013



Sources : Insee (RP 2013) -  
IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**4** Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé pour 100 enfants de moins de 25 ans en 2013



Sources : Insee (RP 2013) -  
IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**L**e Centre-Val de Loire compte en 2013 près d'**1 180 000 actifs de 15 à 64 ans, soit 74,1% de la population de la classe d'âge** (73,3% en France hexagonale). 77,0% de la population masculine régionale est active contre 71,2% de la population féminine. Entre les recensements de 2008 et 2013, la population active régionale a augmenté de 1,0% contre 2,8% au niveau national.

**Le taux standardisé régional des inactifs de 25-54 ans [📉] en 2013 est de 8,0%** (9,4% en France hexagonale). En Région, ce dernier varie de 7,4% dans l'Indre-et-Loire à 8,8% dans le Cher et l'Indre. Le taux d'inactifs a diminué entre les deux recensements de 10,1% en Région et de 9,7% au niveau national.

**En Centre-Val de Loire, en 2013, près de 154 500 actifs de 25-54 ans occupent un emploi précaire<sup>(1)</sup> [📉], soit 21,7% des actifs** ayant un emploi salarié (23,3% en France hexagonale). Des disparités existent entre les hommes et les femmes puisque 11,7% des actifs masculins occupent un emploi précaire contre 31,5% des femmes actives de la Région. Le nombre d'actifs ayant un emploi précaire a diminué de -3,4% en Région et de -1,5% en France entre les recensements de 2008 et 2013.

Fin 2013, **la majorité des emplois de la Région sont des emplois salariés** (89,9%) [📈]. La part d'emploi salarié varie de 78,1% sur la zone d'emploi de Cosne-Clamecy (partie Centre-Val de Loire) à 92,3% sur celle d'Orléans. La plus grande partie de l'emploi salarié en Région provient du secteur tertiaire (marchand et non-marchand) (75,4%), suivi du secteur industriel (16,9%), du secteur de la construction (6,3%) et de l'agriculture (1,4%).

Les **agriculteurs exploitants [📈]** représentent en 2013 en Région **1,9%** de la population active ayant un emploi (1,5% en France hexagonale). La Région compte en proportion **moins de cadres [📉]** en comparaison au niveau national (11,6% contre 15,1%). Le Centre-Val de Loire dispose de plus de **257 000 ouvriers [📈], soit 21,6% de la population active** ayant un emploi et un taux supérieur au niveau national (18,3%). Les **employés [📈] sont la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée** avec 25,1% de la population active occupée (24,2% en France hexagonale).

La **Région** compte, en 2013, **49,0% de foyers fiscaux imposés** (48,6% au niveau national). La part de foyers fiscaux imposés varie de 41,9% dans l'Indre à 52,1% dans le Loiret. **Le revenu**

**net imposable moyen annuel par foyer fiscal en Région est de 24 757 euros** (25 981 euros en France hexagonale).

Selon la Banque de France, en **2015, en Région, près de 10 200 dossiers de surendettement ont été déposés**, soit une **densité supérieure à celle relevée au niveau national** (484 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus contre 417 en France hexagonale). La densité varie en Région de 435 dossiers de surendettement pour 100 000 habitants dans l'Indre-et-Loire à 558 dans le Cher.

Fin 2015, le **taux de chômage localisé en Région est de 9,7%**. Il est de 10,0% au niveau national. À l'échelle des départements de la Région, il varie de 8,9% dans le Loir-et-Cher à 10,8% dans le Cher.

Le **Centre-Val de Loire** compte fin 2015, près de **101 500 demandeurs d'emploi de longue durée**, ce qui représente 46,6% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC (44,8% en France hexagonale). Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a progressé en Région entre fin 2014 et fin 2015 de +13,0% (+9,7% au niveau national).

Fin 2015, les **femmes demandeuses d'emploi** de la Région représentent **47,1%** de l'ensemble des **demandeurs d'emploi de catégorie A** (46,9% en France hexagonale). Le nombre de femmes demandeuses d'emploi en fin de mois a progressé entre fin 2014 et fin 2015 de +2,6% en Région (+3,3% au niveau national).

Les **jeunes** représentent au 31 décembre 2015, 16,3% des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A de la Région. La **proportion régionale est supérieure au niveau national** (14,9%). Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi en fin de mois a diminué entre fin 2014 et fin 2015 en Région comme au niveau national (respectivement de -6,3% et de -4,2%).

Les **séniors** représentent quant à eux, fin 2015, **25,1% des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A** de la Région (24,6% en France hexagonale). Le nombre de séniors demandeurs d'emploi en fin de mois a progressé en Région de +8,5% entre fin 2014 et fin 2015 (+8,2% en France hexagonale) ■

(1) Est considéré comme un emploi précaire tout autre emploi qu'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein.

# DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre d'actifs de 15-64 ans</b> (pour 100 personnes de 15-64 ans) en 2013	137 891 (72,7%)	203 901 (75,3%)	98 818 (72,8%)	278 667 (73,6%)	148 736 (74,4%)	311 602 (74,6%)	1 179 614 (74,1%)	29 762 338 (73,3%)
<i>hommes</i>	72 034 (76,0%)	105 847 (78,4%)	51 223 (75,3%)	142 067 (76,3%)	76 860 (77,0%)	160 638 (77,5%)	608 669 (77,0%)	15 384 774 (76,6%)
<i>femmes</i>	65 857 (69,4%)	98 053 (72,3%)	47 595 (70,4%)	136 600 (70,9%)	71 876 (71,7%)	150 963 (71,8%)	570 944 (71,2%)	14 377 564 (70,0%)
<b>5</b> <b>Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans</b> en 2013	8,8%	7,9%	8,8%	7,4%	7,8%	8,1%	8,0%	9,4%
<b>6</b> <b>Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire</b> (pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié) en 2013	18 119 (22,4%)	24 780 (19,7%)	12 665 (22,1%)	39 041 (23,2%)	19 565 (22,1%)	40 169 (21,0%)	154 339 (21,7%)	4 147 403 (23,3%)
<i>hommes</i>	4 889 (12,1%)	6 212 (9,9%)	3 151 (11,1%)	10 563 (12,8%)	5 045 (11,6%)	11 501 (12,0%)	41 361 (11,7%)	1 131 755 (12,7%)
<i>femmes</i>	13 229 (32,9%)	18 568 (29,5%)	9 514 (32,9%)	28 478 (33,3%)	14 520 (32,2%)	28 668 (30,0%)	112 978 (31,5%)	3 015 649 (33,9%)
<b>7</b> <b>Nombre d'agriculteurs - exploitants</b> (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2013	3 692 (2,6%)	3 757 (1,8%)	4 073 (4,1%)	4 096 (1,5%)	3 106 (2,1%)	3 577 (1,1%)	22 301 (1,9%)	441 186 (1,5%)
<b>8</b> <b>Nombre de cadres</b> (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2013	13 102 (9,4%)	22 935 (11,1%)	7 474 (7,5%)	38 180 (13,6%)	14 384 (9,6%)	41 928 (13,3%)	138 004 (11,6%)	4 539 781 (15,1%)
<b>9</b> <b>Nombre d'ouvriers</b> (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2013	30 607 (22,0%)	45 284 (22,0%)	24 540 (24,6%)	54 445 (19,4%)	35 799 (23,8%)	66 436 (21,1%)	257 111 (21,6%)	5 497 251 (18,3%)
<b>10</b> <b>Nombre d'employés</b> (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2013	36 754 (26,4%)	52 110 (25,3%)	26 809 (26,9%)	70 085 (24,9%)	38 278 (25,5%)	74 592 (23,7%)	298 628 (25,1%)	7 288 290 (24,2%)
<b>Nombre de foyers fiscaux et part de foyers fiscaux imposés</b> en 2013 (en %)	180 843 (45,5%)	236 300 (51,3%)	134 567 (41,9%)	333 123 (49,2%)	189 165 (47,8%)	368 112 (52,1%)	1 442 110 (49,0%)	35 784 663 (48,6%)
<b>Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal 2013</b> (en euros)	22 793 €	25 904 €	21 614 €	25 227 €	24 327 €	25 930 €	24 757 €	25 981 €
<b>Revenu par unité de consommation mensuel (&lt;0,5 smic)</b> au 31.12.2015 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	4 707 (10,7%)	5 215 (8,7%)	2 683 (9,0%)	9 060 (10,1%)	4 275 (9,6%)	9 342 (9,7%)	35 282 (9,7%)	ND
<b>Revenu par unité de consommation mensuel (&lt;0,75 smic)</b> au 31.12.2015 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	9 497 (21,6%)	9 188 (15,4%)	5 827 (19,7%)	15 263 (17,0%)	7 480 (16,8%)	16 266 (16,8%)	63 521 (17,4%)	ND
<b>Nombre de dépôts de nouveaux dossiers de surendettement</b> en 2015	1 458	1 738	993	2 155	1 219	2 635	10 198	217 302
<b>Densité de dossiers de surendettement en 2015 pour 100 000 habitants de 15 ans et plus</b>	558	499	522	435	443	490	484	417
<b>Taux de chômage localisés au 4<sup>e</sup> trimestre 2015<sup>(1)</sup></b> (en %)	10,8	9,6	9,8	9,2	8,9	10,0	9,7	10,0

Sources : Insee (RP 2013), Insee - DGFiP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Direccte Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

(1) Direccte Centre-Val de Loire, Insee (taux de chômage au 4<sup>e</sup> trimestre 2015)

Données	Cher	Eure-et-Loire	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM*) de catégories ABC au 31 décembre 2015</b>	25 413	35 856	17 759	51 407	26 762	60 630	217 827	5 551 857
<b>dont de DEFM* de catégorie A au 31 décembre 2015</b>	17 173	22 843	11 214	31 010	15 835	37 172	135 247	3 638 500
<b>Nombre de DEFM*de longue durée (&gt;1an) de catégories ABC au 31 décembre 2015</b>	12 098	16 924	8 483	22 667	12 682	28 636	101 490	2 486 600
<b>Part des DEFM de longue durée (&gt;1 an) parmi les DEFM ABC</b>	(47,6%)	(47,2%)	(47,8%)	(44,1%)	(47,4%)	(47,2%)	(46,6%)	(44,8%)
<b>Nombre de DEFM*femmes de catégories ABC au 31 décembre 2015</b>	12 879	18 657	8 881	26 471	13 476	30 464	110 828	2 776 600
<b>Part des DEFM femmes parmi les DEFM ABC</b>	(50,7%)	(52,0%)	(50,0%)	(51,5%)	(50,4%)	(50,2%)	(50,9%)	(50,0%)
<b>dont DEFM* femmes de catégorie A au 31 décembre 2015</b>	7 931	10 936	5 164	14 712	7 307	17 618	63 668	1 705 900
<b>Part des DEFM femmes parmi les DEFM A</b>	(46,2%)	(47,9%)	(46,0%)	(47,4%)	(46,1%)	(47,4%)	(47,1%)	(46,9%)
<b>Nombre de DEFM*jeunes (moins de 25 ans) de catégories ABC au 31 décembre 2015</b>	4 190	5 852	3 041	8 656	4 362	9 868	35 969	824 600
<b>Part des DEFM jeunes parmi les DEFM ABC</b>	(16,5%)	(16,3%)	(17,1%)	(16,8%)	(16,3%)	(16,3%)	(16,5%)	(14,9%)
<b>dont DEFM*jeunes de catégorie A au 31 décembre 2015</b>	2 866	3 714	1 906	5 295	2 470	5 827	22 078	542 700
<b>Part des DEFM jeunes parmi les DEFM A</b>	(16,7%)	(16,3%)	(17,0%)	(17,1%)	(15,6%)	(15,7%)	(16,3%)	(14,9%)
<b>Nombre de DEFM*séniors (50 ans et plus) de catégories ABC au 31 décembre 2015</b>	6 477	8 273	4 675	11 379	6 729	13 174	50 707	1 282 600
<b>Part des DEFM séniors parmi les DEFM ABC</b>	(25,5%)	(23,1%)	(26,3%)	(22,1%)	(25,1%)	(21,7%)	(23,3%)	(23,1%)
<b>dont DEFM*séniors de catégorie A au 31 décembre 2015</b>	4 603	5 590	3 160	7 353	4 370	8 928	34 004	896 000
<b>Part des DEFM séniors parmi les DEFM A</b>	(26,8%)	(24,5%)	(28,2%)	(23,7%)	(27,6%)	(24,0%)	(25,1%)	(24,6%)

Sources : Insee (RP 2013), Insee -DGFIP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Direccte Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

(1) Direccte Centre-Val de Loire, Insee (taux de chômage au 4<sup>e</sup> trimestre 2015)

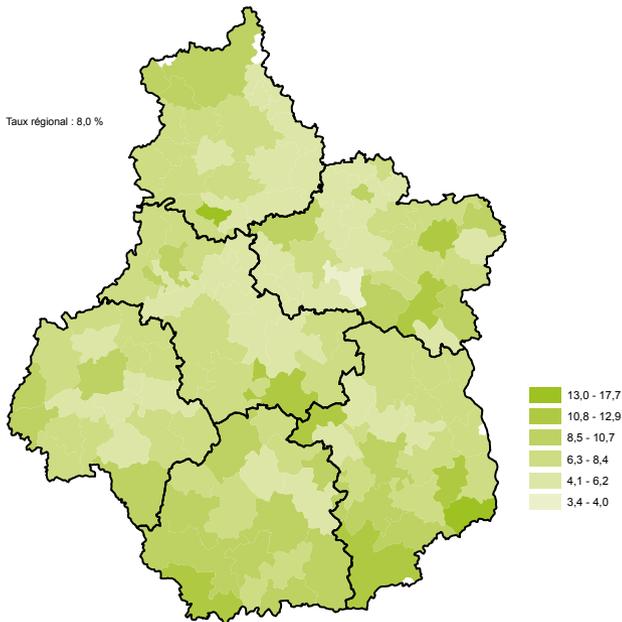
\*DEFM : données brutes au 31.12.2015

Sources : Pôle emploi Centre-Val de Loire / Direccte Centre-Val de Loire

 VALEURS COMMENTÉES

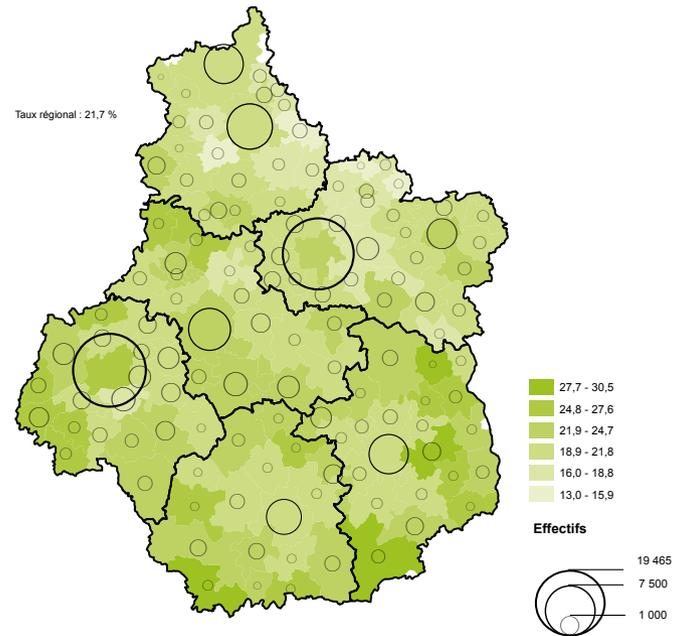


### 5 Taux standardisé des inactifs de 25-54 ans en 2013



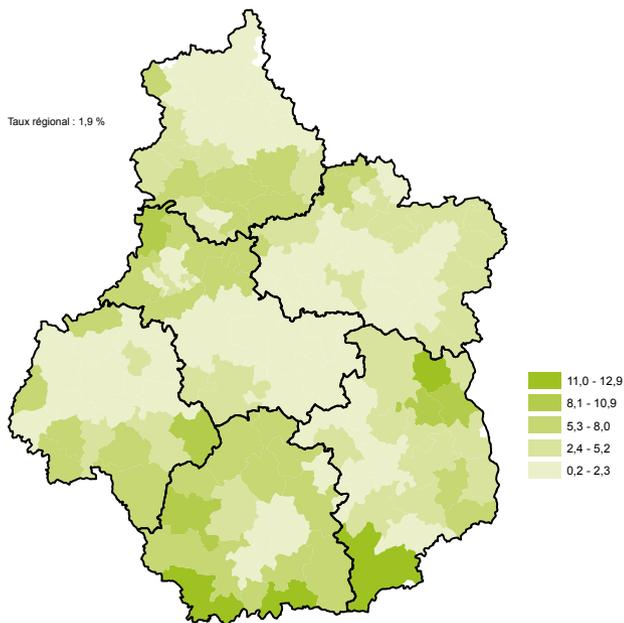
Sources : Insee (RP 2013) – IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié en 2013



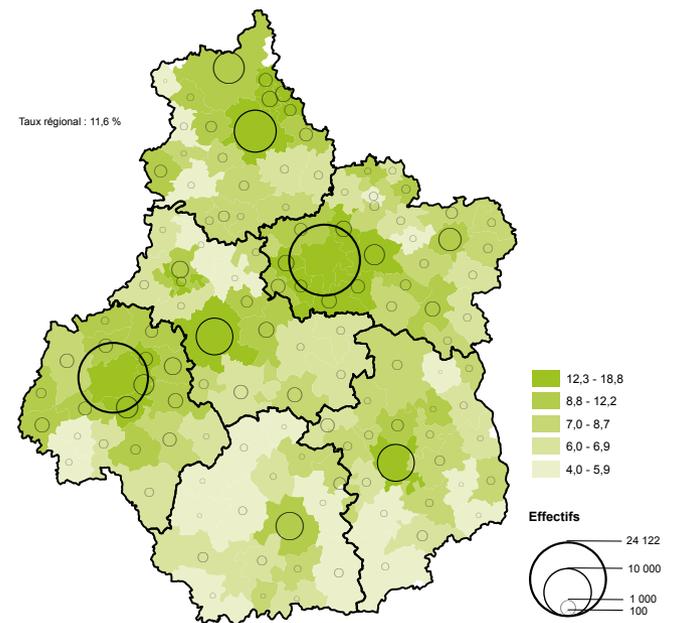
Sources : Insee (RP 2013) – IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 7 Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2013



Sources : Insee (RP 2013) – IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

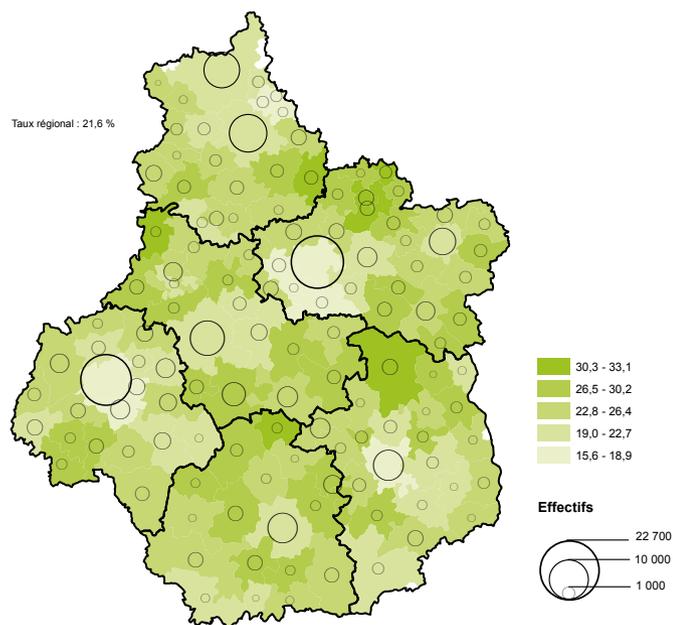
### 8 Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2013



Sources : Insee (RP 2013) – IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

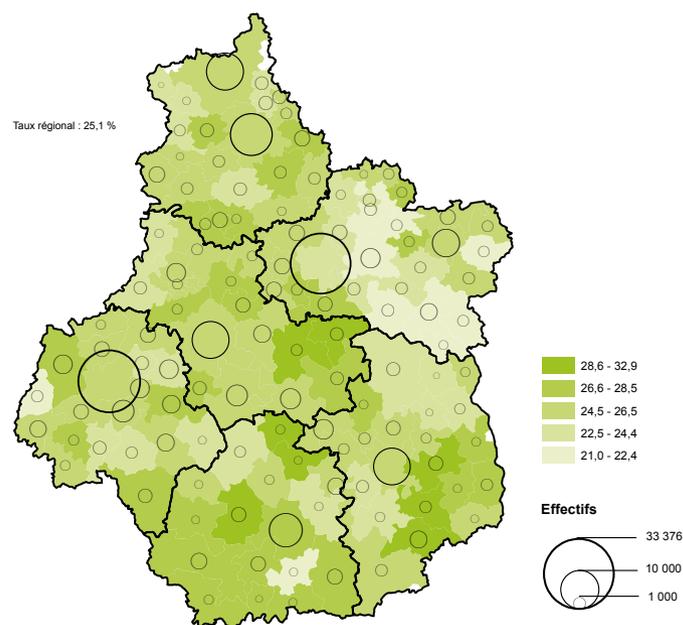


### 9 [ Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2013



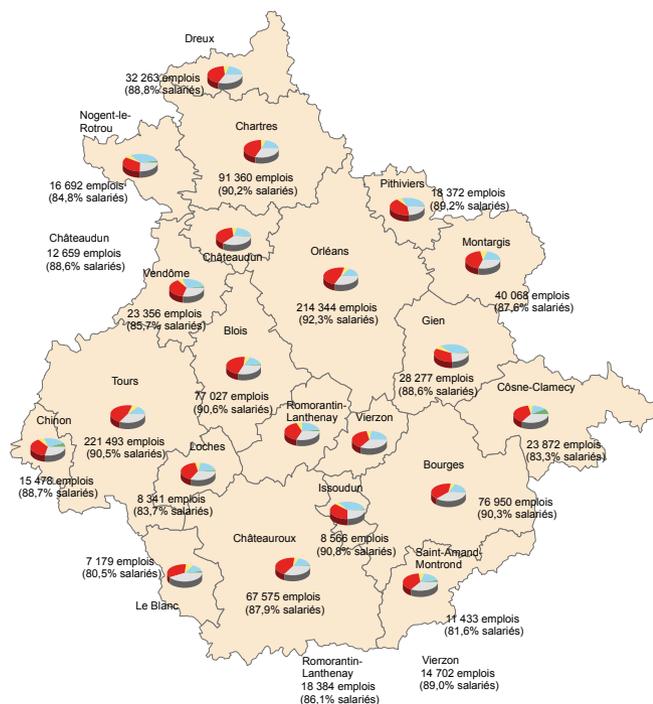
Sources: Insee (RP 2013) – IGN Geofla  
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

### 10 [ Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2013

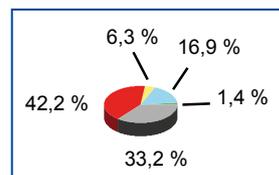


Sources: Insee (RP 2012) – IGN Geofla  
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

### 11 [ Emploi salarié par secteur d'activité par zone d'emploi au 31 décembre 2013 (en %)



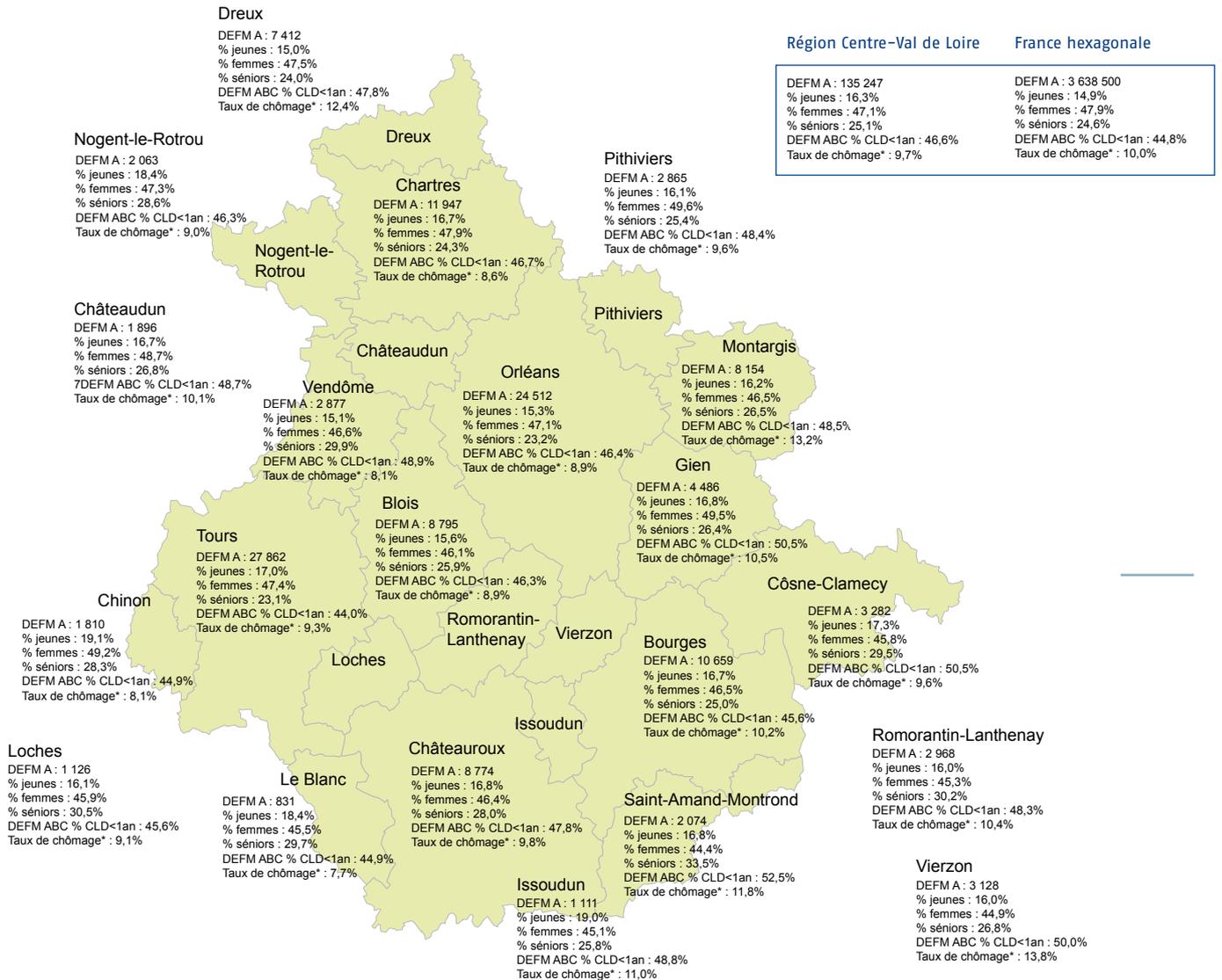
#### Région Centre-Val de Loire



Source: insee (estimation localisée d'emploi)  
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire



### 12 Situation du marché du travail fin décembre 2015 (en %)



DEFM : valeurs en données brutes (jeunes, séniors, femmes) au 31.12.2015  
 \*Taux de chômage localisé au 4<sup>e</sup> trimestre 2015 - Source : Insee, taux de chômage localisés

Sources : Directe Centre-Val de Loire, Insee, Dares, Pôle emploi Centre-Val de Loire – IGN GEOFLA  
 Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

# 3 Enseignement, scolarité

**P**our l'année scolaire 2015-2016, **22,6% des collégiens<sup>(1)</sup> de la Région sont boursiers**. Le taux varie de 19,5% dans l'Indre-et-Loire à 26,4% dans le Cher. En **lycée, le taux d'élèves boursiers est de 17,7%**. Le taux le plus bas concerne le département de l'Indre-et-Loire (14,9%) et le plus élevé celui de l'Indre (22,5%).

D'une manière générale, pour l'année scolaire 2015-2016, le **Centre-Val de Loire compte davantage d'élèves de familles défavorisées<sup>(2)</sup> qu'au niveau national** (collégiens, lycéens, élèves en section de technicien supérieur). L'Indre-et-Loire présente les proportions d'élèves de familles défavorisées les plus faibles et ce quel que soit le niveau de scolarisation (collège, lycée, classe préparatoire aux grandes écoles, section de technicien supérieur) tandis que l'Indre a les plus élevées.

Le **taux d'accès au diplôme national du brevet<sup>(3)</sup> des élèves de la Région en 2015 est inférieur à celui relevé au niveau national** et ce, quel que soit le sexe (respectivement 86,1% et 77,4% pour les filles et les garçons de la Région contre 87,1% et 79,3% pour les filles et les garçons sur le plan national). Le taux en Région est stable par rapport à la session précédente (81,6% en 2015 contre 81,8% en 2014) tout comme au niveau national (83,1% en 2015 contre 82,8% en 2014).

Malgré un **taux légèrement encore inférieur à la session de 2015, l'écart d'accès<sup>(4)</sup> des élèves de 2<sup>nd</sup>e au bac général et technologique avec le national s'est profondément réduit** (90,1% contre 90,8%). Le taux reste inférieur en raison d'un plus grand nombre de réorientations à la fin de la 2<sup>nd</sup>e générale et technologique vers la voie professionnelle. À l'exception de l'Indre, les filles ont un meilleur taux d'accès que les garçons. Le taux d'accès régional de ces derniers est comparable à celui relevé au niveau national tandis qu'il est inférieur chez les filles. **Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel<sup>(5)</sup> de l'académie Orléans-Tours à la session d'examen de 2015 est quant à lui supérieur à celui du national** (67,2% contre 66,5%). Les taux d'accès sont également plus élevés chez les filles que les garçons de la Région (74,2% contre 61,6%). Le taux d'accès en Région est équivalent à celui relevé à la session précédente.

À la rentrée 2015, dans l'académie, **64,9% des nouveaux bacheliers ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur, soit un taux supérieur à celui relevé au niveau**

**national** (63,7%). Le taux de poursuite des néo-bacheliers varie de 63,7% dans l'Eure-et-Loir à 66,3% dans le Loir-et-Cher.

En 2013-2014, le **Centre-Val de Loire compte en proportion, moins de jeunes de 16 à 24 scolarisés<sup>(6)</sup> par rapport au niveau national** (51,3% contre 57,3%). Les filles de 16 à 24 ans sont davantage scolarisées que les garçons de la classe d'âge (53,9% contre 48,9%). Les **jeunes de la Région sont davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur** (respectivement 30,0% dans le secondaire en Région contre 21,3% dans l'enseignement supérieur). À l'échelle nationale, les jeunes sont davantage scolarisés dans l'enseignement supérieur (respectivement 29,2% dans l'enseignement supérieur contre 28,0% dans le secondaire).

En 2013, plus de **17 600 jeunes de la Région âgés de 20 à 24 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme<sup>(7)</sup> [D]**, soit un taux de 19,9% et un **taux équivalent au niveau national** (19,9%). D'une manière générale, quel que soit le territoire, les taux de sortie sans diplôme sont plus élevés chez les garçons que chez les filles.

Les jeunes de 20-29 ans pas ou peu diplômés [D] représentent en 2013 dans le Centre-Val de Loire, 17,2% des jeunes de la classe d'âge non scolarisés (16,8% en France hexagonale). Quel que soit le territoire, les garçons sortent davantage du système scolaire sans diplôme ou avec au plus le diplôme national du brevet.

Les représentations cartographiques montrent une répartition plus importante des hauts niveaux de qualification (bac+2 et plus) [D] dans les agglomérations, et plus particulièrement celles de l'axe ligérien. À l'inverse, les taux de plus faibles niveaux de qualification [D] sont plus importants dans les EPCI ruraux des départements du sud de la Région. Cette répartition régionale sur le territoire est le reflet de l'offre en matière d'enseignement supérieur mais aussi de l'offre en matière d'emploi. En effet, la grande majorité des emplois nécessitant des hauts niveaux de qualification se situent dans les zones urbaines.

La part des **jeunes de 18 à 25 ans non insérés<sup>(8)</sup>**, en France en 2012, est **de 21,7%**. Elle varie de 18,7% dans l'Indre-et-Loire (17<sup>e</sup> rang des départements français) à 27,5% dans l'Indre (81<sup>e</sup> rang des départements français) ■

- (1) Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève.
- (2) Définition de l'Éducation nationale: « On entend par familles défavorisées, les professions et catégories socioprofessionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle ». Cette classification a été établie à partir des professions déclarées par les parents et non par rapport aux ressources financières.
- (3) Les taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) est une proportion de diplômés du DNB au sein de la génération de jeunes susceptibles de passer ce diplôme (13-18 ans).
- (4) Les taux d'accès au diplôme du baccalauréat sont des indicateurs conjoncturels qui mesurent le taux d'accès d'une population fictive. Ils évaluent pour une génération « théorique » la probabilité qu'ils obtiennent l'examen à l'issue de leur scolarité. Ils sont calculés selon le lieu de scolarisation car cette variable est plus fiable que le lieu de résidence.
- (5) Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel a été créé en lien avec la réforme du baccalauréat. Ainsi, il prend une réelle signification à partir de 2011 car la généralisation du baccalauréat professionnel a débuté à la rentrée 2009.
- (6) Sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur (public, privé, agriculture, apprentissage, enseignement supérieur, santé...). Ce sont les jeunes scolarisés dans la zone géographique considérée.
- (7) Indicateur extrait des indicateurs sociaux départementaux du Cnis. Il représente, au sein de la population des 20-24 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement, la part des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires, au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.
- (8) La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires à l'ensemble de la population des 18 à 24 ans, au lieu de résidence des individus.

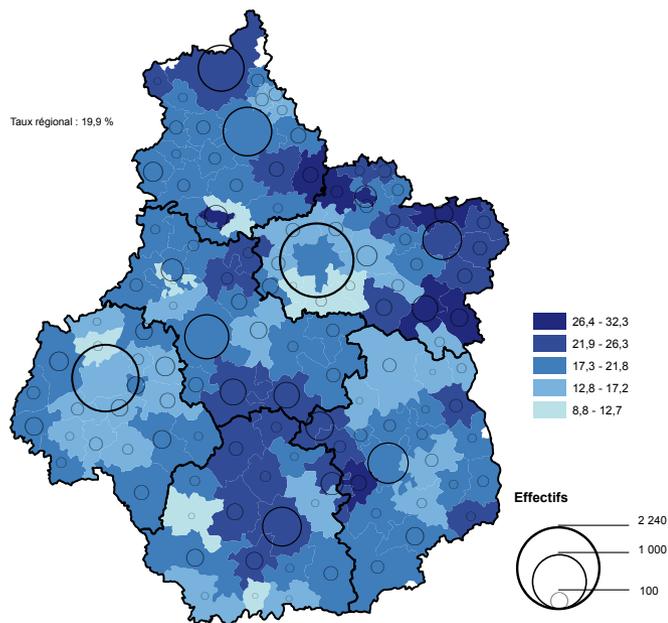
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Taux de collégiens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2015-2016)</b>	26,4%	20,9%	26,1%	19,5%	22,8%	23,9%	22,6%	ND
<b>Taux de lycéens boursiers (public et privé) sous contrat (année scolaire 2015-2016)</b>	21,0%	18,2%	22,5%	14,9%	17,1%	17,8%	17,7%	ND
<b>Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2015-2016)</b>	39,7%	35,5%	43,5%	31,3%	39,3%	37,7%	36,7%	35,3%
<i>filles</i>	39,0%	35,0%	44,7%	31,5%	38,8%	37,6%	36,6%	35,5%
<i>garçons</i>	38,4%	35,8%	40,2%	28,2%	36,9%	34,6%	34,4%	33,0%
<b>Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2015-2016)</b>	37,4%	34,9%	39,6%	27,3%	35,7%	33,7%	33,5%	32,4%
<i>filles</i>	38,4%	35,8%	40,2%	28,2%	36,9%	34,6%	34,4%	33,0%
<i>garçons</i>	36,3%	33,9%	39,1%	26,4%	34,3%	32,8%	32,5%	31,9%
<b>Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2015-2016)</b>	16,4%	14,8%	Pas de CPGE dans l'Indre	7,6%	15,7%	11,9%	10,7%	11,4%
<i>filles</i>	14,8%	22,2%		6,4%	21,1%	10,8%	9,9%	11,0%
<i>garçons</i>	17,4%	12,3%		8,4%	13,7%	12,7%	11,2%	11,7%
<b>Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2015-2016)</b>	40,8%	40,5%	52,5%	29,6%	41,3%	36,6%	36,8%	35,9%
<i>filles</i>	42,9%	41,5%	48,5%	33,3%	41,2%	40,4%	39,4%	37,5%
<i>garçons</i>	38,2%	39,1%	55,6%	26,3%	41,5%	33,7%	34,1%	34,3%
<b>Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2015)</b>	75,0%	82,4%	84,7%	82,8%	80,2%	82,6%	81,6%	83,1%
<i>filles</i>	80,3%	85,0%	87,2%	86,4%	87,0%	88,4%	86,1%	87,1%
<i>garçons</i>	69,9%	79,8%	82,2%	79,5%	74,1%	77,2%	77,4%	79,3%
<b>Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2015)</b>	87,7%	87,8%	87,9%	89,6%	93,8%	91,7%	90,1%	90,8%
<i>filles</i>	87,6%	88,0%	87,3%	90,9%	94,5%	92,6%	90,7%	92,0%
<i>garçons</i>	87,7%	87,5%	88,7%	88,1%	93,0%	90,7%	89,3%	89,2%
<b>Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2015)</b>	66,3%	62,3%	60,2%	72,8%	70,1%	66,8%	67,2%	66,5%
<i>filles</i>	70,3%	73,0%	70,4%	79,7%	80,0%	71,1%	74,2%	71,0%
<i>garçons</i>	62,9%	54,2%	51,7%	67,2%	62,0%	63,6%	61,6%	62,9%
<b>Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2014-2015)</b>	65,8%	63,7%	64,5%	64,3%	66,3%	65,4%	64,9%	63,7%

Sources : Insee (RP 2013), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation</b> (année scolaire 2013-2014) (pour 100 jeunes de 16 à 24 ans) (données provisoires)	43,7%	37,6%	42,4%	65,0%	43,7%	54,4%	51,3%	57,3% France hexagonale
<i>filles</i>	46,4%	39,2%	43,7%	69,4%	44,8%	55,4%	53,9%	59,5%
<i>garçons</i>	41,2%	36,2%	41,3%	60,3%	42,6%	53,4%	48,9%	55,1%
<b>Scolarisés dans le secondaire</b>	29,0%	31,7%	32,0%	27,8%	32,2%	30,2%	30,0%	28,0%
<i>filles</i>	31,5%	32,6%	32,2%	26,7%	32,7%	31,0%	30,3%	27,7%
<i>garçons</i>	26,9%	30,9%	31,8%	29,0%	31,7%	29,6%	29,8%	28,4%
<b>Scolarisés dans le supérieur</b>	14,6%	5,9%	10,5%	37,1%	11,5%	24,1%	21,3%	29,2%
<i>filles</i>	14,9%	6,6%	11,6%	42,7%	12,2%	24,4%	23,6%	31,8%
<i>garçons</i>	14,3%	5,3%	9,5%	31,3%	10,9%	23,8%	19,1%	26,7%
<b>13</b> <b>Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2013</b> (pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire)	2 027 (19,5%)	3 273 (20,6%)	1 580 (22,0%)	3 364 (16,5%)	2 285 (21,0%)	5 104 (21,3%)	17 633 (19,9%)	440 869 (19,9%) France hexagonale
<i>femmes</i>	849 (17,7%)	1 337 (18,2%)	680 (20,4%)	1 404 (14,5%)	1 022 (19,9%)	2 184 (19,0%)	7 477 (17,9%)	187 480 (17,9%)
<i>hommes</i>	1 178 (20,9%)	1 936 (22,6%)	900 (23,4%)	1 960 (18,3%)	1 263 (22,0%)	2 920 (23,4%)	10 157 (21,6%)	253 388 (21,7%)
<b>14</b> <b>Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2013</b> (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire)	4 353 (17,1%)	7 137 (18,2%)	3 205 (18,7%)	7 131 (13,8%)	4 929 (18,5%)	11 171 (18,4%)	37 926 (17,2%)	968 638 (16,8%) France hexagonale
<i>femmes</i>	1 842 (15,2%)	3 091 (16,0%)	1 433 (17,2%)	3 141 (12,4%)	2 248 (17,3%)	4 995 (16,5%)	16 750 (15,5%)	425 087 (15,0%)
<i>hommes</i>	2 511 (18,8%)	4 046 (20,5%)	1 772 (20,2%)	3 989 (15,2%)	2 682 (19,6%)	6 176 (20,3%)	21 176 (18,9%)	543 552 (18,6%)
<b>15</b> <b>Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2013</b> (aucun diplôme, BEP, BEPC, Brevet des collèges) (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	86 227 (35,9%)	113 066 (35,5%)	71 243 (39,8%)	135 635 (31,1%)	93 696 (37,1%)	160 782 (33,3%)	660 649 (34,6%)	14 937 200 (32,2%) France hexagonale
<i>femmes</i>	51 100 (40,8%)	64 586 (39,3%)	41 683 (44,5%)	80 042 (35,0%)	54 811 (41,7%)	92 573 (36,8%)	384 796 (38,7%)	8 576 229 (35,4%)
<i>hommes</i>	35 127 (30,6%)	48 479 (31,6%)	29 559 (34,7%)	55 594 (26,8%)	38 885 (32,2%)	68 209 (29,4%)	275 853 (30,2%)	6 360 971 (28,8%)
<b>16</b> <b>Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac+2 en 2013</b> (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	45 723 (19,0%)	66 554 (20,9%)	28 653 (16,0%)	113 917 (26,1%)	49 107 (19,5%)	118 636 (24,5%)	422 591 (22,1%)	12 566 979 (27,1%) France hexagonale
<i>femmes</i>	24 751 (19,8%)	36 346 (22,1%)	16 037 (17,1%)	62 493 (27,3%)	27 018 (20,5%)	64 233 (25,5%)	230 878 (23,2%)	6 762 863 (27,9%)
<i>hommes</i>	20 973 (18,3%)	30 208 (19,7%)	12 616 (14,8%)	51 424 (24,8%)	22 089 (18,3%)	54 403 (23,5%)	191 713 (21,0%)	5 804 116 (26,2%)
<b>Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2012</b> (rang)	25,9% 69 <sup>e</sup>	24,6% 55 <sup>e</sup>	27,5% 81 <sup>e</sup>	18,7% 17 <sup>e</sup>	25,0% 59 <sup>e</sup>	22,2% 44 <sup>e</sup>	ND	21,7%

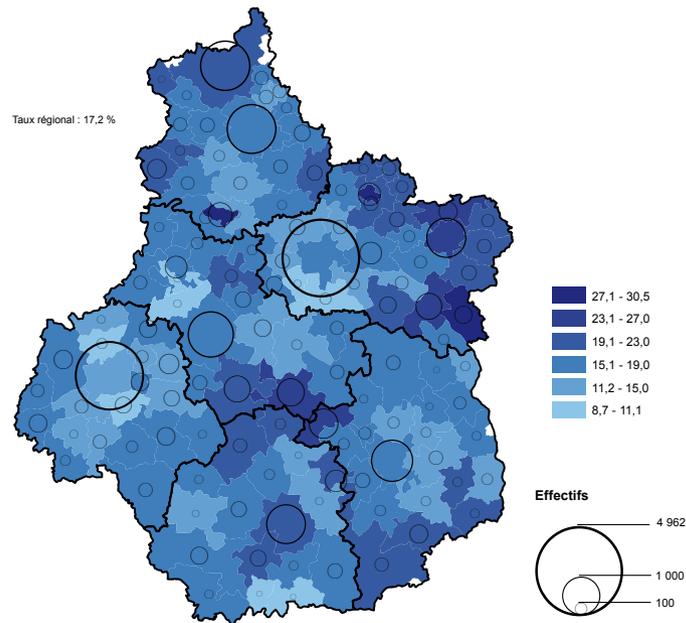
## CARTOGRAPHIE

**13** Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2013



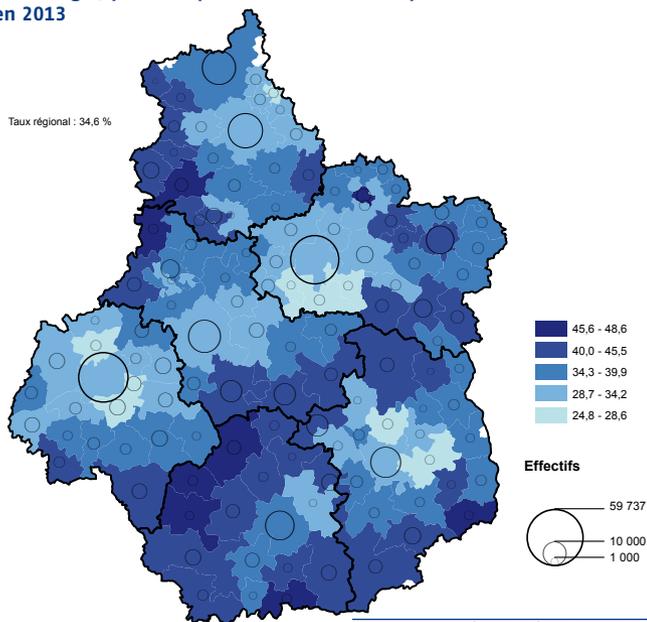
Sources : Insee (RP 2013) - IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**14** Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2013



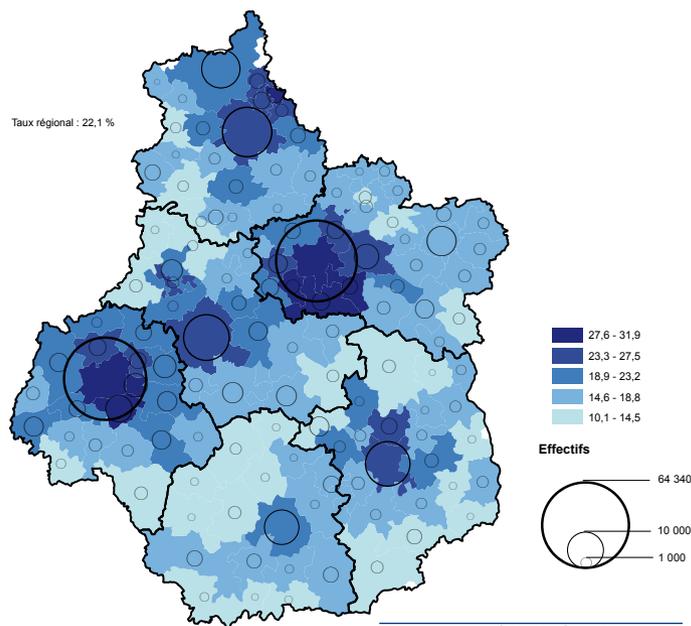
Sources : Insee (RP 2013) - IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**15** Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2013



Sources : Insee (RP 2013) - IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**16** Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac + 2 pour 100 personnes de 15 ans et non scolarisées en 2013



Sources : Insee (RP 2013) - IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**L**e Centre-Val de Loire compte au 1<sup>er</sup> janvier 2015, près de 240 **établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap** proposant au total **6750 places d'hébergement**.

La Région compte **0,7 place d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap** pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (0,8‰ en France hexagonale). Le taux d'équipement varie de 0,4‰ dans l'Eure-et-Loir à 1,6‰ dans l'Indre. S'agissant des **places médicalisées, la Région a un taux d'équipement de 1,1 place d'accueil médicalisé** pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (0,7‰ sur le plan national). L'Indre-et-Loire et le Loiret ont les taux les plus faibles (0,8‰). Le Loir-et-Cher a, quant à lui, le taux le plus élevé (1,7‰). Le **taux d'équipement en foyers de vie en Région est de 1,8 place** pour 1000 adultes (1,5‰ en France hexagonale).

La Région dispose également de **84 établissements et services d'aide par le travail** (Esat) proposant 4933 places, soit un taux d'équipement de **3,9 places pour 1000 adultes** (3,5‰ au niveau national).

Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) et les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)<sup>(1)</sup> complètent l'offre en établissements. Ils comptabilisent **1844 places**.

Début 2015, le Centre-Val de Loire dispose de 108 **établissements accueillant des jeunes avec un handicap** et proposant **4625 places**. Le **taux d'équipement global régional** (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) est de **7,3 places** pour 1000 enfants de moins de 20 ans contre 6,6‰ au niveau national.

Enfin, 62 **services d'éducation spéciale et de soins à domicile** (Sessad)<sup>(2)</sup> totalisent **1815 places**.

Les élèves en situation de handicap représentent 2,2% des élèves de la Région scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré au cours de l'année scolaire 2015-2016. La part d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré est de 2,1%. Les **élèves en situation de handicap de la Région sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire**<sup>(3)</sup> (respectivement 61,5% des élèves du 1<sup>er</sup> degré et 63,9% des élèves du 2<sup>nd</sup> degré contre 38,5% et 36,1% en enseignement spécial).

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, plus de **9700 élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré présentent des troubles**

**ou atteintes** (47,5% d'entre eux ont des troubles intellectuels et cognitifs, 18,2% des troubles du psychisme, 12,8% des troubles du langage et de la parole et 6,1% des troubles moteurs y compris des dyspraxies).

Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions aux personnes en situation de handicap.

**L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)**<sup>(4)</sup>  est délivrée fin 2015 en Région à 8101 jeunes, soit un taux de **13,1 bénéficiaires** pour 1000 jeunes de moins de 20 ans (14,3‰ en France hexagonale).

Fin 2015, le Centre-Val de Loire compte près de **39400 bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH)**<sup>(5)</sup> , ce qui représente un taux de **2,7 allocataires** pour 100 adultes de 20 à 64 ans (2,8% en France hexagonale). À l'échelle infrarégionale, le taux d'allocataires de l'AAH varie de 2,1% dans l'Eure-et-Loir à 4,1% dans l'Indre. Le nombre d'allocataires de l'AAH a augmenté en moyenne de 3,8% par an depuis fin 2008. L'implantation des services et établissements sur les territoires impacte les forts taux d'allocataires de l'AAH et de l'AEEH observés localement. L'interprétation des représentations cartographiques pour ces indicateurs doit être réalisée avec prudence.

Fin 2014, la France compte **4,3 allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH)**<sup>(6)</sup> **ou de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** pour 1000 personnes de moins de 60 ans et **4,6‰ pour les plus de 60 ans**. Le Cher présente les taux d'allocataires de la PCH et de l'ACTP les plus élevés et ce, quelle que soit la classe (8,5‰ pour les moins de 60 ans et 7,1‰ pour les plus de 60 ans) ■

(1) Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la CDDPAH, peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne handicapée, ou le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.

(2) Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.

(3) La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.

(4) L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) remplace l'allocation d'éducation spécialisée (AES). Il ne s'agit que d'un changement de dénomination, les modalités d'attribution de l'allocation restent les mêmes.

(5) Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH) financée par l'État et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole, vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.

(6) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

## DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 01.01.2015 par catégorie d'établissement<sup>(1)</sup> – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Établissements d'hébergement</b>								
<b>Maisons d'accueil spécialisées (Mas)</b>								
nombre d'établissements	4	2	6	6	4	5	27	650
nombre de places installées	91	89	183	194	145	181	883	26 638
<b>Foyers d'accueil médicalisé (Fam)</b>								
nombre d'établissements	7	11	5	10	9	13	55	898
nombre de places installées	174	306	124	247	226	292	1 369	26 155
<b>Foyers de vie</b>								
nombre d'établissements	7	13	11	19	11	19	80	1 665
nombre de places installées	220	522	204	564	272	515	2 297	48 599
dont nombre de places en accueil de jour	56	74	0	7	8	161	583	12 307
<b>Foyers d'hébergement</b>								
nombre d'établissements	9	11	11	15	9	12	67	1 278
nombre de places installées	335	280	145	454	288	463	1 965	39 166
<b>Foyers polyvalents<sup>(2)</sup></b>								
nombre d'établissements	0	0	0	1	0	3	4	83
nombre de places installées	0	0	0	15	0	84	99	3 323
<b>Établissements expérimentaux</b>								
nombre d'établissements	0	1	0	2	0	0	5	158
nombre de places installées	0	16	0	114	0	0	136	3 468
<b>Structures d'accueil temporaire<sup>(3)</sup></b>								
nombre de places installées	22	13	16	39	26	56	172	4 392
<b>Établissements de travail protégé</b>								
<b>Entreprises de service et d'aide par le travail (Esat)</b>								
nombre d'établissements	8	14	15	14	11	22	84	1 462
nombre de places installées	600	783	475	1 255	598	1 222	4 933	115 286
<b>Centres de rééducation professionnelle (CRP), Centres de préorientation (CPO), Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)</b>								
nombre d'établissements	1	0	0	3	2	0	6	152
nombre de places installées	86	0	0	101	130	0	317	10 780
<b>Entreprises adaptées</b>								
nombre d'établissements	4	4	3	6	5	5	27	540
nombre de places installées	268	153	30	447	316	281	1 495	18 160
<b>Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et Samsah)<sup>(4)</sup></b>								
nombre de places	300	257	126	487	326	348	1 844	44 780
<b>Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans</b>	0,6‰	0,4‰	1,6‰	0,6‰	0,9‰	0,5‰	0,7‰	0,8‰
<b>Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans</b>	1,1‰	1,4‰	1,1‰	0,8‰	1,7‰	0,8‰	1,1‰	0,7‰
<b>Taux d'équipement en places dans les foyers de vie (inclut les foyers occupationnels) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans</b>	1,5‰	2,4‰	1,9‰	1,9‰	1,7‰	1,5‰	1,8‰	1,5‰
<b>Taux d'équipement en places dans les établissements et services d'aide par le travail (Esat) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans</b>	4‰	3,6‰	4,5‰	4,2‰	3,8‰	3,7‰	3,9‰	3,5‰

17

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2015 pour 100 adultes de 20 à 64 ans</b>	6 478 (3,7%)	5 232 (2,1%)	5 082 (4,1%)	9 330 (2,7%)	5 106 (2,8%)	8 170 (2,2%)	39 398 (2,7%)	1 027 100 (2,8%)
<b>Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2014*</b>								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	1,6‰	0,7‰	1,2‰	0,6‰	0,8‰	0,9‰	ND	1,0‰
pour 1 000 personnes de plus de 60 ans	2,4‰	1,0‰	1,4‰	0,6‰	1,0‰	1,2‰	ND	1,3‰
<b>Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2014*</b>								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	6,9‰	3,6‰	5,2‰	3,6‰	5,1‰	3,4‰	ND	3,9‰
pour 1 000 personnes de plus de 60 ans	4,7‰	2,7‰	3,4‰	2,4‰	3,2‰	3,1‰	ND	3,3‰
<b>Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2014*</b>								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	8,5‰	4,3‰	6,4‰	4,2‰	5,9‰	4,3‰	ND	4,9‰
pour 1 000 personnes de plus de 60 ans	7,1‰	3,7‰	4,8‰	3,0‰	4,2‰	4,3‰	ND	4,6‰

Page 22:

Sources: Statiss (Drees, ARS, Finess).

- (1) On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places
- (2) La catégorie «foyer d'accueil polyvalent» a été créée dans Finess dans le but d'attribuer un seul numéro Finess aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert, de l'accueil foyer de vie et de l'accueil médicalisé (et éviter ainsi que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes)
- (3) On compte l'ensemble des places de la discipline quelle que soit la catégorie d'établissement
- (4) Services autonomes et services rattachés à un établissement

 VALEURS COMMENTÉES

Page 23:

Sources: Drees, Caf, MSA, Insee (RP 2013)

\*Sources: Enquête Drees 2014, bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31.12.2014, Insee (estimations de population au 01/01/2015). Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

## DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 01.01.2015 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Instituts médico-éducatifs (IME)</b> nombre d'établissements nombre de places installées	9 395	10 658	6 272	13 648	8 375	13 742	59 3090	1220 66585
<b>Établissements enfants et adolescents polyhandicapés</b> nombre d'établissements nombre de places installées	1 25	2 57	1 7	1 90	3 29	2 54	10 232	197 5369
<b>Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep)</b> nombre d'établissements nombre de places installées	3 93	3 51	1 48	8 311	5 136	3 90	23 729	437 14836
<b>Établissements pour déficients moteurs (IEM)</b> nombre d'établissements nombre de places installées	1 54	0 0	1 62	1 60	0 0	2 57	5 233	139 7034
<b>Établissements pour déficients sensoriels<sup>(1)</sup></b> nombre d'établissements nombre de places installées	3 198	1 52	0 0	1 50	0 0	1 96	3 198	115 7337
<b>Établissements expérimentaux</b> nombre d'établissements nombre de places installées	2 42	1 12	1 30	0 0	0 0	0 0	2 42	87 1231
<b>Jardins d'enfants spécialisés</b> nombre d'établissements nombre de places installées	6 101	3 39	0 0	0 0	1 18	2 44	6 101	9 204
<b>Structures d'accueil temporaire</b> nombre de places installées	0	0	0	0	0	0	0	282
<b>Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad, y compris structures externes<sup>(2)</sup>)</b> nombre de services nombre de places installées	5 215	12 229	5 164	13 519	11 265	16 423	62 1815	1598 46801
<b>Taux d'équipement global en établissement pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans</b>	8,4‰	7,4‰	8,9‰	7,8‰	7‰	6,1‰	7,3‰	6,6‰

Sources: Statiss (Drees, ARS, Finess)

(1) Rassemblent trois types d'établissements ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs et pour déficients auditifs et visuels

(2) Services autonomes et services rattachés à un établissement

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2015 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans</b>	921 13,5‰	1727 15,6‰	769 16,1‰	1658 11,5‰	1270 16,5‰	1756 10,4‰	8101 13,1‰	222469 (au 31.12.2014) 14,3‰

Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2013)

18

VALEURS COMMENTÉES

# Scolarité des enfants en situation de handicap

## DONNÉES GÉNÉRALES

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016) (en%)</b>								
	2,3%	2,3%	3,0%	2,2%	2,2%	1,7%	2,2%	ND
<i>filles</i>	1,6%	1,5%	2,0%	1,5%	1,5%	1,2%	1,5%	
<i>garçons</i>	2,9%	3,1%	4,0%	2,9%	2,8%	2,3%	2,8%	
<b>Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016) (en%)</b>								
	1,8%	2,5%	1,9%	2,5%	2,0%	1,6%	2,1%	ND
<i>filles</i>	1,4%	1,6%	1,1%	1,6%	1,2%	1,1%	1,4%	
<i>garçons</i>	2,2%	3,3%	2,7%	3,3%	2,8%	2,1%	2,7%	
<b>Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016) (en%)</b>								
<b>En classe ordinaire</b>	56,7%	67,5%	58,7%	69,5%	59,2%	53,3%	61,5%	
<i>filles</i>	46,9%	60,3%	47,8%	62,6%	52,3%	46,3%	53,9%	ND
<i>garçons</i>	61,7%	70,9%	63,9%	73,0%	62,9%	56,7%	65,4%	
<b>En enseignement spécial</b>	43,3%	32,5%	41,3%	30,5%	40,8%	46,7%	38,5%	
<i>filles</i>	53,1%	39,7%	52,2%	37,4%	47,7%	53,7%	46,1%	
<i>garçons</i>	38,3%	29,1%	36,1%	27,0%	37,1%	43,3%	34,6%	
<b>Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016) (en%)</b>								
<b>En classe ordinaire</b>	60,1%	71,6%	50,7%	76,3%	57,9%	49,7%	63,9%	
<i>filles</i>	52,2%	60,6%	33,3%	69,1%	45,5%	37,4%	53,4%	ND
<i>garçons</i>	65,1%	76,6%	57,9%	79,9%	63,3%	56,0%	69,0%	
<b>En enseignement spécial</b>	39,9%	28,4%	49,3%	23,7%	42,1%	50,3%	36,1%	
<i>filles</i>	47,8%	39,4%	66,7%	30,9%	54,5%	62,6%	46,6%	
<i>garçons</i>	34,9%	23,4%	42,1%	20,1%	36,7%	44,0%	31,0%	

Sources : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

VALEURS COMMENTÉES

# Scolarité des enfants en situation de handicap

## DONNÉES GÉNÉRALES

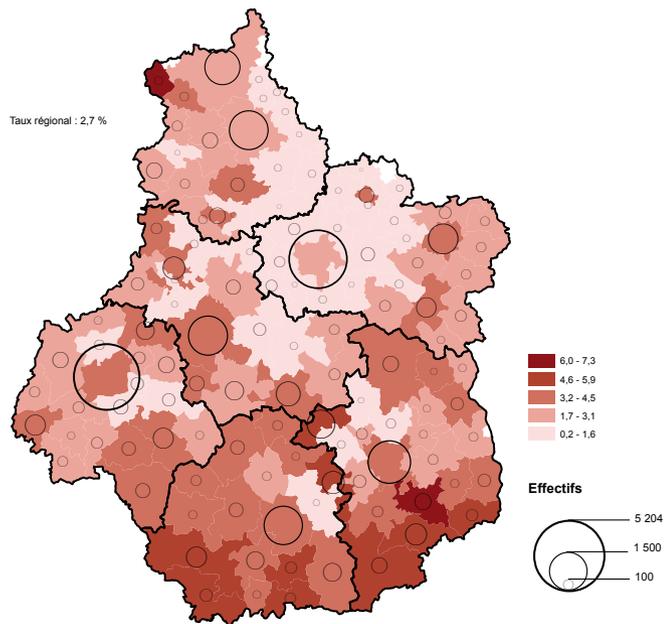
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nature des troubles ou atteintes des élèves en situation de handicap scolarisés dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (public et privé) (année scolaire 2015-2016) (en effectifs et en%)</b>								
<i>troubles intellectuels et cognitifs</i>	468 45,8%	815 40,9%	447 51,9%	1 038 42,2%	610 50,3%	1 243 57,2%	4 621 47,5%	ND
<i>troubles du psychisme</i>	235 23,0%	351 17,6%	260 30,2%	447 18,2%	181 14,9%	299 13,8%	1 773 18,2%	
<i>troubles du langage et de la parole</i>	78 7,6%	273 13,7%	41 4,8%	494 20,1%	140 11,6%	218 10,0%	1 244 12,8%	
<i>troubles moteurs y compris les dyspraxies</i>	75 7,3%	76 3,8%	44 5,1%	166 6,7%	92 7,6%	142 6,5%	595 6,1%	
<i>troubles viscéraux</i>	26 2,5%	20 1,0%	ND 0,5%	15 0,6%	17 1,4%	32 1,5%	114 1,2%	
<i>troubles visuels</i>	14 1,4%	30 1,5%	17 2,0%	53 2,2%	12 1,0%	40 1,8%	166 1,7%	
<i>troubles auditifs</i>	45 4,4%	61 3,1%	20 2,3%	74 3,0%	34 2,8%	96 4,4%	330 3,4%	
<i>plusieurs troubles associés</i>	58 5,7%	199 10,0%	26 3,0%	126 5,1%	93 7,7%	67 3,1%	569 5,9%	
<i>autres troubles</i>	22 2,2%	169 8,5%	ND 0,3%	48 2,0%	33 2,7%	37 1,7%	312 3,2%	
<b>Total</b>	<b>1 021</b> <b>100%</b>	<b>1 994</b> <b>100%</b>	<b>862</b> <b>100%</b>	<b>2 461</b> <b>100%</b>	<b>1 212</b> <b>100%</b>	<b>2 174</b> <b>100%</b>	<b>9 724</b> <b>100%</b>	

VALEURS COMMENTÉES



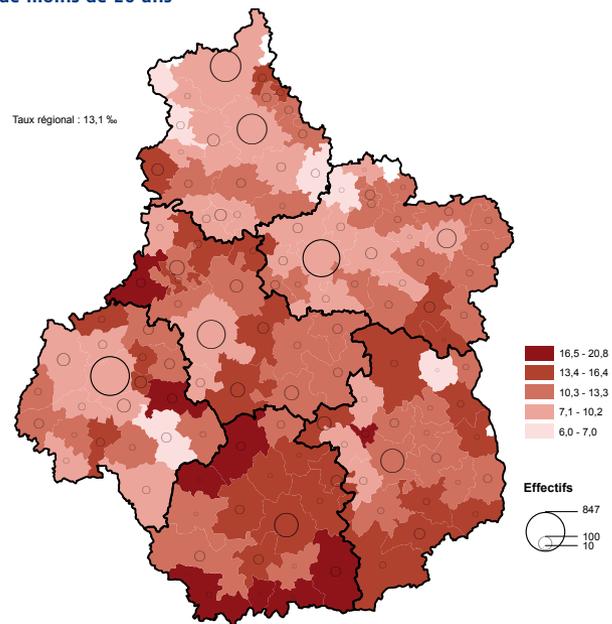
## CARTOGRAPHIE

**17** Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2015 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2013) – IGN  
Geofla – Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

**18** Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2015 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2013) – IGN  
Geofla – Exploitation: ORS Centre-Val de Loire



# 5 Personnes âgées

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'espérance de vie à 60 ans en France est de 23,1 ans chez les hommes et 27,7 chez les femmes. À l'échelle infrarégionale, **les habitants de l'Indre-et-Loire ont l'espérance de vie à 60 ans la plus élevée** (respectivement 23,7 ans et 28,4 ans). À l'inverse, c'est dans **l'Indre que l'espérance de vie à 60 ans des habitants est la plus faible** (22,1 ans chez les hommes et 27,0 ans chez les femmes).

Les **personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules** représentent, en 2013 en Région, **37,7% des personnes âgées** (21,4% des hommes de 75 ans et plus et 48,0% des femmes de 75 ans et plus) [1]. À l'échelle nationale, 38,6% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules. Entre 2008 et 2013, le nombre de personnes âgées vivant seules a progressé en Région de 8,5%, soit une hausse comparable au niveau national (+8,4%). Ceci s'explique par le développement de l'offre de proximité de services à la personne, en ville comme en milieu rural. Ainsi, les personnes âgées vivent de plus en plus à domicile. Sur les territoires de la Région, le Loir-et-Cher a la plus faible part de personnes âgées vivant seules (36,6%) et le Cher la plus élevée (38,6%).

Au recensement de population de 2013, **89,8% des personnes de 75 ans et plus de la Région vivent dans leur domicile et 10,0% dans un établissement** social de court séjour ou dans un établissement et service de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale (contre 90,3% et 9,4% au niveau national).

Le Centre-Val de Loire compte **28840 places en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)** [2], auxquelles s'ajoutent **3193 logements en logements-foyers et 67 places en maisons de retraite non Ehpad**. **Le taux d'équipement régional en Ehpad** est de **106,0** pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus (100,4‰ en France hexagonale). **Le taux d'équipement en structures d'hébergement non Ehpad** est quant à lui de 17,0‰ (25,8‰ au niveau national). L'offre en Région est complétée par **1349 lits et places en unité de soins de longue durée (USLD)**.

En matière d'**hébergement temporaire** [2], **935 places** sont disponibles dans les différents établissements d'accueil de la Région.

Fin 2014, **20,5% des personnes âgées de 75 ans et plus au niveau national sont bénéficiaires de l'Apa** [3] dont **12,0% à domicile et 8,5% en établissement**. À l'échelle des départements de la Région, le taux de bénéficiaires de l'Apa varie de 17,5% dans l'Indre-et-Loire à 21,7% dans le Loir-et-Cher. C'est dans le Loiret qu'est observée la part la plus importante de personnes âgées bénéficiaires de l'Apa à domicile (12,4%) et dans le Loir-et-Cher la proportion la plus élevée de personnes âgées bénéficiaires de l'Apa en établissement (10,2%).

Des dispositifs permettent aux personnes âgées de bénéficier d'aides dans les actes de la vie quotidienne (dans le présent document, il s'agit des données relatives aux aides délivrées par la Carsat et la MSA). Fin 2015, **7110 personnes âgées bénéficient d'une aide ménagère à domicile** [4], soit un **taux de 26,2 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus**. Le nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile a diminué de 10,8% entre fin 2014 et fin 2015.

En 2013, l'**indice de grand vieillissement** [4] [5] de la **région Centre-Val de Loire** est de **47,0** personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans (33,8 chez les hommes et 63,0 chez les femmes). Il est de **43,9 au niveau national**. L'indice varie en Région de 45,5 dans le Cher à 50,3 dans l'Indre.

Le **minimum vieillesse** [5] [6] est délivré, fin 2015, à **12435 habitants de la Région**, soit un taux de **24,3 bénéficiaires** pour 1000 personnes âgées de 65 ans et plus. Il est le plus faible dans le Loir-et-Cher (19,7‰) et le plus élevé dans l'Indre (29,0‰). La représentation cartographique montre des taux de bénéficiaires plus élevés dans les EPCI urbanisés mais aussi dans certains EPCI ruraux du sud de la Région ■

- (1) Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité reste des personnes dépendantes. Les logements-foyers proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les Ehpad sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.
- (2) L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent...).
- (3) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa), administrée et financée principalement par les Conseils départementaux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressources) qui distingue 5 niveaux, permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.
- (4) L'indice de grand vieillissement permet d'appréhender les déséquilibres dans la structure par âges des aînés sachant que les « plus jeunes » parmi ceux-ci constituent souvent des aidants potentiels des « plus anciens ». L'indice de grand vieillissement est le rapport entre les personnes âgées de 80 ans et plus et celles âgées entre 65 et 79 ans.
- (5) Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007.

19

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75 ans et plus) en 2013</b>	14 271 (38,6%)	14 764 (37,2%)	11 962 (38,5%)	23 326 (37,6%)	14 589 (36,6%)	23 442 (37,8%)	102 353 (37,7%)	2 270 420 (38,6%)
<i>hommes</i>	3 172 (22,4%)	3 295 (21,4%)	2 734 (22,9%)	4 869 (20,4%)	3 380 (21,3%)	5 067 (21,1%)	22 516 (21,4%)	471 821 (21,3%)
<i>femmes</i>	11 099 (48,6%)	11 469 (47,2%)	9 228 (48,2%)	18 457 (48,5%)	11 209 (46,6%)	18 375 (48,4%)	79 837 (48,0%)	1 798 598 (48,9%)
<b>Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus en 2013 (en effectifs et en % des 75 ans et plus)</b>								
Vivent en logement ordinaire	33 034 (89,3%)	35 493 (89,5%)	27 989 (90,1%)	56 035 (90,4%)	35 598 (89,2%)	55 878 (90,2%)	244 026 (89,8%)	5 318 819 (90,3%)
<i>hommes</i>	13 178 (93,0%)	14 387 (93,5%)	11 164 (93,7%)	22 502 (94,1%)	14 758 (93,2%)	22 558 (93,9%)	98 548 (93,6%)	2 073 999 (93,7%)
<i>femmes</i>	19 856 (86,9%)	21 106 (86,9%)	16 824 (87,9%)	33 533 (88,1%)	20 840 (86,6%)	33 320 (87,8%)	145 479 (87,5%)	3 244 820 (88,2%)
Vivent en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale	3 934 (10,6%)	4 063 (10,2%)	3 040 (9,8%)	5 763 (9,3%)	4 239 (10,6%)	6 033 (9,7%)	27 072 (10,0%)	555 080 (9,4%)
<i>hommes</i>	980 (6,9%)	988 (6,4%)	733 (6,2%)	1 388 (5,8%)	1 067 (6,7%)	1 438 (6,0%)	6 594 (6,3%)	134 907 (6,1%)
<i>femmes</i>	2 954 (12,9%)	3 075 (12,7%)	2 307 (12,0%)	4 376 (11,5%)	3 172 (13,2%)	4 594 (12,1%)	20 478 (12,3%)	420 173 (11,4%)
Autre	35 (0,1%)	117 (0,3%)	38 (0,1%)	169 (0,3%)	69 (0,2%)	68 (0,1%)	496 (0,2%)	15 575 (0,3%)
<b>Indice de grand vieillissement en 2013 (Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans)</b>	45,5	45,6	50,3	47,4	49,5	45,6	47,0	43,9
<i>hommes</i>	31,7	33,1	35,6	34,0	36,5	32,8	33,8	30,3
<i>femmes</i>	59,3	58,1	64,9	60,9	62,5	58,4	60,3	57,5
<b>Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2013</b>	16,3%	16,8%	17,6%	17,6%	17,9%	16,5%	17,1%	16,1%
<i>hommes</i>	11,6%	12,8%	13,0%	13,5%	13,8%	12,3%	12,8%	11,6%
<i>femmes</i>	19,9%	19,8%	21,0%	20,6%	21,0%	19,7%	20,3%	19,3%
<b>Espérance de vie à 60 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2014*</b>								
<i>hommes</i>	22,1	23,2	22,1	23,7	23,1	22,8	ND	23,1
<i>femmes</i>	27,4	27,7	27,0	28,4	27,9	27,4		27,7

Source : Insee (RP 2013)

\*Sources : Insee, estimations de population, État civil

## DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 01.01.2015 publiques ou privées

Types d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Hébergement permanent :</b>								
<b>Maison de retraite non Ehpad</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	1	1	1	3	312
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	23	20	24	67	8 217
<b>Logement – foyer</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	14	10	7	28	12	15	86	2 330
<i>nombre de places installées</i>	570	140	151	1 154	492	686	3 193	112 010
<b>Ehpad</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	42	48	40	65	52	67	314	7 349
<i>nombre de places installées</i>	4 164	4 305	3 230	6 142	4 626	6 373	28 840	589 857
<b>Hébergement temporaire</b>								
<i>nombre de places installées (1)</i>	129	128	87	241	136	214	935	15 686
<b>Accueil de jour</b>								
<i>nombre de places installées (2)</i>	84	62	26	163	87	107	529	20 739
<b>Soins de longue durée (USLD) (3)</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	6	4	4	2	2	6	24	586
<i>nombre de lits</i>	277	222	155	205	160	330	1 349	31 227
<b>Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2015 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD)</b>	22,9‰	9,2‰	10,0‰	22,2‰	16,8‰	16,8‰	17,0‰	25,8‰
<b>Taux d'équipement en places dans les Ehpad (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2015 (Ehpad)</b>	112,6‰	109,6‰	106,0‰	98,8‰	115,7‰	103,2‰	106,0‰	100,4‰

Sources : Drees, Finess, données SAE 2014 déclarées par les établissements, base administrative ; ARS

(1) On compte l'ensemble des places d'accueil temporaire quelle que soit la catégorie d'établissement

(2) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour personnes âgées

(3) Source SAE – Établissements ayant rempli le bordereau USLD (ayant signé ou non une convention tripartite)

## DONNÉES GÉNÉRALES

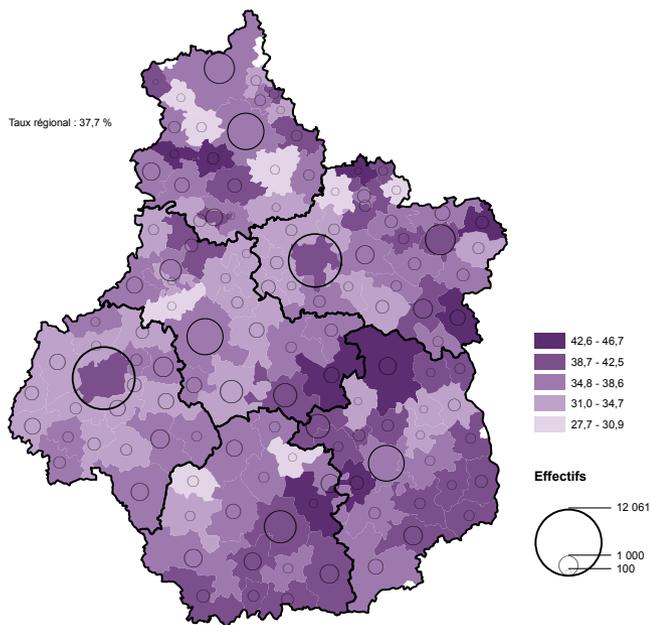
Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Bénéficiaires de l'Apa à domicile ou en établissement</b> en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2014	19,8%	18,6%	17,9%	17,5%	21,7%	21,3%	ND	20,5%
<b>Bénéficiaires de l'Apa à domicile</b> en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2014	10,7%	9,0%	9,6%	9,4%	11,5%	12,4%	ND	12,0%
<b>Bénéficiaires de l'Apa en établissement</b> en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2014	9,1%	9,6%	8,3%	8,1%	10,2%	9,0%	ND	8,5%
<b>21</b> <b>Nombre d'allocataires du minimum vieillesse**</b> pour 1 000 personnes de 65 ans ou plus au 31.12.2015	1 939 27,4‰	1 559 20,4‰	1 636 29,0‰	2 893 25,0‰	1 441 19,7‰	2 967 24,8‰	12 435 24,3‰	ND
<b>22</b> <b>Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile**</b> pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31.12.2015	952 25,7‰	533 13,4‰	1 643 52,9‰	2 065 33,3‰	849 21,3‰	1 068 17,2‰	7 110 26,2‰	ND

\*Sources: Drees, Enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31/12/2014; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2015

\*\*Sources: Carsat Centre-Val de Loire, MSA, Insee (RP 2013)

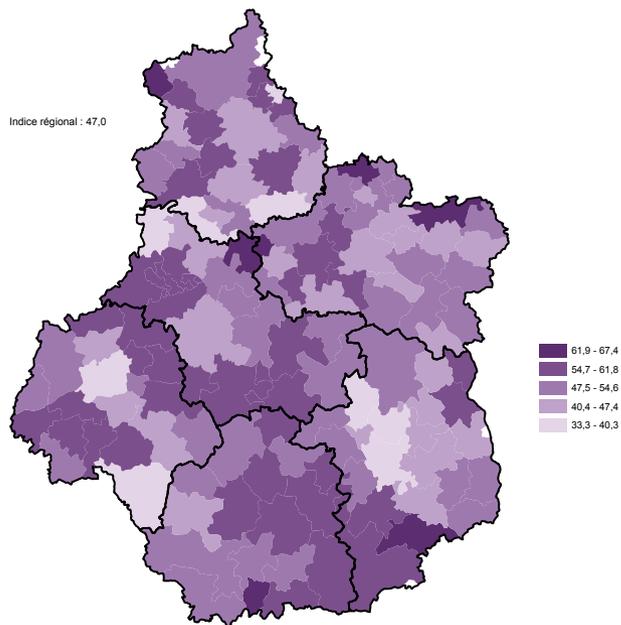


### 19 [ Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2013



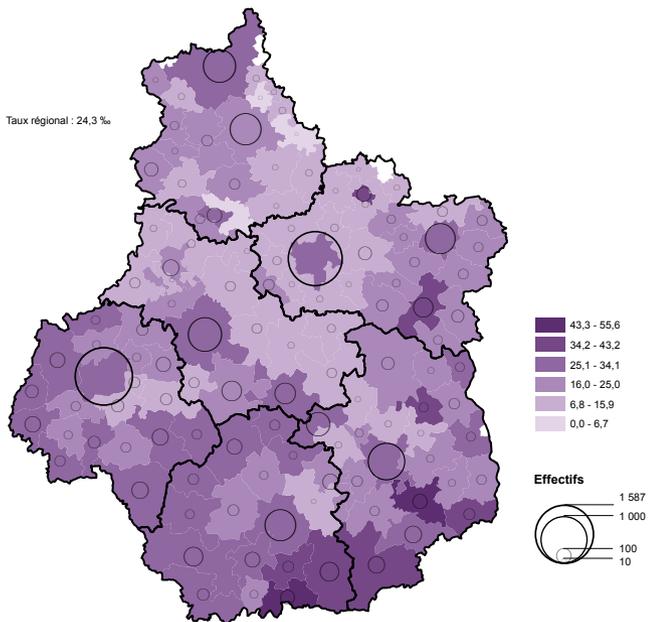
Sources : Insee (RP 2013) – IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 20 [ Indice de grand vieillissement en 2013



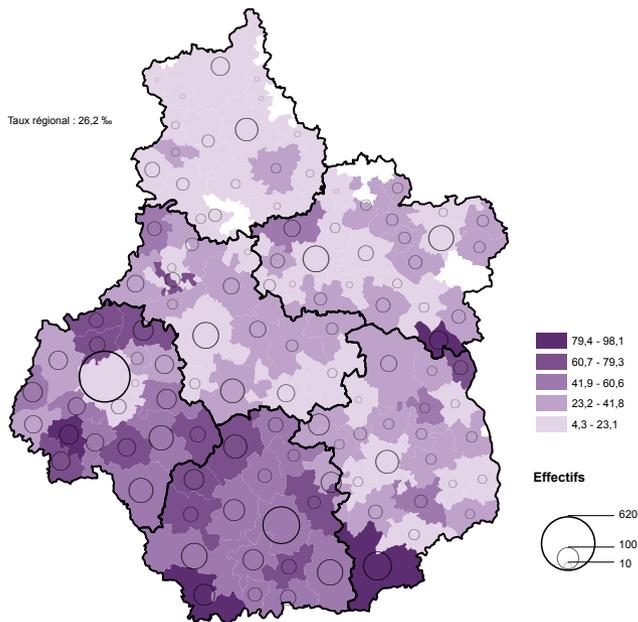
Sources : Insee (RP 2013) – IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 21 [ Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse au 31.12.2015 pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus



Sources : Carsat, MSA, Insee (RP 2013) – IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 22 [ Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile au 31.12.2015 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus



Sources : Carsat, MSA, Insee (RP 2013) – IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**E**n 2012, le **taux de pauvreté** <sup>(1)</sup> en région Centre-Val de Loire est de 12,3%, soit un taux **inférieur** de 2 points à celui relevé en **France hexagonale** (14,3%). En région, le taux de pauvreté varie de 11,6% dans l'Indre-et-Loire à 14,3% dans l'Indre. Rapporté à l'âge, **les moins de 30 ans restent la classe d'âge où le taux de pauvreté est le plus élevé** (20,8% en Région, 21,9% en France hexagonale). D'une manière générale, quelle que soit la classe d'âge, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté les plus élevés et l'Eure-et-Loir le plus faible.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

Au 31 décembre 2015, le **Centre-Val de Loire** compte plus de **440 300 allocataires de prestations sociales**, ce qui représente **38,8% des ménages**. Au total, **45,9% de la population de la Région est couverte par au moins une prestation sociale**.

Le **revenu de solidarité active (RSA)** <sup>(2)</sup> concerne, fin 2015 en **Région**, 82 266 allocataires (+5,7% par rapport à fin 2014), soit un taux de **62,9 bénéficiaires pour 1 000 personnes de 25 à 64 ans** (70,5‰ en France hexagonale) . Le **RSA socle seul majoré est attribué à 6 795 allocataires de la Région (8,3% de l'ensemble des allocataires du RSA), le RSA socle seul non majoré à 41 537 habitants (50,5%) et le RSA activité à 22 885 personnes (27,8%)**. Les taux de bénéficiaires du RSA sont plus élevés dans les EPCI urbanisés.

Fin 2015, le Centre-Val de Loire dénombre 4,3 allocataires du RSA socle seul pour 100 ménages (5,2% en France hexagonale). Le taux varie en Région de 3,7% dans l'Indre à 5,6% dans le Cher. Le RSA socle seul majoré représente quant à lui en Région 9,1 allocataires pour 100 familles monoparentales (8,8% au niveau national).

Au 31 décembre 2015, l'allocation de soutien familial (ASF) <sup>(3)</sup>  est délivrée à près de **24 500 familles monoparentales de la Région, soit un taux de 7,0 allocataires pour 100 familles monoparentales avec enfant(s)** de moins de 25 ans (7,3% au niveau national au 31.12.2014). L'analyse cartographique montre des taux de bénéficiaires de l'ASF plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés.

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** <sup>(4)</sup> concerne en **Centre-Val de Loire**, fin 2015, 17 315 allocataires, ce qui représente **13,1 bénéficiaires** pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans (12,7‰ en

France fin 2014). Entre fin 2014 et fin 2015, le nombre d'allocataires en Région a augmenté de 1,6% (de 0,2% dans le Loiret à 5,5% dans l'Indre).

Fin 2015, 441 habitants du Centre-Val de Loire bénéficient de l'allocation temporaire d'attente, soit 74% de bénéficiaires de moins qu'en 2014. Cette diminution s'explique par une réorientation des publics bénéficiaires de l'ATA. En effet, les demandeurs d'asiles (toutes procédures confondues), les ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection temporaire ainsi que les ressortissants étrangers admis au séjour sur le fondement de l'article L.316-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) sont concernés par l'allocation demandeur d'asile (ADA) et sont transférés vers l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Les ressortissants étrangers bénéficiaires de la protection subsidiaire, les apatrides, les salariés expatriés et les détenus libérés demeurent à la charge de Pôle emploi au titre de l'ATA.

L'**allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** <sup>(6)</sup> concerne, fin 2014, près de 2 300 habitants de la Région, ce qui correspond à un **taux de 2,0 bénéficiaires de l'ASI pour 1 000 adultes** de 25 à 59 ans (2,7‰ en France hexagonale). Le taux de bénéficiaires varie en Région de 1,5‰ dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire à 3,4‰ dans l'Indre.

Une offre de logement dans le parc locatif social permet aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès. La région Centre-Val de Loire compte au 1<sup>er</sup> janvier 2015, près de **189 500 logements sociaux, soit une densité de 16,7 logements sociaux pour 100 résidences principales** (16,6% en France hexagonale) .

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus <sup>(7)</sup>. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocation logement qui ont pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1<sup>er</sup> poste de dépenses des foyers français.

Au 31 décembre 2015, plus de **230 000 résidents de la Région ont bénéficié d'une allocation logement (ALS, ALF, APL)** , soit **203,1 bénéficiaires pour 1 000 ménages** (227,4‰ au niveau national fin 2014). Les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont étroitement liés à l'offre de logement social. À l'échelle infrarégionale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés de la Région ■

- (1) Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.
- (2) Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1<sup>er</sup> juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité permet de compléter les revenus de bénéficiaires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA socle. Un bénéficiaire du RSA peut bénéficier du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes.
- (3) L'allocation de soutien familial (ASF) est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.
- (4) L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée sous conditions de ressources par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
- (5) L'allocation temporaire d'attente (ATA) a été créée en 2005 en remplacement de l'allocation d'insertion (AI). L'ATA est versée aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en attente de réinsertion.
- (6) L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
- (7) Le logement social a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

## DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2012</b>	14,1%	11,3%	14,3%	11,6%	12,1%	12,2%	12,3%	14,3%
<b>Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2012</b>								
<i>Moins de 30 ans</i>	23,7%	18,3%	24,1%	21,1%	20,2%	20,2%	20,8%	21,9%
<i>De 30 à 39 ans</i>	16,9%	13,0%	16,2%	12,7%	14,7%	14,9%	14,3%	15,8%
<i>De 40 à 49 ans</i>	16,6%	13,2%	16,5%	13,1%	14,8%	13,9%	14,2%	16,3%
<i>De 50 à 59 ans</i>	13,6%	10,2%	14,2%	10,5%	11,5%	10,6%	11,3%	13,4%
<i>De 60 à 74 ans</i>	9,0%	7,8%	9,1%	7,1%	6,9%	8,3%	7,9%	10,1%
<i>75 ans ou plus</i>	9,6%	6,5%	11,8%	8,6%	7,7%	6,5%	8,2%	10,2%
<b>Nombre total d'allocataires de prestations sociales au 31.12.2015 pour 100 ménages</b>	53 793 (37,8%)	68 008 (37,7%)	36 999 (34,9%)	113 520 (41,9%)	53 306 (36,2%)	114 678 (39,9%)	440 304 (38,8%)	ND
<b>Nombre total de personnes couvertes par les prestations sociales au 31.12.2015 pour 100 personnes</b>	134 648 (43,2%)	203 107 (46,9%)	91 385 (40,1%)	283 157 (47,2%)	146 068 (44,0%)	322 571 (48,5%)	1 180 936 (45,9%)	ND
<b>Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2015</b>	12 845	11 877	7 131	19 048	10 110	21 255	82 266	2 325 700
<i>dont RSA socle seul majoré</i>	1 070	996	611	1 443	776	1 899	6 795	182 200
<i>dont RSA socle seul non majoré</i>	6 903	6 188	3 341	9 306	5 165	10 634	41 537	1 261 600
<i>dont RSA Activité</i>	3 176	3 311	2 192	5 539	2 743	5 924	22 885	591 000
<b>Nombre d'allocataires du RSA socle seul (majoré ou non) au 31.12.2015 pour 100 ménages</b>	7 973 (5,6%)	7 184 (4,0%)	3 952 (3,7%)	10 749 (4,0%)	5 941 (4,0%)	12 533 (4,4%)	48 332 (4,3%)	1 443 800 (5,2%)
<b>Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2015 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans</b>	1 070 (11,7%)	996 (8,1%)	611 (10,0%)	1 443 (8,1%)	776 (8,9%)	1 899 (9,4%)	6 795 (9,1%)	182 200 (8,8%)
<b>Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent jusqu'à 50% des revenus au 31.12.2015 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	29 444 (66,8%)	46 431 (77,6%)	20 853 (70,3%)	65 950 (73,5%)	32 955 (74,0%)	72 397 (74,8%)	268 030 (73,5%)	5 563 498 (31.12.2014) (67,4%)

23

Sources: Caf, MSA au 31.12.2015, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2015, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2015, Dreal Centre-Val de Loire (SOEs, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2015), Insee (RP 2013), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

# Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

## DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31.12.2015 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	8 852 (20,1%)	7 631 (12,8%)	4 959 (16,7%)	13 765 (15,3%)	6 586 (14,8%)	13 972 (14,4%)	55 765 (15,3%)	1 621 142 (31.12.2014) (19,6%)
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2015 pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans</b>	2 637 16,9‰	2 784 12,3‰	1 799 16,3‰	3 477 10,9‰	2 358 14,4‰	4 260 12,2‰	17 315 13,1‰	435 800 (31.12.2014) 12,7‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA)* au 31.12.2015</b>	44	72	26	107	27	165	441	51 200 (31.12.2014)
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2014 pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans</b>	389 2,9‰	289 1,5‰	326 3,4‰	396 1,5‰	242 1,7‰	648 2,2‰	2 290 2,0‰	78 800 2,7‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation veuvage au 31.12.2015</b>	26	31	19	21	43	14	154	7 400***
<b>24</b> <b>Nombre de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour 100 résidences principales</b>	21 484 (15,1%)	31 322 (17,4%)	17 981 (17,0%)	48 226 (17,8%)	20 885 (14,2%)	49 590 (17,3%)	189 488 (16,7%)	4 616 400 (16,6%)
<b>Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2015 pour 1 000 ménages</b>	13 815 97,1‰	15 782 87,5‰	10 620 100,2‰	30 604 112,8‰	13 124 89,1‰	30 129 104,9‰	114 074 100,6‰	2 802 506 (31.12.2014) 100,8‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2015 pour 1 000 ménages</b>	9 697 68,1‰	7 651 42,4‰	6 278 59,2‰	26 187 96,5‰	8 364 56,8‰	18 453 64,3‰	76 630 67,6‰	2 328 020 (31.12.2014) 83,7‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2015 pour 1 000 ménages</b>	5 794 40,7‰	6 870 38,1‰	3 739 35,3‰	7 398 27,3‰	5 065 34,4‰	10 807 37,6‰	39 673 35,0‰	1 193 639 (31.12.2014) 42,9‰
<b>25</b> <b>Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2015 pour 1 000 ménages</b>	29 306 205,9‰	30 303 168,0‰	20 637 194,7‰	64 189 236,6‰	26 553 180,2‰	59 389 206,8‰	230 377 203,1‰	6 324 165 (31.12.2014) 227,4‰
<b>26</b> <b>Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2015 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans</b>	3 040 (7,6%)	3 781 (6,0%)	2 114 (7,6%)	5 712 (7,0%)	2 938 (6,7%)	6 897 (7,3%)	24 482 (7,0%)	657 695 (31.12.2014) (7,3%)
<b>Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) au 31.12.2015 pour 1 000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans</b>	9 836 246,3‰	15 261 241,3‰	6 375 228,6‰	19 543 240,4‰	10 508 240,3‰	24 369 256,5‰	85 892 244,7‰	2 225 835 (31.12.2014) 246,4‰

Sources: Caf, MSA au 31.12.2015, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2015, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2015, Dreal Centre-Val de Loire (SOeS, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2015), Insee (RP 2013), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

\*Sources: Pôle emploi, fichier national des Assedic, données semi-définitives (Drees) pour la France hexagonale

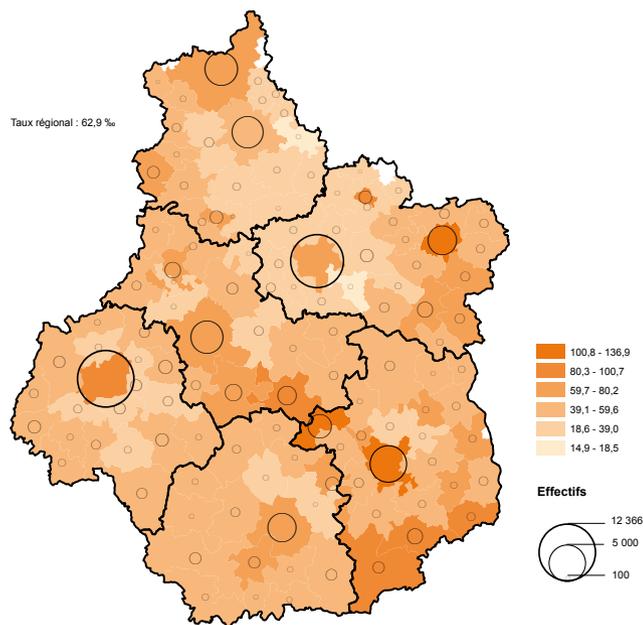
\*\* Sources: Cnamts, CDC, estimations Drees

\*\*\* Sources: Cnav, MSA, estimations Drees



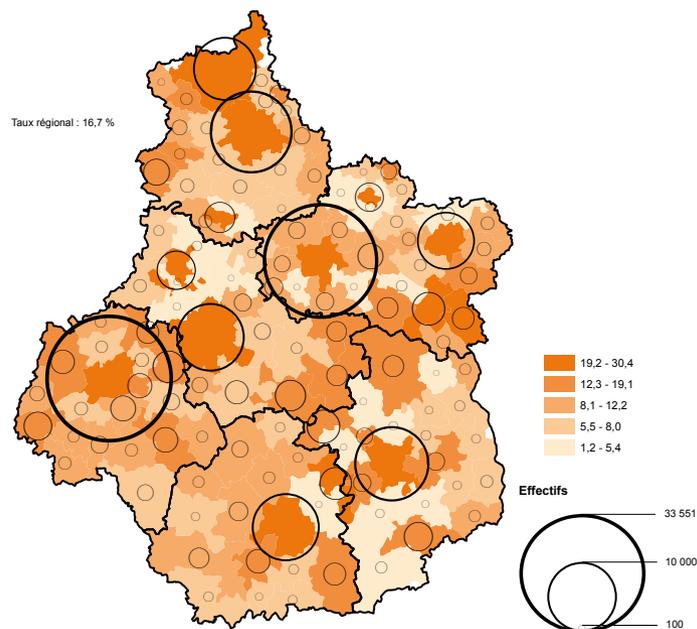
## CARTOGRAPHIE

**23** Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2014 pour 1000 personnes âgées de 25 à 64 ans



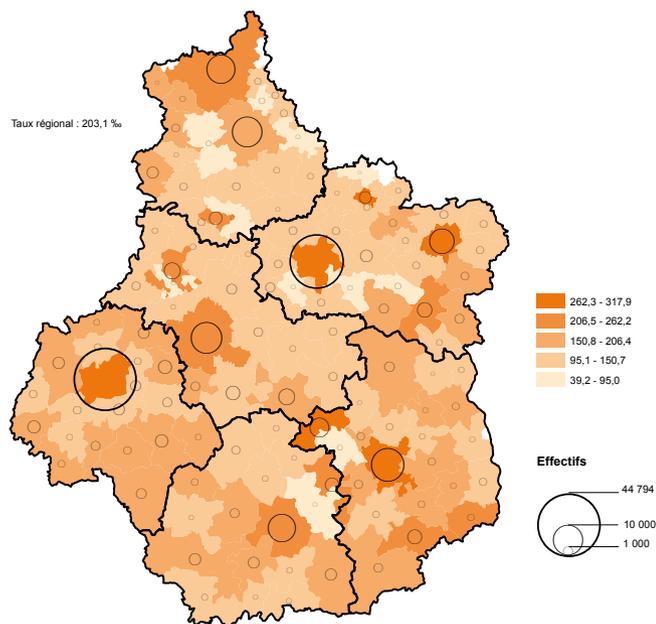
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2013) - IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**24** Nombre de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour 100 résidences principales



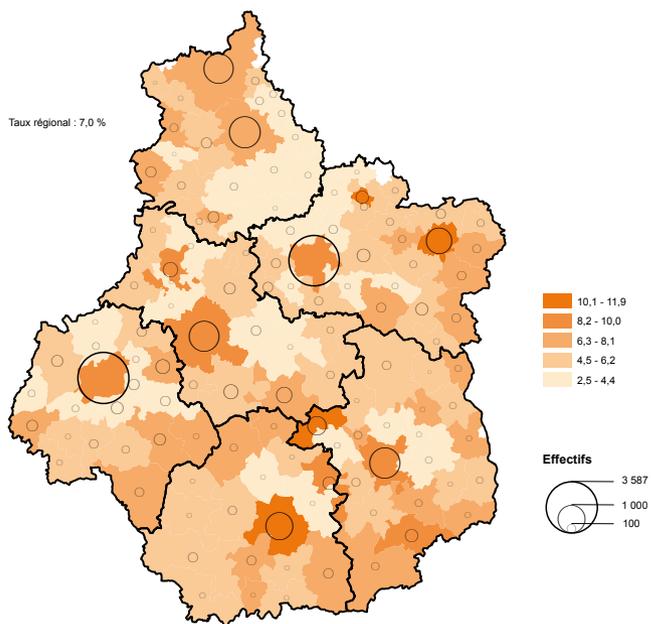
Sources : S0eS, RPLS 2015, Insee (RP 2013) - IGN Geofla -  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**25** Nombre de bénéficiaires d'allocations logement (ALS, ALF, APL) au 31.12.2015 pour 1000 ménages



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2013) - IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**26** Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2015 pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2013) - IGN Geofla  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement qui ne correspondaient plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses: accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme « 115 », numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abris, etc.). Dans le but de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, ainsi que de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) ont été créés. Ils ont pour vocation la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les **établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale en région Centre-Val de Loire offrent plus de 3900 places d'hébergement social** (Cada <sup>(1)</sup>, CHRS <sup>(2)</sup>, CPH et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) et **plus de 5800 places en logement accompagné**<sup>(3)</sup> (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et foyers de travailleurs migrants).

En matière d'hébergement, au début de l'année 2015, la Région dispose de **2358 places** (locaux d'urgence, appartements d'urgence, baux glissants, etc.) dont **1259 d'urgence** (53,4 %), **1039 d'insertion** (44,1 %) et **60 de stabilisation**<sup>(4)</sup> (2,5 %).

En Centre-Val de Loire, le **taux d'équipement est de 1,9 place d'hébergement pour 1000 adultes** de 20 à 59 ans contre 2,1‰ au niveau national. À l'échelle des départements de la Région, il varie de 1,0‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,8‰ dans le Loiret.

La Région compte fin 2015, près de **68000 bénéficiaires de la CMU<sup>(5)</sup> de base, soit 3,7% de la population** (3,1 % en France hexagonale). La CMUC concerne quant à elle près de **171000 résidents de la Région, soit un taux de couverture de 6,5%** (7,1 % au niveau national).

Fin 2015, l'**aide médicale d'État<sup>(6)</sup>** est délivrée à **5155 habitants de la Région** ■

- (1) Les **Centres d'accueil de demandeurs d'asile** (Cada) offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.
- (2) Les **Centres d'hébergement et de réinsertion sociale** (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types : en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison, ...), d'autres sont des établissements de droit commun dit « tout public » (jeunes errants, grands exclus, ...) (Étude ORS/Creai, « Les usagers des CHRS : profils et parcours vers le logement », mars 2013, 76 p).
- (3) Le terme « **logement accompagné** » recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficultés d'accès au logement.
- (4) L'**hébergement de stabilisation** est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.
- (5) La **couverture maladie universelle complémentaire** (CMUC) est attribuée à toute personne résidant en France de manière régulière et stable. Elle est délivrée sous conditions de ressources et le montant varie selon la composition du ménage. Elle prend en charge la dispense d'avance de frais de consultations, d'avance de frais de médicaments sur prescription, d'avance de frais pour les analyses médicales. Elle prend également en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier journalier et le dépassement de tarif des professionnels de santé.
- (6) L'**Aide médicale de l'État** (AME) vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'Action sociale. La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général.  
L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la CMU complémentaire.  
Les soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100 % pour les bénéficiaires de l'AME, de même que le forfait hospitalier.

## DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 01.01.2015 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Hébergement social</b>								
<b>Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)</b> <i>nombre de lits, places</i>	132	151	68	234	164	322	1 071	39 080
<b>Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)</b> <i>nombre de lits, places</i>	221	210	85	239	230	473	1 458	24 169
<b>Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale</b> <i>nombre de lits, places</i>	56	76	51	333	170	601	1 287	30 207
<b>Centres provisoires d'hébergement (CPH)</b> <i>nombre de lits, places</i>	0	0	0	50	0	40	90	1 476
<b>Logement accompagné</b>								
<b>Résidences sociales</b> <i>nombre de lits, places</i>	332	579	178	611	521	894	3 115	106 319
<b>Maisons relais, Pensions de famille</b> <i>nombre de lits, places</i>	80	89	65	151	84	163	632	12 749
<b>Foyers de jeunes travailleurs<sup>(1)</sup></b> <i>nombre de lits, places</i>	0	88	80	502	0	258	928	22 561
<b>Foyers de travailleurs migrants<sup>(1)</sup></b> <i>nombre de lits, places</i>	164	51	0	321	0	591	1 127	46 487
<b>Nombre de places d'hébergement</b>	188	227	119	567	334	923	2 358	69 929
<i>Dont urgences</i>	66	86	51	309	162	585	1 259	30 647
<i>Dont stabilisation</i>	0	0	0	24	20	16	60	7 655
<i>Dont insertion</i>	122	141	68	234	152	322	1 039	31 627
<b>Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans</b>	1,3‰	1,0‰	1,1‰	1,9‰	2,1‰	2,8‰	1,9‰	2,1‰

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base</b> au 31.12.2015 (pour 100 habitants)	8 473 (2,7%)	12 548 (2,8%)	5 289 (2,2%)	15 354 (2,5%)	9 272 (2,7%)	16 933 (2,5%)	67 869 (2,6%)	2 044 178 (3,1%)
<b>Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)</b> au 31.12.2015 (pour 100 habitants)	23 688 (7,4%)	26 870 (6,0%)	14 553 (6,2%)	35 478 (5,8%)	20 947 (6,1%)	49 438 (7,2%)	170 974 (6,5%)	4 620 582 (7,1%)
<b>Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME)*</b> au 31.12.2015	451	760	199	1 392	514	1 839	5 155	ND

Sources : Panorama statistique 2015 Jeunesse, sports, cohésion sociale (Fitness, Drees, DRDJSCS, DGCS, ELP 2014, Insee RP, exploitation complémentaire), Fonds CMU (31.12.2014), \*CPAM

(1) Non transformés en résidences sociales

VALEURS COMMENTÉES

# 8 Protection de l'enfance

**D**ébut 2015, le **Centre-Val de Loire** compte près de **3000 places d'accueil** <sup>(1)</sup> pour enfants et adolescents en difficulté sociale, soit **un taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance de 4,8 places pour 1000 jeunes** de moins de 20 ans (contre 4,1% au niveau national).

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille.

La **moitié des mesures d'aide sociale à l'enfance** des jeunes au niveau national fin 2014 a concerné des **mesures de placements** (50,2%) (enfants confiés à l'Ase et placements directs). En région, le taux varie de 26,8% dans le Loiret à 57,1% dans l'Indre-et-Loire.

Les actions éducatives regroupent :

- Les actions éducatives à domicile (AED), qui sont les décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés et à leurs familles,
- Les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

Au **niveau national**, fin 2014, **9,7% des placements sont des placements directs**. Le taux de placements oscille entre 4,7% dans l'Indre-et-Loire et 13,5% dans le Loir-et-Cher.

Au total, les **mesures d'aide sociale à l'enfance** (mesures de placements et actions éducatives) concernent **en France**, fin 2014, **1,9% des enfants de moins de 20 ans**. En région cela correspond à 1,4% des jeunes de l'Indre-et-Loire et 2,8% des moins de 20 ans du Loiret ■

(1) Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au Conseil départemental. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une Mecs peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du code civil) ou de la prévention de la délinquance (ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre, qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

## DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 01.01.2015 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Établissements d'aide sociale à l'enfance</b>								
<b>Établissements d'accueil mère-enfant</b> <i>nombre de places</i>	75	14	9	28	30	30	186	4921
<b>Pouponnières à caractère social</b> <i>nombre de places</i>	0	0	0	0	0	0	0	765
<b>Foyers de l'enfance</b> <i>nombre de places</i>	93	104	36	137	0	60	430	10446
<b>Maisons d'enfants à caractère social (Mecs)</b> <i>nombre de places</i>	0	628	147	569	265	456	2065	43538
<b>Structures intermédiaires de placement social</b> <i>nombre de places</i>	0	0	0	8	0	0	8	239
<b>Lieux de vie et d'accueil</b> <i>nombre de places</i>	37	22	0	8	0	5	72	2378
<b>Village d'enfants</b> <i>nombre de places</i>	0	50	0	100	0	57	207	1282
<b>Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de moins de 20 ans</b>	3,0‰	7,3‰	4,1‰	5,9‰	3,8‰	3,6‰	4,8‰	4,1‰

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Mesures d'Ase</b> (mesures de placements et actions éducatives) en % des 0-20 ans* au 31.12.2014	2,3%	1,9%	2,1%	1,4%	2,4%	2,8%	ND	1,9%
<b>Part des mesures de placement</b> (enfants confiés à l'Ase et placements directs) <b>dans le total des mesures d'Ase</b> (en%)* au 31.12.2014	55,7%	55,8%	49,7%	57,1%	41,9%	26,8%	ND	50,2%
<b>Part des actions éducatives à domicile, dans l'ensemble des actions éducatives</b> (en%)* au 31.12.2014	52,8%	25,2%	28,5%	34,1%	34,1%	63,4%	ND	31,2%
<b>Part des mesures administratives dans les mesures de placement</b> (enfants confiés à l'Ase et placements directs) (en%)* au 31.12.2014	33,1%	26,5%	16,1%	19,0%	18,5%	6,2%	ND	21,3%
<b>Part des placements directs dans les mesures de placement</b> (en%)* au 31.12.2014	5,8%	5,9%	7,5%	4,7%	13,5%	8,3%	ND	9,7%

Sources: Panorama statistique 2015 Jeunesse, sports, cohésion sociale (DRDJSCS, Finess, Drees, Insee, estimation de population), Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

\*Sources: Drees, Enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31/12/2014; Insee, estimation de population au 01/01/2015

 VALEURS COMMENTÉES

# Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

### Démographie

- *Densité de population en 2013*: (Nombre d'habitants au RP 2013 / Superficie en km<sup>2</sup>)
- *Taux d'accroissement annuel de la population entre 2008 et 2013*:  $((\text{Nombre d'habitants au RP 2013} / \text{Nombre d'habitants au RP 2008})^{(1/5)} - 1) * 100$
- *Part des moins de 20 ans en 2013*: (Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2013 / Population totale au RP 2013)\*100
- *Part des moins de 60 ans en 2013*: (Nombre de personnes de moins de 60 ans au RP 2013 / Population totale au RP 2013)\*100
- *Part des 20-64 ans en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2013 / Population totale au RP 2013)\*100
- *Part des 65 ans ou plus en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2013 / Population totale au RP 2013)\*100
- *Part des 75 ans ou plus en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2013 / Population totale au RP 2013)\*100
- *Indice de vieillissement en 2013*: (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2013 / Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2013)\*100
- *Part des ménages selon le type de ménages en 2013*: (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2013 / Nombre de ménages au RP 2013)\*100
- *Part des 25-59 ans en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2013 / Population totale au RP 2013)\*100
- *Part des 25-59 ans vivant seuls en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2013 / Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2013)\*100
- *Part de familles monoparentales en 2013*: (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2013 / Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2013)\*100
- *Part d'enfants de familles sans actif occupé en 2013*: (Nombre d'enfants de familles sans actif occupé au RP 2013 / Nombre de d'enfants de moins de 25 ans au RP 2013)\*100

### Emploi, chômage et revenu

- *Part de la population active de 15 à 64 ans en 2013*: (Nombre d'actifs de 15 à 64 ans (occupés et chômeurs) au RP 2013 / Population de 15 à 64 ans au RP 2013)\*100
- *Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2013*: Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2013 / Nombre d'actifs et d'inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2013) par groupes d'âge décennaux et par sexe \* 100
- *Part d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire en 2013*: (Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2013 / Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié au RP 2013)\*100
- *Part des emplois salariés fin 2013*: (Nombre d'emplois salariés au 31.12.2013 / Nombre total d'emplois au 31.12.2013)\*100
- *Part des emplois salariés selon le secteur d'activité fin 2013*: (Nombre d'emplois salariés selon le secteur d'activité au 31.12.2013 / Nombre total d'emplois salariés au 31.12.2013)\*100

- *Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2013*: (Nombre d'agriculteurs-exploitants ayant un emploi au RP 2013 / Population active ayant un emploi au RP 2013)\*100
- *Part de cadres dans la population active en 2013*: (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2013 / Population active ayant un emploi au RP 2013)\*100
- *Part d'ouvriers dans la population active en 2013*: (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2013 / Population active ayant un emploi au RP 2013)\*100
- *Part d'employés dans la population active en 2013*: (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2013 / Population active ayant un emploi au RP 2013)\*100
- *Part des foyers fiscaux imposés en 2013*: (Nombre de foyers fiscaux imposés en 2013 / Nombre total de foyers fiscaux en 2013)\*100
- *Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2015 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)*: (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100
- *Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2015 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)*: (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 smic / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100
- *Densité de dossiers de surendettement en 2015*: (Nombre de dossiers de surendettement en 2015 / Population de 15 ans et plus)\*100
- *Taux de chômage localisé au 4<sup>e</sup> trimestre 2015*: (Nombre moyen de chômeurs au 4<sup>e</sup> trimestre 2015 / Population active)\*100
- *Part de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2015*: (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015)\*100
- *Part de femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2015*: (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015)\*100
- *Part de femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2015*: (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2015)\*100
- *Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2015*: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015)\*100
- *Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2015*: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2015)\*100
- *Part de séniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2015*: (Nombre de séniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2015)\*100
- *Part de séniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2015*: (Nombre de séniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2015 / Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2015)\*100

## Enseignement, scolarité

- *Taux de collégiens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2015-2016)*: (Nombre d'élèves boursiers en collège / Nombre total d'élèves en collège)\*100

- *Taux de lycéens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2015-2016)*: (Nombre d'élèves boursiers en lycée / Nombre total d'élèves en lycée)\*100

- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2015-2016)*: (Nombre de collégiens de familles défavorisées / Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100

- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2015-2016)*: (Nombre de lycéens de familles défavorisées / Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100

- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2015-2016)*: (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées / Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100

- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2015-2016)*: (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées / Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100

- *Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2015)*: Somme des taux d'accès par âge: ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N / population d'âge 12 ans à la rentrée N-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session N / population d'âge 13 ans à la rentrée N-1) + .... + (lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N / population d'âge 17 ans à la rentrée N-1))\*100

- *Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2015) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2015)* (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul: ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n / population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n / population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n / population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + .... (bacheliers d'âge 23 ans à la session n / population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) \* 100:

- *Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2014-2015)*: (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n / Nombre total de bacheliers de la session n)\*100

- *Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2013-2014)*: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100

- *Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2013-2014)*: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100

- *Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2013-2014)*: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur / Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100

- *Part de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2013*: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2013 / Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2013)\*100
- *Part de jeunes de 20 à 29 ans non diplômés en 2013*: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2013 / Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2013)\*100
- *Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2013*: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un BEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2013 / Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2013)\*100
- *Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée, titulaire d'un bac+2 en 2013* (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'un bac+2 au RP 2013 / Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2013)\*100
- *Part de jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2012*: (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants ni élèves ou stagiaires au RP 2012 / Nombre de jeunes de 18 à 24 ans au RP 2012)\*100

### Personnes en situation de handicap

#### Adultes en situation de handicap

- *Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015* (Nombre de places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000
- *Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015* (Nombre de places d'accueil médicalisé pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000
- *Taux d'équipement en places dans les foyers de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015* (Nombre de places en foyer de vie pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000
- *Taux d'équipement en places dans les établissements de service d'aide par le travail (Esat) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015* (Nombre de places en Esat pour adultes en situation de handicap / Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2015 / Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2013)\*100
- *Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2014 / Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)\*1000
- *Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2014 / Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)\*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12. 2014 / Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015)\*1000

- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2014*:  $(\text{Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2014} / \text{Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015}) * 1000$
- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2014*:  $(\text{Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2014} / \text{Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015}) * 1000$
- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2014*:  $(\text{Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2014} / \text{Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2015}) * 1000$

### Enfance et jeunesse en situation de handicap

- *Taux d'équipement global en établissements pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2015*  $(\text{Nombre de places en établissements} / \text{Nombre de jeunes de moins de 20 ans}) * 1000$
- *Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2015*:  $(\text{Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2015} / \text{Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2013}) * 1000$

### Scolarité des enfants en situation de handicap

- *Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016)*:  $(\text{Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)} / \text{Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)}) * 100$
- *Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016)*:  $((\text{Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)} / \text{Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)}) * 100$
- *Répartition des élèves en situation de handicap en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016)*: ((a):  $(\text{Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)} / \text{Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)}) * 100$ ; (b):  $(\text{Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en enseignement spécial dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)} / \text{Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)}) * 100$ )
- *Répartition des élèves en situation de handicap en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2015-2016)*: ((a):  $(\text{Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)} / \text{Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)}) * 100$ ; (b):  $(\text{Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en enseignement spécial dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)} / \text{Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)}) * 100$ )
- *Nature (en %) des troubles ou atteintes des élèves en situation de handicap scolarisés dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (public et privé) (année scolaire 2015-2016)*:  $(\text{Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés avec le trouble } x / \text{Nombre total d'élèves en situation de handicap scolarisés}) * 100$

## Personnes âgées

- *Part des 75 ans et plus vivant seuls à domicile en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2013 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2013)\*100
- *Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, logement-foyer ou résidence sociale en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer-logement ou résidence sociale au RP 2013 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2013)\*100
- *Indice de grand vieillissement en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2013 / Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2013)\*100
- *Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2013*: (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2013 / Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2013)\*100
- *Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2015 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD)*: (Nombre de places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées non Ehpad / Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)\*1000
- *Taux d'équipement en places dans les Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2015*: (Nombre de places en Ehpad / Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)\*1000
- *Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2014*: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa au 31.12.2014 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2015)\*1000
- *Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2014*: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31.12.2014 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2015)\*1000
- *Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) en établissement pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2014*: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa en établissement au 31.12.2014 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2015)\*1000
- *Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2015 / Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2013)\*1000
- *Taux de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2015*: ((Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile au 31.12.2015 / Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2013)\*1000

## Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

- *Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2012* (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2012)
- *Taux de pauvreté monétaire à 60% par âge en 2012*: (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2012)
- *Taux d'allocataires de prestations sociales au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de prestations sociales au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)\*100

- *Part de la population couverte par les prestations sociales au 31 décembre 2015*: (Nombre de personnes couvertes par les prestations sociales au 31.12.2015 / Nombre d'habitants au RP 2013)\*100
- *Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) pour 1 000 personnes âgées de 25 à 64 ans au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2015 / Nombre de personnes âgées de 25 à 64 ans au RP 2013)\*100
- *Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) «socle seul» pour 100 ménages au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires du RSA «socle seul» au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)\*100
- *Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) «socle seul majoré» pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires du RSA «socle seul majoré» au 31.12.2015 / Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2013)\*100
- *Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus au 31 décembre 2015 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)*: (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50% des revenus / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100
- *Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31 décembre 2015 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)*: (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus / Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100
- *Taux d'allocataires de l'ASS pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2015 / Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2013)\*100
- *Taux d'allocataires de l'ASI pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2014 / Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2013)\*1000
- *Densité de logements sociaux (Enquête RPLS au 01.01.2015)*: (Nombre de logements sociaux au 01.01.2015 / Nombre de résidences principales au RP 2013)\*100
- *Taux d'allocataires de l'APL pour 1 000 ménages au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)\*1000
- *Taux d'allocataires de l'ALS pour 1 000 ménages au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)\*1000
- *Taux d'allocataires de l'ALF pour 1 000 ménages au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)\*1000
- *Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1 000 ménages au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires d'allocations logement au 31.12.2015 / Nombre de ménages au RP 2013)\*1000
- *Taux d'allocataires de l'ASF pour 1 000 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2015 / Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2013)\*1000

### Adultes et familles en difficulté

- *Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2015* (Nombre de lits ou places d'hébergement / Nombre de personnes de 20 à 59 ans)\*1000
- *Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base (CMU) pour 100 personnes au 31.12.2015* (Nombre de bénéficiaires de la CMU au 31.12.2015 / Population totale (estimations Fonds CMU))\*100
- *Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) pour 100 personnes au 31.12.2015* (Nombre de bénéficiaires de la CMUC au 31.12.2015 / Population totale (estimations Fonds CMU))\*100

### Protection de l'enfance

- *Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2015* (Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance / Nombre de jeunes de moins de 20 ans, estimations Insee)\*1000
- *Taux de bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement) pour 100 jeunes de 0 à 20 ans au 31 décembre 2014*: (Nombre de mesures éducatives AED, AEMO, mesures de placement au 31.12.2014 / Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2015)\*100
- *Taux de mesures de placement (enfants confiés à l'Ase et placements directs) parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2014*: (Nombre de mesures de placement au 31.12.2014 / Nombre de mesures de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2014)\*100
- *Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2014*: (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2014 / Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2014)\*100
- *Taux de mesures administratives parmi l'ensemble des mesures de placement de l'aide sociale à l'enfance (enfants confiés à l'Ase et placements directs) au 31 décembre 2014*: (Nombre de mesures administratives au 31.12.2014 / Nombre de mesures de placement au 31.12.2014)\*100
- *Parts des placements directs dans les mesures de placement au 31 décembre 2014*: (Nombre de mesures de placement direct au 31.12.2014 / Nombre de mesures de placement au 31.12.2014)\*100

### Autres indicateurs

- *Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour 1000 familles ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2015*: (Nombre d'allocataires de la Paje au 31.12.2015 / Nombre de familles ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2013)\*1000

### A

- AAH** Allocation adulte handicapé
- ACTP** Allocation compensatrice tierce personne
- ADA** Allocation demandeur d'asile
- AED** Action éducative à domicile
- AEEH** Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- AEMO** Action éducative en milieu ouvert
- ALF** Allocation de logement à caractère familial
- ALS** Allocation de logement à caractère social
- AME** Aide médicale d'État
- APA** Aide personnalisée à l'autonomie
- API** Allocation parent isolé
- APL** Aide personnalisée au logement
- ARS** Agence régionale de santé
- ASE** Aide sociale à l'enfance
- ASI** Allocation supplémentaire d'invalidité
- ASPA** Allocation de solidarité aux personnes âgées
- ASS** Allocation spécifique de solidarité
- ASV** Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
- ATA** Allocation temporaire d'attente

### B

- BIT** Bureau international du travail

### C

- CADA** Centre d'accueil des demandeurs d'asile
- CAF** Caisse d'allocations familiales
- CARSAT** Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- CDAPH** Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- CESEDA** Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- CHRS** Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- CMU** Couverture maladie universelle

**CMU-C** Couverture maladie universelle complémentaire

**CPAM** Caisse primaire d'assurance maladie

**CPGE** Classe préparatoire aux grandes écoles

**CPH** Centre provisoire d'hébergement

**D** **DARES** Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

**DEFM** Demandeur d'emploi en fin de mois

**DGI** Direction générale des impôts

**DIRPJJ** Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse

**DIRECCTE** Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

**DNB** Diplôme national du brevet

**DREAL** Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

**DREES** Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

**DRDJSCS** Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

**E** **EHPAD** Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

**EPLS** Enquête sur le parc locatif social

**ESAT** Entreprise et service d'aide par le travail

**F** **FAM** Foyer d'accueil médicalisé

**FINESS** Fichier national des établissements sanitaires et sociaux

**FJT** Foyer de jeunes travailleurs

**FTM** Foyer de travailleurs migrants

**I** **IEM** Institut d'éducation motrice

**IME** Institut médico-éducatif

**INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques

**ITEP** Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

**M** **MAS** Maison d'accueil spécialisée

**MDPH** Maison départementale des personnes handicapées

	<b>MECS</b>	Maison d'enfants à caractère social
	<b>MSA</b>	Mutualité sociale agricole
<b>O</b>	<b>OFII</b>	Office français de l'immigration et de l'intégration
	<b>ORS</b>	Observatoire régional de la santé
	<b>OSC</b>	Observation sociale du Centre
<b>P</b>	<b>PAJE</b>	Prestation d'accueil du jeune enfant
	<b>PCH</b>	Prestation de compensation du handicap
<b>R</b>	<b>RMI</b>	Revenu minimum d'insertion
	<b>RP</b>	Recensement de la population
	<b>RSA</b>	Revenu de solidarité active
	<b>RSI</b>	Régime social des indépendants
<b>S</b>	<b>SAMSAH</b>	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
	<b>SESSAD</b>	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
	<b>STATISS</b>	Statistiques et indicateurs de la santé et du social
	<b>STS</b>	Section de technicien supérieur
<b>U</b>	<b>USLD</b>	Unité de soins de longue durée





## Carte des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 1841 communes de la Région forment les 130 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. La Région compte parmi ces derniers 8 communautés d'agglomération. 4 EPCI, dont le siège social se situe hors de la Région, n'ont pas été intégrés dans les différentes analyses cartographiques. Certaines cartographies ont été réalisées sur le découpage EPCI en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.



# Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

( O S C A R D )

Démographie  
Emploi, chômage, revenu  
Enseignement, scolarité  
Personnes en situation  
de handicap  
Personnes âgées  
Lutte contre les exclusions  
et indicateurs de pauvreté  
Adultes et familles en difficulté  
Protection de l'enfance



**DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret**  
Direction régionale et départementale  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

2016

## **ANNEXE 3**

### **> DIAGNOSTICS TERRITORIAUX ET INDICATEURS DE FRAGILITÉ**

---

## Diagnostics territoriaux et indicateurs de fragilité



## TABLE DES MATIERES

1) Prise en main de l'outil SIG .....	4
2) Premiers éléments pour un diagnostic territorial .....	7
<b>2.1 Au niveau régional.....</b>	<b>7</b>
2.1.1 La fragilité socio-économique des 55 ans et plus .....	7
2.1.2 Part des retraités de 75 ans et plus (RG).....	8
2.1.3 Part des retraités exonérés de CSG (RG).....	8
2.1.4 Part des retraités bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf (RG).....	9
<b>2.2 Le département du Loiret.....</b>	<b>10</b>
2.2.1 La fragilité socio-économique des 55 ans et plus .....	10
2.2.2 Part des retraités de 75 ans et plus .....	11
2.2.3 Part des retraités exonérés de CSG (RG).....	12
2.2.4 Part des retraités bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf (RG).....	13

## INTRODUCTION

### Enjeux liés aux conférences des financeurs

La loi ASV<sup>1</sup> du 28 décembre 2015 prévoit que la conférence des financeurs adopte un programme coordonné des actions individuelles et collectives de prévention sur la base d'un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus, résidant sur le territoire départemental, et d'un recensement des initiatives locales.

### Les outils « Retraite et Maladie »

Les deux branches de la Sécurité sociale ont exprimé leur volonté de pouvoir repérer les populations les plus fragiles et vulnérables pour cibler leurs actions de prévention de la perte d'autonomie ou pour identifier celles et ceux présentant le plus de difficultés pour accéder aux soins.

### Les observatoires de situations de fragilité

Ces observatoires ont donc été créés pour répondre à ces besoins de ciblage. Pour les régimes de retraite, les objectifs des observatoires étaient donc de :

- ✓ Repérer les personnes avec certains critères de fragilité (économique, maladie, isolement...) afin d'anticiper un éventuel risque de rupture,
- ✓ Visualiser les territoires dits prioritaires en raison de la fragilité potentielle de la population présente,
- ✓ Permettre aux acteurs, et notamment aux caisses de retraite locales, de coordonner et planifier leurs actions en fonction des besoins identifiés sur les territoires.

Les observatoires s'appuient sur un Système d'Information Géographique (SIG), outil cartographique dynamique, qui permet à chaque utilisation de visualiser sur une carte des indicateurs de fragilité prédéfinis.

Une grande partie des indicateurs mobilisés est mise à la disposition des partenaires institutionnels, pour faciliter la réalisation de diagnostics locaux, mais aussi du grand public.

Les données disponibles sont celles provenant des systèmes d'information de l'Assurance Retraite et de l'Assurance Maladie sur leur volet inter-régimes, complétées de données issues de l'INSEE ou d'autres administrations en région.

### Indicateurs composites

Il n'existe pas d'indicateur simple, d'usage universel, susceptible de renseigner sur la fragilité des territoires.

C'est la prise en compte de plusieurs dimensions, dans le cadre d'un indicateur composite, qui va permettre de rendre compte de la fragilité des personnes et de mettre en évidence des territoires prioritaires pour le déploiement d'actions de prévention.

Les dimensions retenues sont :

- L'âge des retraités,
- L'isolement via le bénéficiaire ou non d'une pension de réversion,
- Les ressources peu élevées via l'exonération ou non de la CSG.

---

<sup>1</sup> Loi de l'Adaptation de la Société au Vieillessement

Ces dimensions et leur pondération sont récapitulées dans le tableau suivant :

Identifiant indicateur	Nom indicateur	Composition	Type de scoring	Poids du scoring
IC1	Fragilité socio-économique	Tranche d'âge	de 55 à 64	0
			de 65 à 69	1
			de 70 à 79	2
			80 et plus	4
		Retraités exonérés de la CSG	Non exonéré	0
			Exonéré	4
		Bénéficiaires d'une pension de réversion	Non bénéficiaire	0
			Bénéficiaire	3

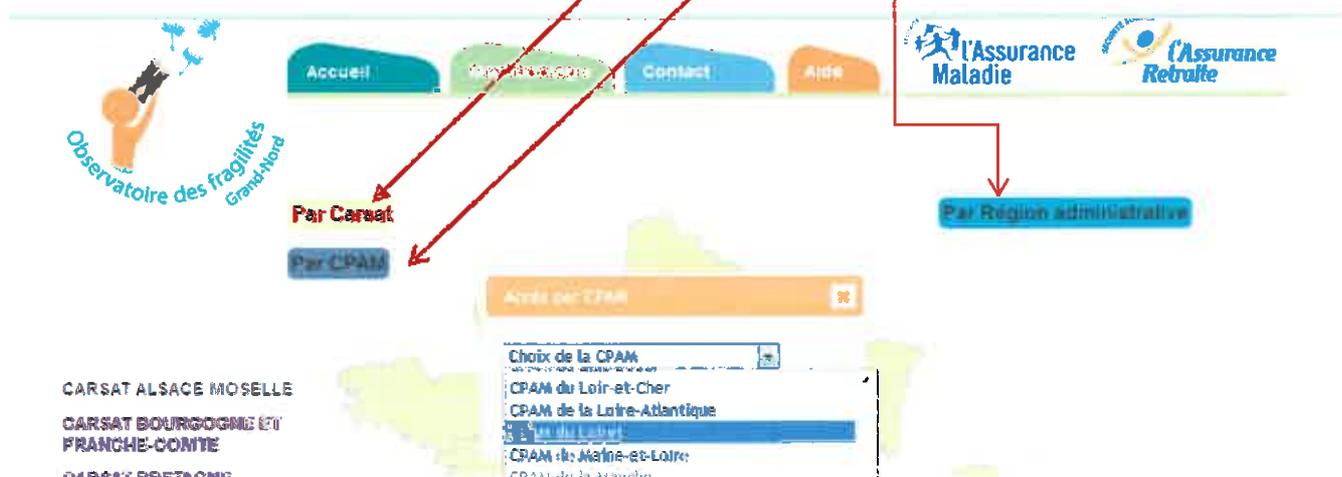
## 1) Prise en main de l'outil SIG

Quelques indications pour pouvoir utiliser le Système d'information Géographique.

Comment obtenir des données via :

[http://www.observatoiredesfragilites.fr/sites\\_I2G/prod/app/www/index.php?cont=ctl\\_home](http://www.observatoiredesfragilites.fr/sites/I2G/prod/app/www/index.php?cont=ctl_home)

**Etape 1 :** Choisir le département (soit par Carsat, CPAM ou Région administrative...)

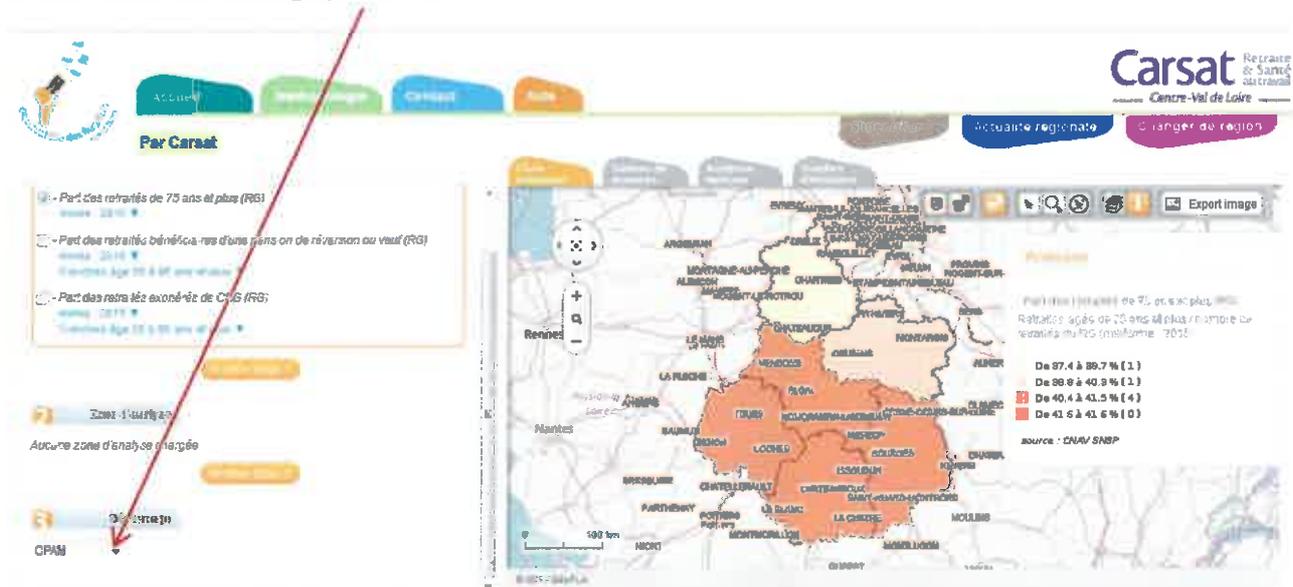


**Etape 2 :** Choisir un indicateur

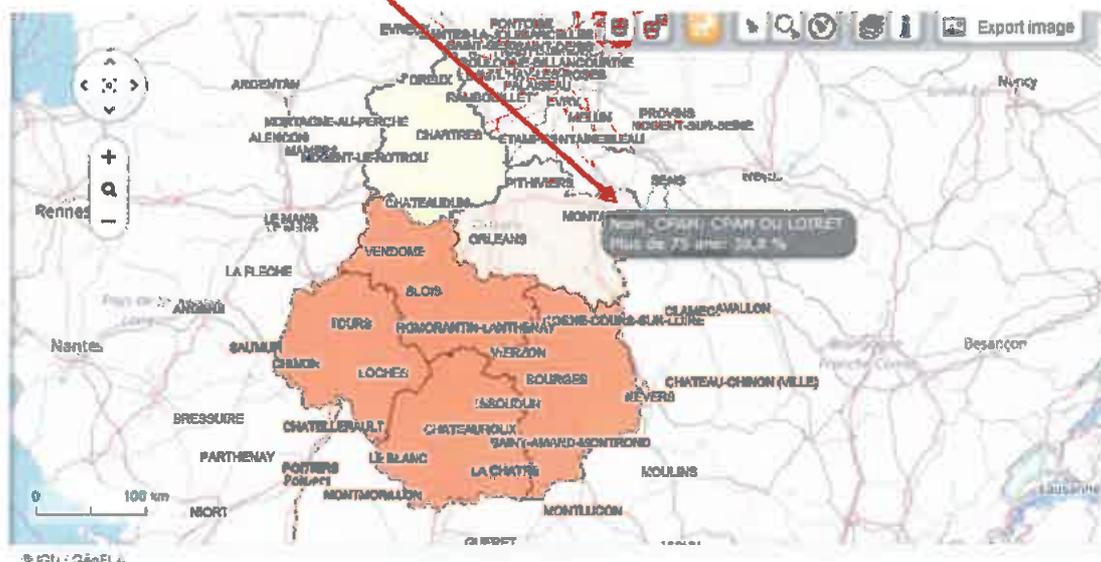


Exemple ici dans la famille « DONNEES GLOBALES ET PAR REGIME » et la sous catégorie « Démographie », nous avons sélectionné la part des retraités de 75 ans et plus (RG), puis dans « Revenus et données économiques » la part des retraités bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf (RG) et la part des retraités exonérés de la CSG (RG).

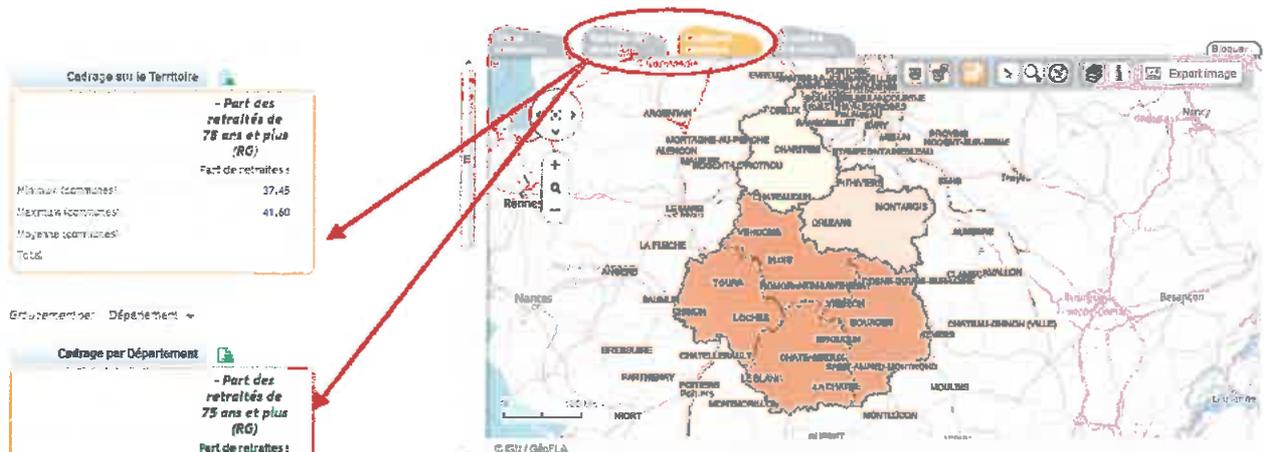
**Étape 3 :** Nous obtenons le résultat suivant sur le territoire de la Carsat Centre Val de Loire, nous avons choisi un découpage CPAM :



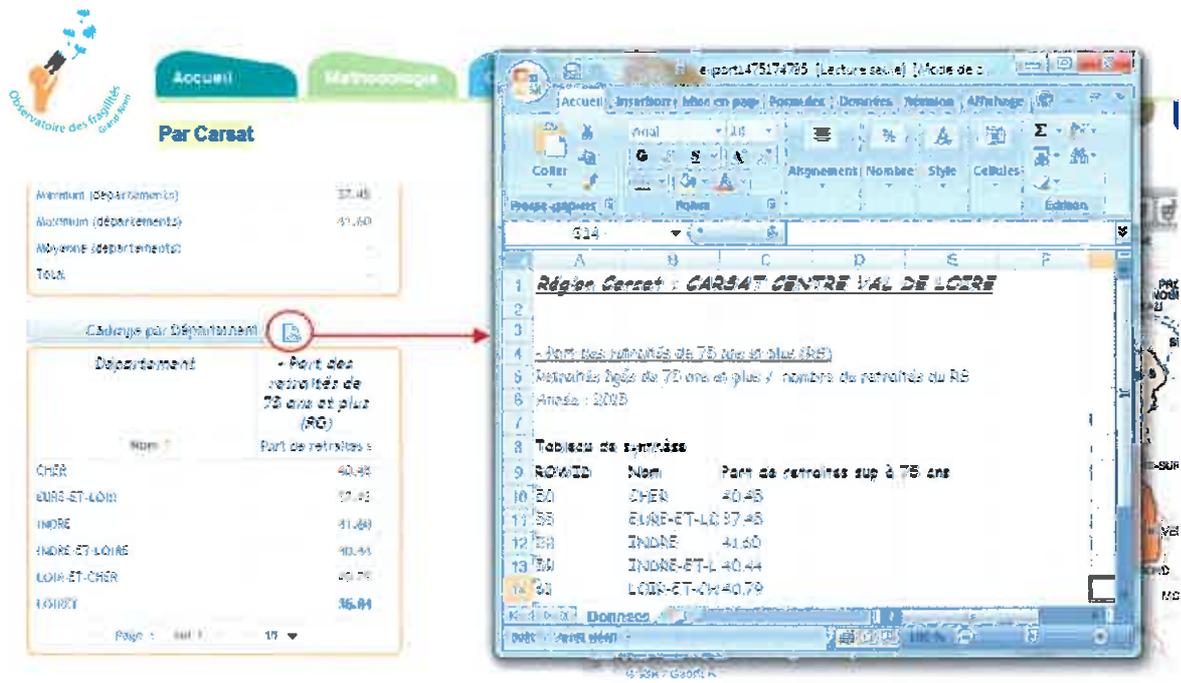
En pointant la souris sur l'un des départements, il est possible d'obtenir des données plus précises.



Il est également possible d'obtenir des données chiffrées sous la forme d'un tableau :



Il suffit de cliquer sur l'icône  pour exporter le tableau souhaité sur Excel :



**Operatoire des fragiles**

**Par Carat**

Avenant (départements)	37,45
Maximum (départements)	41,60
Moyenne (départements)	-
Tout	-

Cartographie par Département

Département	Part de retraités de 75 ans et plus (RG)
CHER	40,45
LOIRE-ET-LOIR	37,45
INDRE	41,60
INDRE-ET-LOIRE	40,44
LOIRE-ET-CHER	40,79
LOIRET	36,91

Page : sur 1 10

**Excel Spreadsheet Content:**

export:475174785 (Lecture seule) [Mode de l...]

Région Carat : **CARAT CENTRE VAL DE LOIRE**

- Part de retraités de 75 ans et plus (RG)

Retraités âgés de 75 ans et plus / nombre de retraités du RG

Année : 2015

Tableau de synthèses

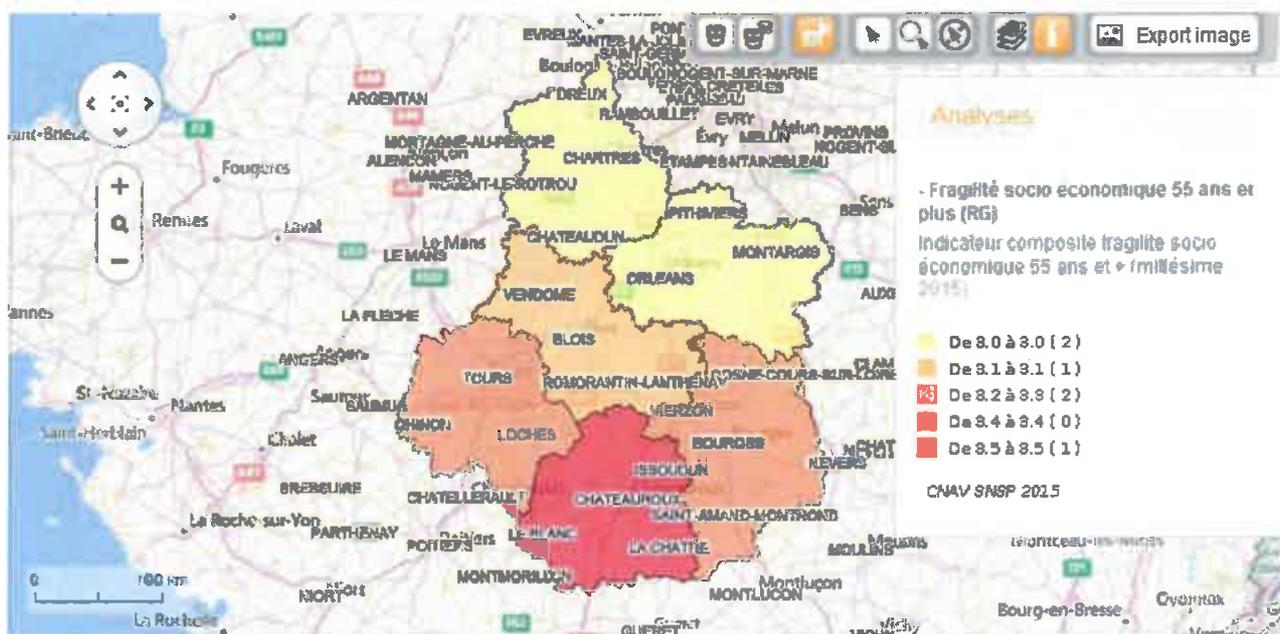
ROWID	Nom	Part de retraités sup à 75 ans
10	CHER	40,45
11	LOIRE-ET-LO	37,45
12	INDRE	41,60
13	INDRE-ET-L	40,44
14	LOIRE-ET-CH	40,79

## 2) Premiers éléments pour un diagnostic territorial

### 2.1 Au niveau régional

#### 2.1.1 La fragilité socio-économique des 55 ans et plus

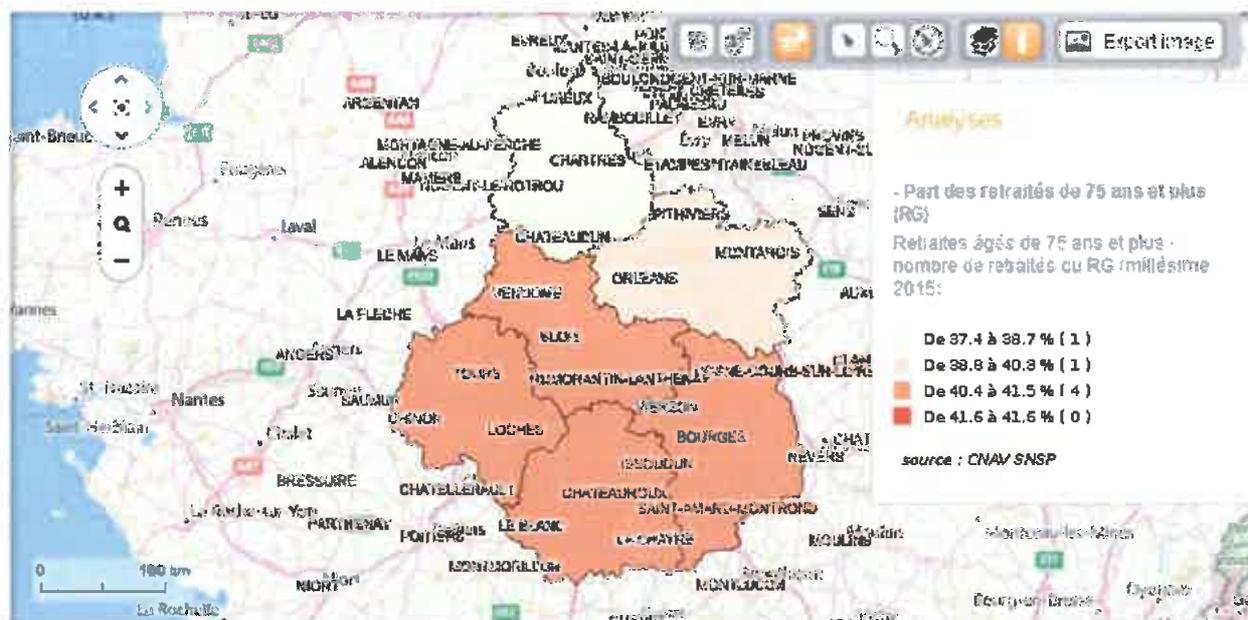
L'indicateur composite de fragilité socio-économique (voir les modalités de constitution de l'indicateur ci-dessus), découpage CPAM.



Département	- Fragilité socio économique 55 ans et plus (RG)
Nom	Indicateur_Comp
CHER	3.37
EURE-ET-LOIR	3.01
INDRE	3.52
INDRE-ET-LOIRE	3.22
LOIR-ET-CHER	3.17
LOIRET	3.08

Page 1 sur 1 15

## 2.1.2 Part des retraités de 75 ans et plus (RG)

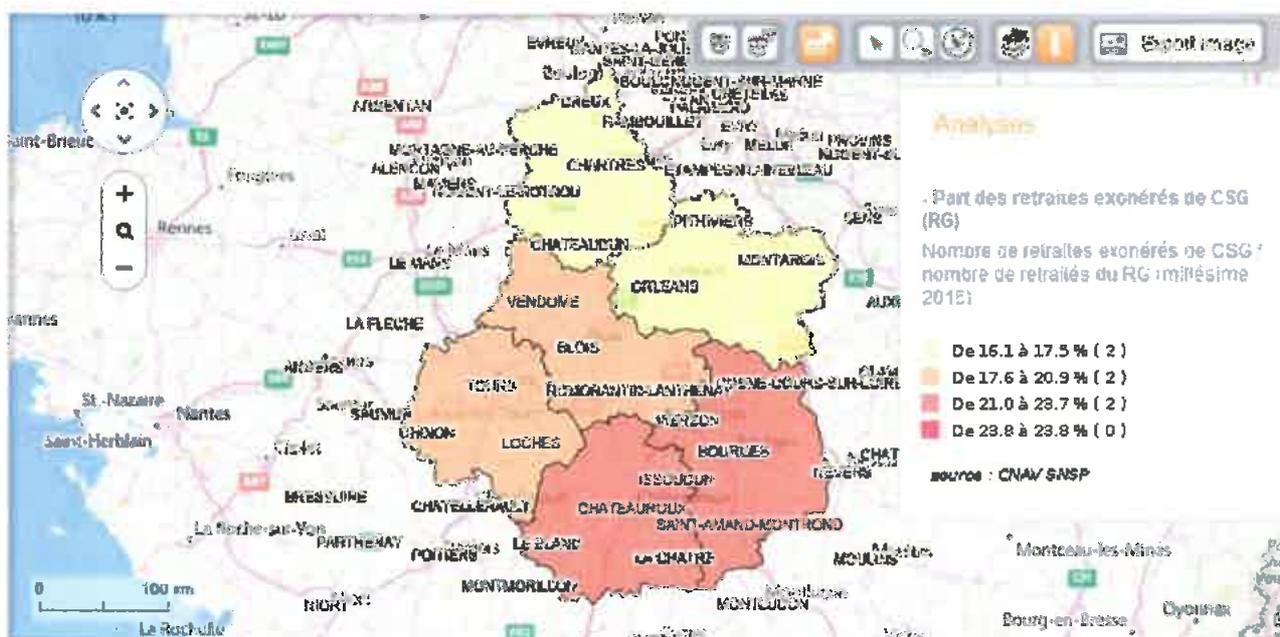


Département	- Part des retraités de 75 ans et plus (RG)
Nom ▲	Part de retraités :
CHER	40.45
EURE-ET-LOIR	37.45
INDRE	41.60
INDRE-ET-LOIRE	40.44
LOIR-ET-CHER	40.79
LOIRET	38.84

Page 1 sur 1

Moyenne régionale : 39,8%

## 2.1.3 Part des retraités exonérés de CSG (RG)

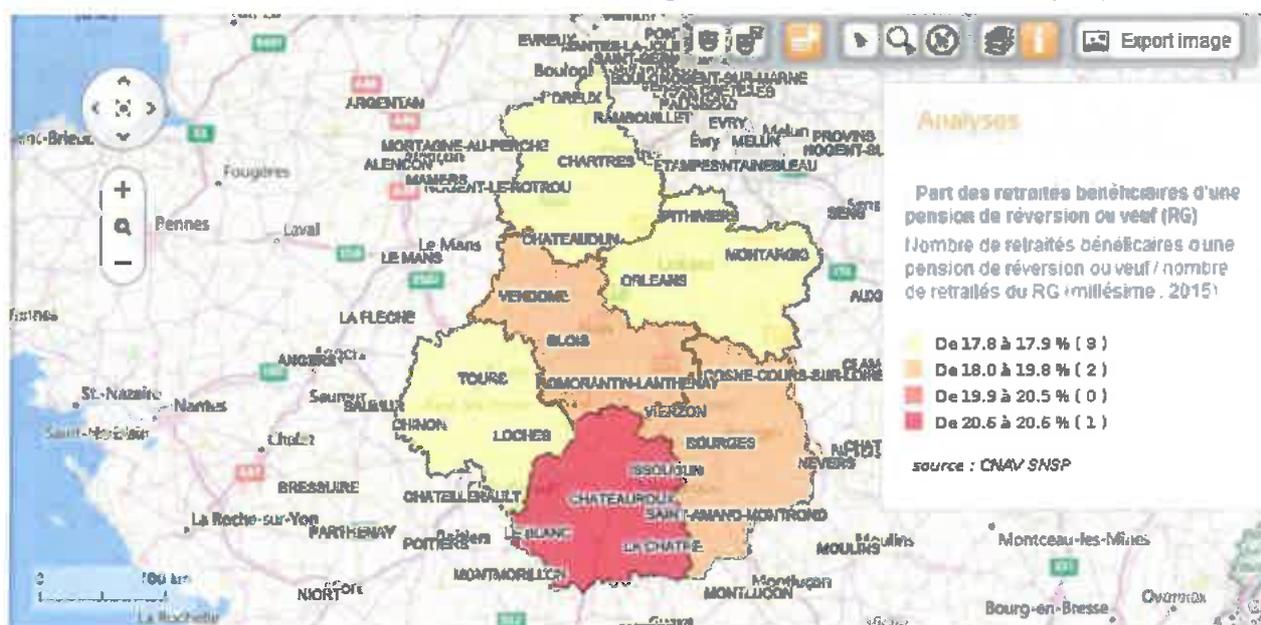


Département	- Part des retraités exonérés de CSG (RG)
Nom ▲	Part des retraités
CHER	21.03
EURE-ET-LOIR	16.16
INDRE	23.76
INDRE-ET-LOIRE	18.71
LOIR-ET-CHER	17.64
LOIRET	16.46

Page 1 sur 1 15

Moyenne régionale : 18,4%

### 2.1.4 Part des retraités bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf (RG)



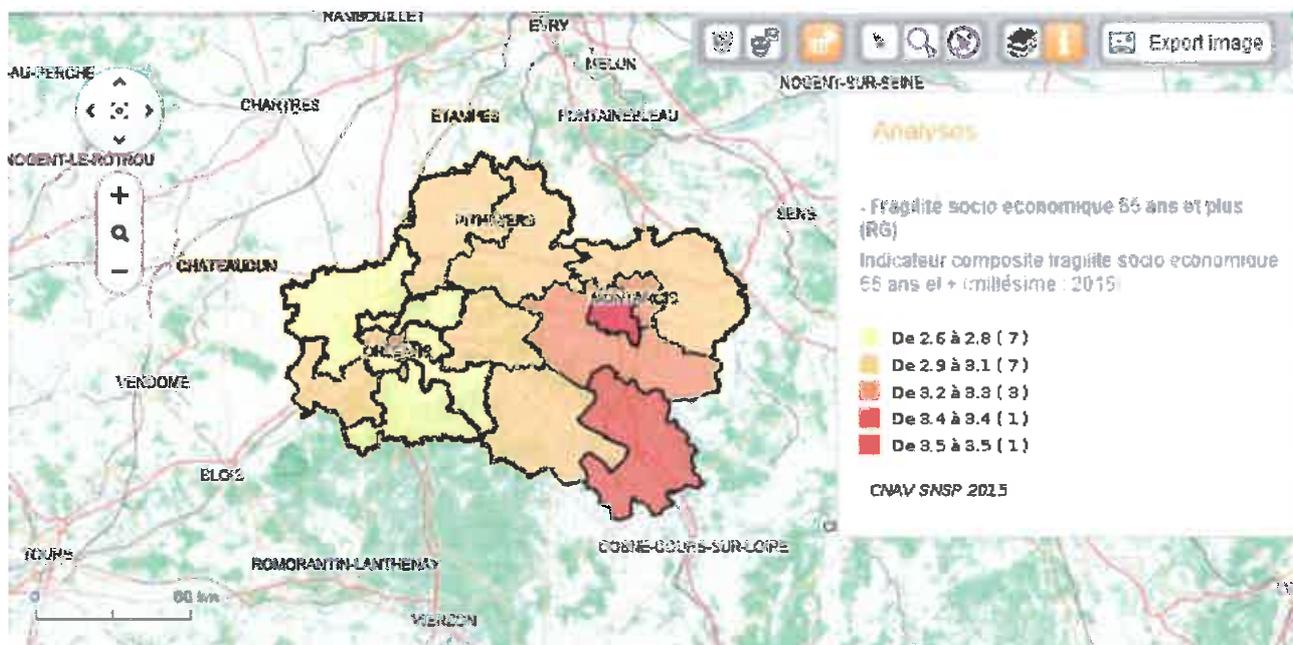
Département	- Part des retraités bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf (RG)
Nom ▲	Part des beneficia
CHER	19.87
EURE-ET-LOIR	17.93
INDRE	20.61
INDRE-ET-LOIRE	17.89
LOIR-ET-CHER	18.02
LOIRET	17.80

Page 1 sur 1 15

Moyenne régionale : 18,4%

## 2.2 Le département du Loiret

### 2.2.1 La fragilité socio-économique des 55 ans et plus



#### Région administrative : CPAM du Loiret

#### - Fragilité socio économique 55 ans et plus (RG)

Indicateur composite fragilité socio économique 55 ans et +

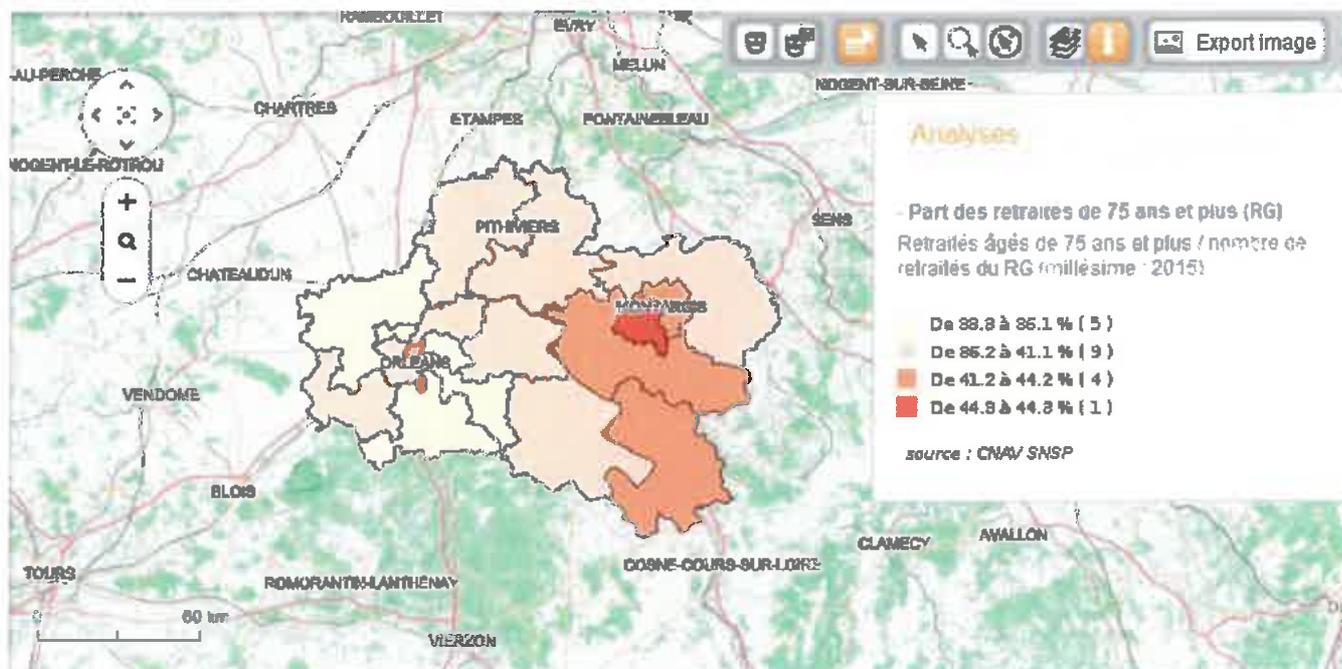
Année : 2015

#### Tableau de synthèse

ROWID	Nom Canton	code	Indicateur_Composite_EC1
564	Beaugency	4501	2.91
566	Challetta-sur-Loire	4502	3.33
565	Châteauneuf-sur-Loire	4503	2.97
561	Courtenay	4504	3.03
563	Pleury-les-Aubrais	4506	2.79
562	Gien	4507	3.45
560	La Ferté-Saint-Aubin	4505	2.62
569	Lorris	4508	3.23
568	Malesherbes	4509	3.03
392	Montargis	4510	2.69
393	Montargis	4511	3.53
391	Ollivet	4512	2.75
1272	ORLÉANS	4599	3.37
395	Orléans	4515	2.76
394	Pithiviers	4517	3.19
389	Saint-Jean-de-Braye	4516	2.65
390	Saint-Jean-de-la-Ruelle	4519	3.10
239	Saint-Jean-le-Blanc	4520	2.66
238	Sully-sur-Loire	4521	3.20

Score du Loiret : 3,08

## 2.2.2 Part des retraités de 75 ans et plus



### Région administrative : CPAM du Loiret

#### - Part des retraités de 75 ans et plus (RG)

Retraités âgés de 75 ans et plus / nombre de retraités du RG

Année : 2015

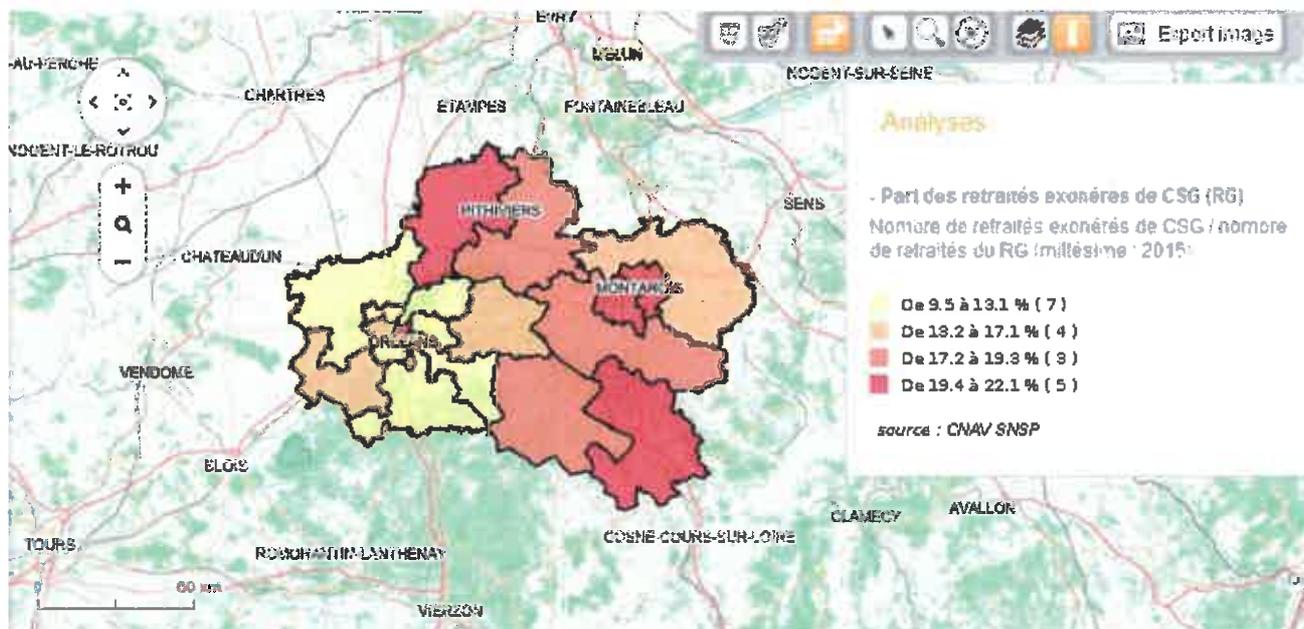
#### Tableau de synthèse

ROWID	Nom Contexte	Code	Part de retraités sup à 75 ans
564	Beaugency	4501	37.05
566	Chalette-sur-Loire	4502	41.22
565	Chateaufort-sur-Loire	4503	37.09
561	Courtenay	4504	38.62
563	Fleury-les-Aubrais	4506	37.18
562	Étampes	4507	41.38
560	La Ferte-Saint-Aubin	4505	34.74
569	Lorris	4508	41.20
568	Malesherbes	4509	36.98
392	Montargis	4510	44.34
393	Montargis	4511	44.34
391	Olivet	4512	39.37
1272	ORLEANS	4599	41.68
395	Orléans	4515	36.17
394	Pithiviers	4517	38.26
389	Saint-Jean-de-Braye	4518	34.51
390	Saint-Jean-de-la-Ruelle	4519	39.11
239	Saint-Jean-le-Blanc	4520	36.19
238	Sully-sur-Loire	4521	39.55

*Moyenne régionale : 39,8%*

*Moyenne départementale : 38,8%*

## 2.2.3 Part des retraités exonérés de CSG (RG)



*Région administrative : CPAM du Loiret*

- Part des retraités exonérés de CSG (RG)

Nombre de retraités exonérés de CSG / nombre de retraités du RG

Année : 2015

Tranches âge 55 à 95 ans et plus : a3559,a6064,a6369,a7074,a7379,a8084,a8589,a9094,a9695.

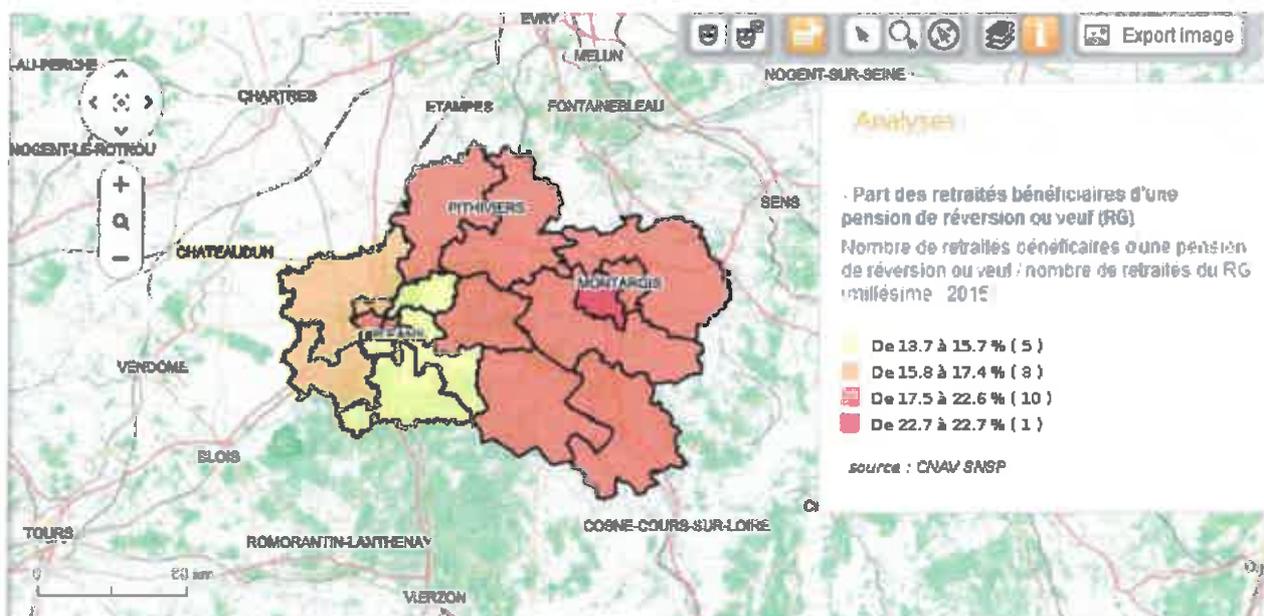
Tableau de synthèse

ROWID	Nom	code	Part des retraités exonérés de la CSG
564	Benugency	4501	14.22
565	Chalette-sur-Loire	4502	19.90
565	Chateaufort-sur-Loire	4503	15.29
561	Courtenoy	4504	15.50
563	Fleury-les-Aubrais	4505	12.64
562	Gien	4507	22.09
560	La Ferté-Saint-Aubin	4505	11.00
569	Lorris	4508	17.61
566	Malesherbes	4509	17.24
392	Méung-sur-Loire	4510	12.25
393	Montargis	4511	20.05
391	Olivet	4512	9.33
1272	ORLÉANS	4599	20.71
395	Orléans	4513	13.17
394	Pithiviers	4517	19.41
389	Saint-Jean-de-Broye	4518	11.65
390	Saint-Jean-de-la-Ruelle	4519	18.92
239	Saint-Jean-le-Blanc	4520	11.19
238	Sully-sur-Loire	4521	17.54

**Moyenne régionale : 18,4%**

**Moyenne départementale : 16,5%**

## 2.2.4 Part des retraités bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf (RG)



### Région administrative : CPAM du Loiret

- Part des retraités bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf (RG)

Nombre de retraités bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf / nombre de retraités du RG

Année : 2015

Tranches âge 55 à 95 ans et plus : a5559,a60s4,a65s9,a7074,a7579,a8084,a8589,a9094,aps95,

Tableau de synthèse

ROWID	Nom	code	Part des bénéficiaires pension réversion ou veuf
564	Beaugency	4501	17.12
566	Chalette-sur-Loire	4502	19.25
565	Chateaufort-sur-Loire	4503	17.54
561	Courtenay	4504	18.25
563	Fièvre-les-Aubrais	4506	15.77
562	Gien	4507	20.20
560	La Ferté-Saint-Aubin	4505	14.09
569	Lorris	4508	19.34
568	Malesherbes	4509	17.67
392	Meung-sur-Loire	4510	18.25
393	Montargis	4511	22.71
391	Olivet	4512	14.90
1272	ORLEANS	4599	18.06
398	Orléans	4515	16.38
394	Pithiviers	4517	18.62
389	Saint-Jean-de-Braye	4518	14.54
390	Saint-Jean-de-la-Ruelle	4519	18.43
239	Saint-Jean-le-Blanc	4520	13.77
238	Sully-sur-Loire	4521	20.01

**Moyenne régionale : 18,4%**

**Moyenne départementale : 17,8%**

## CONCLUSION

Les cartes d'analyses présentées dans ce document ne sont que des exemples permettant :

- ✓ d'illustrer le potentiel de l'observatoire des situations de fragilité pour produire des analyses géographiques des territoires de la région,
- ✓ d'apporter une contribution au diagnostic territorial à réaliser dans le cadre de la conférence des financeurs,
- ✓ de proposer une méthode simple d'analyse de la fragilité des territoires (et de leur population) à partir d'un indicateur composite construit autour de trois dimensions (âge, ressources, isolement).

Elles invitent donc chaque lecteur à s'appropriier l'outil mis à disposition et à construire ses propres analyses.



# **ANNEXE 4**

## **> RAPPORT SESSION SIGNÉ**

---

## Session du jeudi 22 juin au vendredi 23 juin 2017

Objet : Schéma départemental de cohésion sociale

---

POUR DECISION

---

*Inscrit dans le projet de Mandat 2015-2021, le Schéma départemental de cohésion sociale 2017-2021 a été élaboré en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. En articulation avec d'autres documents de référence, notamment ceux portés par l'Etat et l'Agence régionale de Santé, il a pour ambition d'être, non pas un outil programmatique, mais un projet facilitant le parcours de vie des personnes, adaptant l'offre médico-sociale aux nouveaux besoins, développant la prévention et répondant à la réalité diverse de ses territoires.*

Le Parlement a conforté le Département dans son rôle de chef de file de l'action sociale autour de la solidarité entre les Hommes et les Territoires.

Cette responsabilité doit s'entendre comme la collectivité donnant le sens de l'action et organisant les réponses à mobiliser au regard des difficultés ou attentes des habitants. C'est une fonction d'assemblée, l'Etat, les communes, les organismes de protection sociale, le mouvement associatif, contribuant chacun dans son domaine à la prise en compte des questions de cohésion sociale. Ainsi, l'obligation qui est la sienne d'adopter ce Schéma l'a conduit à en faire un document de référence pédagogique, donnant le sens et non un document de programmation arrêtant des moyens.

Il met en exergue 3 attentes :

- Mieux prendre en compte le projet de vie de la personne à la fois par la modification des réponses médico-sociales et par une meilleure coordination territoriale des acteurs ;
- Etre plus actif dans une démarche de prévention, (prévention de la perte d'autonomie, des ruptures) et inscrire son action dans le processus de développement social local ;
- Faire évoluer l'offre résidentielle à la fois pour proposer aux jeunes maintenus en institut médico-éducatif au titre des « amendements CRETON » des places correspondant à leurs besoins et pour repenser l'accompagnement parental à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance. C'est au travers des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) que le Département signera avec ses partenaires que ces attentes se concrétiseront.

Par ailleurs, ce Schéma de cohésion sociale est à l'interface d'autres documents portés par l'Etat ou par l'Agence régionale de Santé, notamment le programme régional de santé.

Enfin, ce document est le fruit d'un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs publics et associatifs qui ont bien voulu s'associer à son élaboration, dans un contexte à la fois d'augmentation de la demande sociale et de nécessaire maîtrise du budget départemental afin de conserver une capacité importante à investir pour le développement de notre territoire.

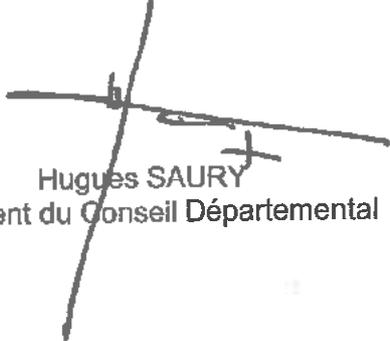
Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce document que je soumettrai, conformément à la loi, pour avis :

- à Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de Santé,
- au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,
- à Monsieur le Préfet.

#### Décisions proposées :

- adopter le présent Schéma de cohésion sociale,
- prendre acte de la mise en œuvre par Monsieur le Président du Schéma départemental de cohésion sociale tel que prescrit par l'article L. 312-5 du Code de l'action sociale et des familles.

J'ai l'honneur de soumettre le présent rapport à vos délibérations.



Hugues SAURY  
Président du Conseil Départemental

#### Annexes :

Annexe 1 : projet schéma de cohésion sociale

Annexe 2 : portrait social du Loiret

Annexe 3 : observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

Annexe 4 : diagnostics territoriaux et indicateurs de fragilité



Département du Loiret  
45945 Orléans  
Téléphone 02 38 25 45 45  
[loiret@loiret.fr](mailto:loiret@loiret.fr) • [www.loiret.fr](http://www.loiret.fr)